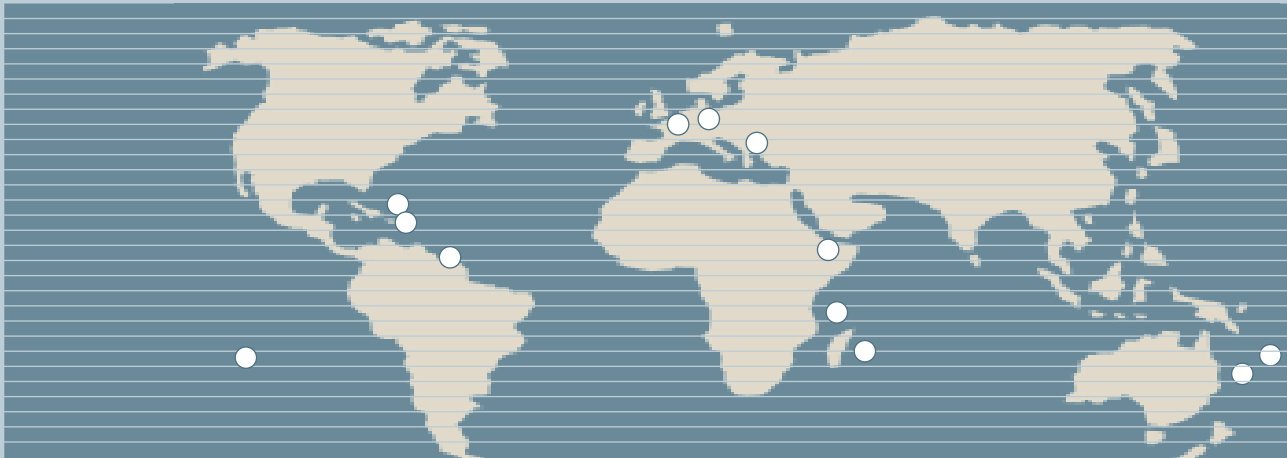


# RAPPORT ANNUEL 2008



1919-2009, UNE CROISSANCE EQUILIBREE ET DURABLE.



La BRED est la plus importante banque régionale du Groupe Banque Populaire. Elle rassemble 106 000 sociétaires.

Elle est implantée en Ile-de-France, en Normandie et Outre-mer ainsi que dans certains territoires à la périphérie de ses implantations ultramarines. Son capital est de 340.312.500 euros.

Elle emploie 3 700 collaborateurs.

Elle appuie son développement sur la banque de proximité et sur la banque des grandes entités économiques.

Banquier de référence pour la gestion des flux, elle mobilise ses équipes sur la recherche de services innovants liés notamment à la dématérialisation des échanges d'information.

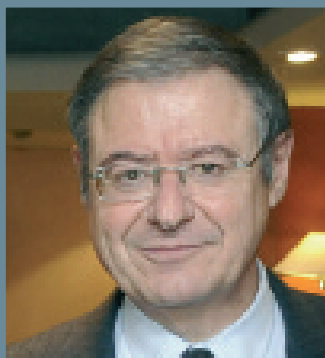
347 agences ou centres spécialisés maillent son territoire, dont 248 agences de proximité en Métropole et 72 Outre-mer, relayées par des services de banque à distance.

En 2008, un bénéfice net consolidé part du Groupe de 241 millions d'euros, en progression de 4,6% sur 2007, confirme la pertinence d'une stratégie axée sur le service au client.

## Sommaire

Entretien avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY	1
Le Groupe BRED et les filiales du Groupe Banque Populaire	8
Rapport de Gestion	10
Comptes consolidés	70
Comptes sociaux	122

## Entretien avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY



Stève GENTILI  
Président



Jean-Michel LATY  
Directeur Général

### Les banques ont été mises à rude épreuve cette année. Pourtant le résultat 2008 de la BRED s'inscrit en hausse sur 2007...

La BRED est l'une des rares banques françaises à afficher un bénéfice 2008 en progression : 241 millions d'euros, soit +4,6% sur l'exercice précédent. Ce résultat, le plus élevé jamais atteint par le Groupe BRED depuis sa constitution, s'inscrit dans la continuité des performances réalisées depuis plus d'une décennie. Il démontre la solidité de notre modèle. Un modèle fondé depuis toujours sur la dynamique commerciale de nos réseaux, la mobilisation de nos 3 700 collaborateurs au service de la clientèle et, bien sûr, la confiance que nous accordent nos sociétaires et nos clients. Une autre composante essentielle est notre politique stricte de gestion des risques.

### Et 2009 ? Quelles perspectives ? Quelles orientations de long terme convient-il d'adopter ?

La récurrence de bons résultats produits en prenant appui sur nos assises de banque coopérative, à l'écart des modes et des envies de gigantisme, nous donne des bases solides pour renforcer notre soutien à l'économie, continuer à accompagner nos clients dans la durée et concourir au développement des régions dans lesquelles nous sommes installés. De longue date, lors de nos assemblées générales des sociétaires, nous dénonçons les dérives d'un capitalisme financier aveugle à toute considération autre que le profit à court terme.

Nous avons alerté sur les risques que ces pratiques faisaient planer sur le système financier tout entier et appelé à cultiver le réalisme et la pondération, à remettre l'homme au centre de l'économie.

A la crise des « subprimes », à son extension à l'économie dite « réelle » a maintenant succédé la prévisible mécanique de la récession : -3% selon le FMI en 2009 dans les pays développés.

Ce contexte impose aux responsables économiques une nouvelle morale de l'économie dont la pratique est coutumière dans notre établissement.

Plus que jamais le maître mot de l'avenir sera la fidélité aux principes liés à notre identité coopérative.

A la BRED nous sommes guidés par des valeurs de solidarité et de responsabilité des personnes et des structures au service de l'intérêt collectif et par notre vigilance à construire une relation de confiance avec nos sociétaires et clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, de personnes physiques ou de personnes morales.

L'écoute, la connaissance réciproque nous permettent d'anticiper les passages délicats et de mettre en place les moyens adéquats au bénéfice de nos clients.

Nous mettons par exemple en œuvre des solutions pour accompagner les personnes qui sont confrontées à un accident de la vie.

Nous nous attachons également à renforcer nos actions en matière de micro-crédit et d'insertion de jeunes sortis prématurément du système scolaire. Ethique, croissance et innovation ne sont pas antinomiques.

# Entretien avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY

## **Vous continuez à ouvrir des agences. Est-ce bien utile à l'heure d'Internet ?**

Au début des années 2000, d'aucuns imaginaient que la banque en ligne allait faire disparaître l'agence bancaire. Il n'en a rien été. L'agence demeure au centre de notre dispositif commercial : il s'y noue, notamment lors d'événements importants de la vie, un dialogue personnalisé entre le conseiller et son client, condition d'un conseil adapté et d'une relation pérenne.

Nous demeurons ainsi très attentifs au maillage de nos territoires comme à l'aménagement du cadre que nous offrons. Mais l'enjeu essentiel est de réussir à établir une parfaite synergie entre l'ensemble des canaux de relation mis à la disposition de nos clients et sociétaires : l'agence, le téléphone, Internet, ... Ce dispositif « multicanal » intégré est désormais une réalité à la BRED, ce qui la place en la matière parmi les premières banques françaises.

## **L'Outre-mer : que représentez-vous dans ces régions ?**

La BRED est présente Outre-mer depuis près d'un quart de siècle. Notre première implantation date de 1985.

Aujourd'hui notre dispositif comporte trois piliers :

- la banque commerciale, forte de 70 agences dans les Antilles, en Guyane, à la Réunion, à Mayotte ;
- un ensemble de sociétés de crédit : Cofilease, active dans le domaine du crédit-bail, Sofiag et Sofider, dans ceux du crédit aux entreprises, de l'habitat social et de la défiscalisation ;
- enfin la BRED détient un certain nombre de participations : la BCI en Nouvelle Calédonie, la Socredo en Polynésie française, le Crédit Maritime d'Outre-mer ...

Nous sommes ainsi le troisième réseau bancaire Outre-mer en parts de marché. En 20 ans notre chiffre d'affaires est passé de 100 millions de francs à quelque 250 millions d'euros.

## **Vous êtes désormais installés à Djibouti et, semble-t-il, bientôt au Laos ... Qu'attendez-vous de ces implantations ?**

Elles constituent de nouveaux relais de croissance, d'autant plus facilités que nous disposons de solides expertises dans la gestion d'implantations éloignées.



Il s'agit d'investissements qui demeurent modestes et adaptés à la taille de la BRED.

Ainsi l'acquisition d'une participation majoritaire dans la BCI Mer Rouge constituait une opportunité de nous établir à Djibouti, pays qui bénéficie d'un positionnement géostratégique de premier plan.

Porte d'entrée de la Corne de l'Afrique, à proximité des pays du Golfe persique, Djibouti est un point de passage privilégié pour les échanges commerciaux entre l'Europe, l'Afrique orientale et australe, le monde arabe et l'Asie.

Djibouti a affiché un taux de croissance du PIB de près de 6% en 2008, tiré principalement par les investissements directs étrangers, par l'activité dans le bâtiment et par les services maritimes.

La BCI Mer Rouge exploite 7 agences et représente à présent environ 55% des dépôts de la place et 51% des emplois. L'ouverture d'une 8ème agence fait actuellement l'objet d'études, de même que l'élargissement de l'offre tant à l'intention des particuliers - près de 20 000 - que des 1 000 entreprises que nous comptons comme clients.

Quant à l'implantation au Laos, en association avec une grande banque d'Etat, elle trouve son origine dans les relations denses qui existent entre ce pays et la France où la communauté laotienne est importante : de l'ordre de 100 000 personnes.

Nous comptons notamment y accompagner nos clients entrepreneurs. Les autorités locales comme la banque centrale sont extrêmement favorables à notre projet.

Doté de richesses naturelles – hydroélectricité, minerais, ... – le Laos a connu ces dernières années une croissance équilibrée de l'ordre de 7%.



Ethique, croissance et innovation ne sont pas antinomiques.

**Vous fêterez en cette année 2009 votre 90ème anniversaire. Quelles leçons tirer de cette histoire ?**

Au cours de cette traversée de près d'un siècle la BRED a révélé un certain nombre de forces, propres à assurer son expansion.

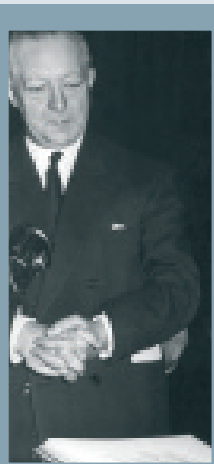
La première a été la volonté d'investir de façon stable et durable au profit de son cœur de métier, la banque commerciale de proximité. Les exemples sont nombreux qu'il s'agisse de la multiplication, dès les années soixante, de petites unités commerciales, de la création en précurseur de plates-formes téléphoniques disponibles sur de grandes amplitudes horaires ou des développements actuels réalisés pour mettre en cohérence nos divers canaux de distribution.

La BRED doit également sa croissance pérenne à un effort constant de réactivité commerciale et d'innovation.

Auquel il faut ajouter le souci de se diversifier en développant des niches de savoir-faire ciblées sur de nouveaux marchés

ou secteurs géographiques. Ici encore les exemples sont légion, allant de la création d'Interépargne en 1969, dès l'apparition des formules de participation, au lancement des premières cartes affinitaires ou encore aux offres élaborées aujourd'hui dans le domaine des flux classiques et dématérialisés.

Personnage quasiment mythique de l'histoire de la BRED : Pierre BOISSOU qui présida aux destinées de la banque de 1939 à 1975.



**Le rapprochement des organes centraux Banques Populaires / Caisses d'Epargne doit se concrétiser au cours des prochains mois. Quel est l'intérêt d'une telle alliance ?**

Il y a de réelles possibilités d'étroite coopération des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

Un rapprochement peut nous permettre, et cela est essentiel dans le monde actuel, de disposer de capacités industrielles supérieures dans certains domaines d'avenir nécessitant de puissantes « usines » et où nos concurrents sont déjà présents.

Banques Populaires et Caisses d'Epargne partagent de surcroît un statut coopératif et des valeurs communes. Parallèlement, telle qu'elle est définie, l'alliance préservera le rôle des maisons fondatrices de chaque groupe, Banques Populaires Régionales et Caisses d'Epargne, actionnaires de leur organe central. Les deux réseaux resteront bien sûr indépendants. Ensemble il constitueront un acteur majeur en Europe, représentant d'un capitalisme responsable et solidaire, base du développement des établissements coopératifs au début du siècle précédent.

# Le Conseil d'Administration de la BRED Banque Populaire

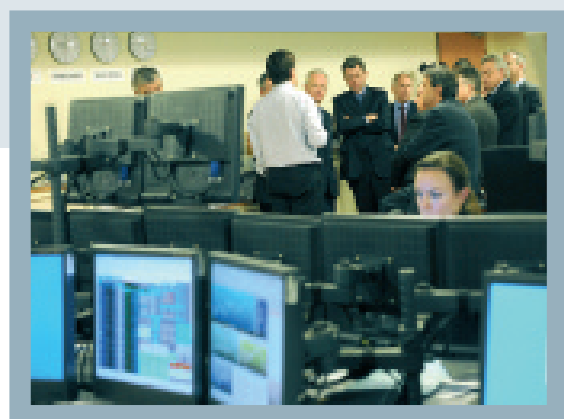
Femmes et hommes engagés, les Administrateurs représentent le corps des sociétaires parmi lequel ils ont été élus.  
En conclusion de leurs travaux, ils dialoguent avec des personnalités du monde économique, social et politique particulièrement investies dans la vie des régions dans lesquelles la BRED est implantée.



Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services.



Rachad Ahmed Farah, Ambassadeur en France de la République de Djibouti où la BRED est désormais installée, Martine Steels, Directeur régional Paris-Ouest et Eric Montagne, Directeur du réseau BRED Outre-mer.



Les Présidents de 15 Banques Populaires visitent la salle des marchés de la BRED.



Yves Jego, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer et Pierre-André Wiltzer, Président de l'AFD, lors d'une visioconférence organisée au Siège de la BRED avec plusieurs grands clients ultramarins.

20 années de partenariat entre la Banque Nationale du Canada et la BRED fêtées en présence de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, de Marc Lortie, Ambassadeur du Canada en France et de Louis Vachon, Président de la Banque Nationale du Canada.





Aux côtés du Président Stève GENTILI,  
les membres du Conseil d'Administration :

Jean DESVERGNES - Président honoraire,  
François MARTINEAU - premier Vice-Président,  
Michel de MOURGUES - Vice-Président Président d'honneur,  
Frédéric BOMPAIRE - Vice-Président,  
Bruno BLANDIN - Secrétaire du Conseil,  
Michèle CLAYZAC - Secrétaire adjoint,  
Gérard KUSTER - Secrétaire adjoint,  
Serge ARNAUD - Administrateur,  
Jean-Claude BOUCHERAT - Administrateur,  
Jean-Pierre FOURÈS - Administrateur,  
Daniel GIRON - Administrateur,  
Isabelle GRATIANT - Administrateur,  
François MESSINA - Administrateur,  
Pierre MURRET-LABARTHE - Administrateur,  
Philippe NOYON - Administrateur,  
Jacques SZMARAGD - Administrateur,  
Georges TISSIÉ - Administrateur,  
Monique TRNKA - Administrateur.

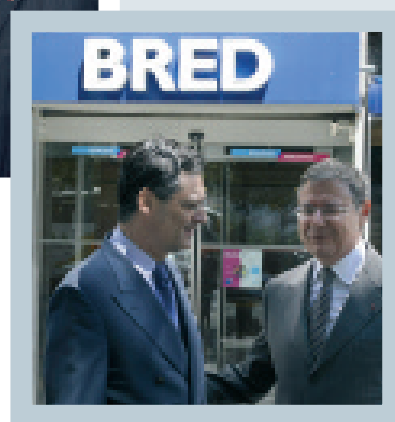
André BÉRARD - Censeur  
Christophe-Jacques SAINT-AURET - Censeur.

Commissaires aux Comptes  
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,  
représenté par Guy FLURY  
KPMG SA,  
représenté par Jean-Luc DECORNOY et Fabrice ODENT  
Yves NICOLAS, Pascal BROUARD, Suppléants.

Délégués du Comité Central d'Entreprise,  
Michel BRIPART, Catherine LE GARGASSON.



Jesus Arnaldo Perez,  
Ambassadeur du Venezuela  
en France  
et François David,  
Président de la COFACE.



Patrick Devedjian,  
Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine,  
Ministre chargé de la mise  
en oeuvre du plan de relance.



Autour de Roger Karoutchi, Secrétaire d'Etat  
chargé des relations avec le Parlement, Albert Agossou,  
Ambassadeur de la République du Bénin en France,  
Jean-Claude Detilleux, Président et Directeur Général  
du Groupe Crédit Coopératif,  
Claude Cordel, Président de la Banque Populaire du Sud.

# Les Comités de Direction Générale

Comité exécutif  
et Comité Organisation et Informatique



Jean-Michel LATY  
*Directeur général*



Yves JACQUOT  
*Directeur général adjoint*



Michèle BOULET  
*Inspecteur général*  
Eric MONTAGNE  
*Directeur du réseau Outre-mer*



Gabriel DEVILDER  
*Secrétaire général*



Pierre CHAUVOIS  
*Directeur  
du réseau métropole*



Philippe BAILLOT  
*Directeur  
de BRED Banque Privée*



Stéphane VANONI  
*Directeur du personnel  
et des relations sociales*



Christian SCHELLINO  
*Directeur  
des engagements*



Jean-François PELLÉ  
*Directeur général de PROMEPAR Gestion,  
Président du directoire de PREPAR-Vie*





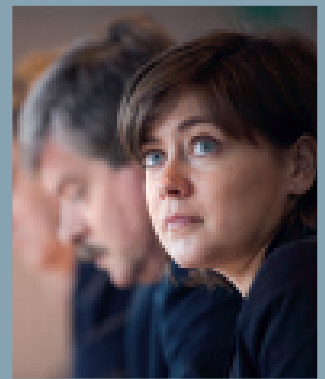
**Stéphane CORRE**  
*Directeur de l'organisation,  
 du middle office  
 et des canaux à distance*



**Richard DUHEM**  
*Directeur  
 des grands comptes  
 et de l'international*



**Jean-Pierre FUGAIRON**  
*Directeur de l'informatique  
 et des développements bancaires*

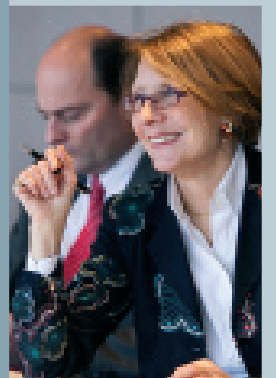


**Flora VOILQUÉ**  
*Directeur du Développement  
 de BRED Banque Privée*

## Les Directeurs régionaux



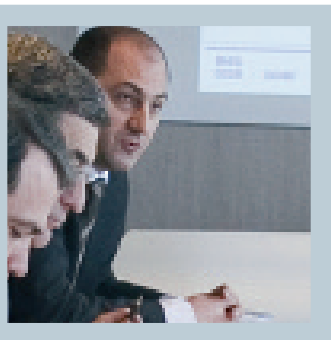
**Jean SERRIÈRE**  
*Directeur des marchés  
 et du marketing*



**Françoise LA BALME**  
*Directeur communication  
 interne, institutionnelle  
 et relations presse*



**Michel MOREDDU** : *Direction Régionale Seine-Saint-Denis*  
**Franck MOURJAN** : *Direction Régionale Seine-et-Marne/Aisne*  
**Emmanuel LEMOIGNE** : *Direction Régionale Hauts-de-Seine*  
**Martine STEELS** : *Direction Régionale Paris Ouest*  
**Jean-Pierre GIANOTTI** : *Direction Régionale Val-de-Marne*  
**Pascal DUPHOT** : *Direction Régionale Normandie*  
**Eric LE KER** : *Direction Régionale Paris Est*



**Salvatore PARELLO**  
*Directeur de l'organisation  
 et de la maîtrise d'ouvrage*



**Jean-Paul GERAUDIE** : *Direction Régionale Réunion/Mayotte*  
**Bruno DUVAL** : *Direction Régionale Martinique/Guyane*  
**Gilles BOURELY** : *Direction Régionale Guadeloupe et Îles du Nord*

# Le Groupe BRED et les filiales du Groupe Banque Populaire offrent une gamme complète de services



## ASSURANCES

<b>PREPAR-VIE</b>	100%
Assurance-vie	▲●■
<b>PREPAR IARD</b>	100%
Assurance IARD	▲●■
<b>PREPAR COURTAGE</b>	100%
Courtage d'assurance	▲●■

## ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

<b>COFACE</b>	
Assurance Crédit	■
<b>NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL</b>	
Conseil aux exportateurs	■

## COMMERCE ÉLECTRONIQUE

<b>IP@B</b>	100%
Justificatifs électroniques sur opérations bancaires	▲●■
<b>VIALINK</b>	100%
Commerce électronique	■
<b>CLICK &amp; TRUST</b>	66%
Commerce électronique	■
<b>B-PROCESS</b>	49%
Facturation électronique	■
<b>HUBWOO</b>	13,58%
Commerce électronique	■
<b>MEDISCS</b>	25%
Commerce électronique	■

## GESTION D'ACTIFS, INGÉNIERIE ET SERVICES

<b>PROMEPAR GESTION</b>	100%
Gestion sous mandat de portefeuilles individuels	▲●■
<b>FIPROMER / I2F NC / I2F PF</b>	35% / 68% / 74%
Investissement Outre-mer	▲●■
<b>KYRIBA</b>	36%
Solutions de centralisation de trésorerie	■
<b>MAGELLAN / GALILEO</b>	36%
Monétique	▲■
<b>FONCIA</b>	
Immobilier	▲●■
<b>NATIXIS INTERTITRES</b>	
Titres spéciaux de paiement	■
<b>NATIXIS INTEREPARGNE</b>	
Gestion de l'épargne salariale	■
<b>NATIXIS ASSET MANAGEMENT</b>	
Gestion d'OPCVM	▲●■
<b>NATIXIS BLEICHROEDER</b>	
Société de bourse	●
<b>NATIXIS ASSURANCES</b>	
Assurance contrat collectif	■
<b>NATIXIS PRIVATE BANKING</b>	
Banque	■

## BANQUES, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

<b>BIC BRED</b>	100%
Banque	■
<b>BRED COFILEASE</b>	100%
Banque	▲●■
<b>BRED GESTION</b>	100%
Banque	■
<b>SOFIAG</b>	100%
Société de crédit	▲●■
<b>SOFIDER</b>	100%
Société de crédit	▲●■
<b>BRED VANUATU</b>	85%
Banque	▲●■
<b>BCI MER ROUGE</b>	51%
Banque	▲●■
<b>SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'EXPANSION</b>	50%
Banque	▲●■
<b>BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT</b>	49,9%
Banque	▲●■
<b>CRCMMOM (CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MARITIME MUTUEL D'OUTRE-MER)</b>	23%
Banque	▲●■
<b>BANQUE SOCREDO</b>	15%
Banque	▲●■
<b>SCM</b>	
Société de cautionnement mutuel	▲●
<b>NATIXIS</b>	
Banque	■
<b>NATIXIS LEASE</b>	
Crédit-Bail	▲■
<b>NATIXIS FACTOR</b>	
Affacturage	▲■
<b>NATIXIS FINANCE</b>	
Fusions et Acquisitions	■
<b>NATIXIS PRIVATE EQUITY</b>	
Capital investissement	■

■ Groupe BRED Banque Populaire    ■ Groupe Banque Populaire  
 ● Particuliers    ▲ Professionnels    ■ Entreprises, institutionnels et associations

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 340 312 500 euros.

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00

# Rapport Annuel 2008

<b>Rapport de Gestion</b>	10
Rapport du Président	51
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	64
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	65
Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 mai 2009 - Projet de résolutions	66
<b>Comptes consolidés</b>	
Bilan	70
Compte de résultat	72
Annexe aux comptes consolidés	73
<b>Comptes sociaux</b>	
Bilan	122
Compte de résultat	124
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	128
Informations concernant les mandataires sociaux	129
Renseignements de caractère général	135



## Environnement économique

L'économie mondiale a connu une longue période de prospérité sur fond de croissance des marchés financiers. Cette expansion s'est nourrie, en particulier ces dernières années, de lourds déséquilibres entre les excès d'endettement des uns (États-Unis) et les surplus d'épargne des autres (Chine).

La faiblesse des taux d'intérêt mondiaux et l'abondance de liquidités ont favorisé les prises de risques avec des effets de levier croissants et l'inflation des prix des actifs.

Dès que la confiance a cessé de régner sur les marchés, la valeur des actifs s'est engagée dans un mouvement baissier tel que l'intégrité du système financier a été mise en péril, nécessitant l'intervention urgente des pouvoirs publics.

La conséquence de cette intervention a été la suspension de l'application des règles européennes de gestion publique, jugées inappropriées à la nouvelle situation.

La zone euro affiche une progression de croissance de 0,7%, tirée, comme l'an passé, par l'Allemagne (1,3%) et l'Espagne (1,2%). Elle se situe juste derrière les États-Unis (1,1%), mais loin devant le Japon (0,1%).

Dans ce contexte, l'économie française se situe dans la moyenne (+0,7%), toujours portée par la consommation privée. Le taux de chômage a baissé à 7,3% ; par contre l'inflation est passée de 1,4% à 1,2%.

Toutefois, comme à chaque fois qu'il y a rupture, il ne faut pas donner trop de crédit à des chiffres statiques. Ainsi, si 2008 reste une année de croissance, même ralentie, en raison d'un premier semestre satisfaisant, la performance de la fin d'année rend la tendance à venir préoccupante.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	777,3	821,7	883,7	7,5%
Intérêts et divers	492,1	523,0	571,8	9,3%
Commissions	366,0	385,6	393,6	2,1%
Frais bancaires	- 80,8	- 86,9	- 81,7	- 6,0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>459,9</b>	<b>486,8</b>	<b>501,0</b>	<b>2,9%</b>
Frais de personnel	266,9	284,9	288,3	1,2%
Autres charges générales d'exploitation	157,9	166,3	177,5	6,7%
Dotations aux amortissements	35,1	35,6	35,2	- 1,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>317,4</b>	<b>334,9</b>	<b>382,7</b>	<b>14,3%</b>
Coût du risque	- 6,6	10,8	- 38,3	n/a
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>310,8</b>	<b>345,7</b>	<b>344,4</b>	<b>- 0,4%</b>
Résultat sur actifs immobilisés	8,6	0,1	0,4	
Résultat des sociétés mises en équivalence	5,3	5,6	8,5	
<b>Résultat courant</b>	<b>324,7</b>	<b>351,4</b>	<b>353,3</b>	<b>0,5%</b>
Variation de valeurs des écarts d'acquisition et divers	0,0	- 1,6	0,0	
Participation	- 26,4	- 28,4	- 30,1	
Impôt sociétés	- 83,6	- 88,6	- 78,5	
<b>Bénéfice net consolidé</b>	<b>214,7</b>	<b>232,8</b>	<b>244,7</b>	<b>5,1%</b>
<b>PART DU GROUPE</b>	<b>215,8</b>	<b>230,4</b>	<b>241,0</b>	<b>4,6%</b>



## Les chiffres clés du résultat consolidé

2008 a été une année sans modification de périmètre. Toutefois, en termes de résultats, compte tenu des dates des achats et créations 2007, les impacts sur le résultat net sont de +8 M€. Calculés avec les résultats 2008 des structures concernées et corrigés des coûts de portage induits nets d'impôt, ils se déclinent comme suit : BCI MR est retenue pour une année complète (+1,3 M€), BCI Nouvelle-Calédonie contribue pour 49,9% au lieu de 35% (+1,4 M€), Socredo apporte pour la première fois 15% de son résultat (+1 M€) et NJR passe de 8 mois à 12 mois d'exploitation (+4,3 M€). BCI MR et NJR impactent tous les niveaux de résultats intermédiaires.

Le rendement des capitaux propres est de 11,9%, soit une baisse de 0,6 point, conséquence d'une croissance de nos capitaux propres (due à la mise en réserve des résultats) supérieure à celle de notre résultat. Le ratio de solvabilité, désormais calculé selon les nouvelles règles dites «BALE II », baisse légèrement à 13% (-0,3%) et reste stable à 11,6% pour sa part « tier one ». Cette performance nous paraît satisfaisante dans le contexte actuel.

Le Produit Net Bancaire augmente de 7,5% pour atteindre 883,7 M€, 6,2% hors effet périmètre.

L'augmentation de la marge d'intérêts de près de 49 M€ provient essentiellement des activités financières (37 M€, dont 4 M€ d'effet périmètre), les activités commerciales apportant 12 M€.

Tout comme l'an passé, la progression des commissions brutes résulte de deux évolutions contraires.

Ainsi l'intermédiation bancaire croît de 23 M€. Même si les commissions sur comptes et sur cartes assurent près de la moitié de cette hausse, les quatre autres secteurs se partagent, de manière sensiblement égale, l'autre moitié.

Les revenus de la gestion et de l'intermédiation financières baissent de 15 M€. Toutes les activités ont subi l'impact de la crise financière et, en particulier, de l'effondrement des marchés boursiers.

Hors un gain en TVA non récurrent, les frais bancaires sont restés quasi stables en 2008 (+1M€), en raison notamment

d'actions engagées pour améliorer la satisfaction des clients tout en réduisant nos coûts. Désormais, par exemple, les chèques sont scannés en agence.

Hors éléments fiscaux, les dépenses ont été consacrées à notre développement. Cette politique de maîtrise des coûts, associée à la réduction des primes versées aux opérateurs de la salle des marchés, aboutit à une progression très limitée (14 M€) des charges.

L'augmentation apparente de 49 M€ de notre coût du risque provient pour 19 M€ de la faillite de Lehman Brothers et pour 25 M€ de la non récurrence de la reprise l'an passé d'une provision devenue sans objet.

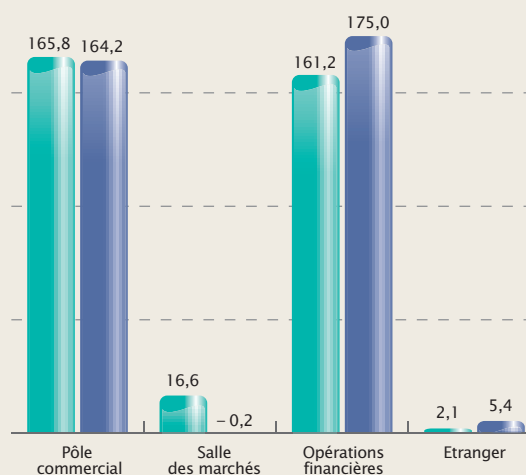
Le résultat courant qui ressort en légère hausse (2 M€) à 353,3 M€, se décline par métier de la façon suivante :

- Le pôle commercial, qui en représente 46%, affiche une baisse de 1 M€, en dépit de belles performances commerciales et du fait de la chute des commissions financières,
- La salle des marchés parvient à peine à l'équilibre et enregistre une chute de 17 M€,
- Les opérations financières, en progression de 17 M€ (dont 5 M€ d'effet périmètre), contribuent à ce résultat à hauteur de 52%,
- Enfin, le pôle étranger, que nous présentons en 2007 avec la banque commerciale, augmente sa participation de 3 M€, compte tenu de la prise en compte en année pleine de BCI MR.

Après impôts et participation, le résultat net part du groupe ressort à 241 M€, en hausse de 4,6%.

### REPARTITION DU RESULTAT NET D'EXPLOITATION

345,7 millions d'euros en 2007 - 344,4 millions d'euros en 2008



■ Résultat net d'exploitation 2007

■ Résultat net d'exploitation 2008

## La banque commerciale

Nous avons placé l'année 2008 sous le signe de la proximité avec nos clients. Elle permet de resserrer les liens et de maintenir une relation de confiance que le contexte actuel rend primordiale.

Le guide de notre action est resté notre plan à moyen terme 2007-2010 qui nous semble conserver toute sa pertinence malgré les bouleversements de notre environnement.

Deux vecteurs majeurs ont été privilégiés pour atteindre cet objectif : l'offre de produits et une politique volontariste de déploiement.

### L'offre de produits

Elle s'articule autour de deux axes :

- la création de produits en réponse aux attentes exprimées par nos clients,
- la mise en œuvre des nouvelles technologies au bénéfice d'une amélioration des prestations déjà rendues.

### Les nouveaux produits

Tout d'abord, dans le climat d'incertitude actuel, nous nous sommes tout naturellement orientés vers l'assurance.

Au vu du succès remporté par nos produits IARD destinés aux particuliers, nous avons lancé en métropole une assurance *Multipro* segmentée selon les professions. Plus de 1 500 contrats ont été souscrits dans l'année. Cette offre sera étendue en 2009 à l'Outre-mer.

L'arrivée des « baby boomers » sur le marché des seniors et l'augmentation de l'espérance de vie changent la donne. La BRED Banque Populaire propose, depuis le début 2008, un contrat de prévoyance pour la prise en charge de la dépendance. Baptisé *Autonomis*, garantissant le versement d'un capital forfaitaire et d'une rente viagère mensuelle, il est assorti de services d'assistance étendus.

Lancé début juin, *Rytmo* a connu un vif succès dès les premières semaines de sa commercialisation. Contrat d'assurance vie proposant des mensualités plus faibles que les autres contrats existants, il ne supporte pas de droits d'entrée. Il est destiné à une clientèle de jeunes qui en apprécient la souplesse : passage gratuit d'une gestion dynamique à une sécurisée, possibilité de ne pas effectuer de versements pendant deux mois.

Nous avons, outre notre très importante distribution de prêts aux entreprises, enrichi notre gamme de crédits à la consommation avec *Créodis*. A l'origine, un constat réalisé par le Groupe Banque Populaire : la nécessité d'équiper plus largement les clients en crédit renouvelable. Elaboré conjointement par Natixis Financement et la Banque Fédérale des Banques Populaires, *Créodis*, associé à une carte bancaire Visa, se positionne dans la gamme entre le découvert et le prêt personnel.

Nous avons remporté de beaux succès avec nos cartes affinitaires. Ainsi, les cartes BRED Affinity ont été couronnées par un oscar de l'innovation.

En tête de nos ventes, elles représentent 44% de notre production totale.



Enfin, nous nous sommes engagés dans le déploiement de la carte de paiement émise par le réseau China Union Pay (CUP) en nous appuyant sur un partenariat récemment signé par le Groupe Banque Populaire. Avec 1,3 milliard de cartes émises en 2007, cette institution de droit chinois est le second émetteur de cartes dans le monde après Visa. Quasiment tous les visiteurs chinois sont porteurs d'une carte CUP.

On ne peut pas conclure ce chapitre sans évoquer le travail des équipes de la Direction de marché des particuliers pour préparer la commercialisation, en janvier 2009, d'un nouveau produit, du moins pour nous, le *Livret A*.

### La technologie au service de nos clients

Les améliorations apportées sont nombreuses : rapidité, sécurité, réduction du coût, facilité d'utilisation, simplification, ...

Forts de la réussite du portail entreprises TransBred.com créé en mai 2007, nous avons poursuivi sur la voie de la dématérialisation. Ainsi, sur le marché des particuliers, il est désormais possible de souscrire à 100% « en ligne » un *Livret jeune* via bred.fr. Il en sera de même du *Livret A* à partir de janvier 2009.

IP@B, au travers de sa plate-forme d'échanges dématérialisés, propose de retrouver tout document sous format électronique sur un espace numérique privé et sécurisé. Elle offre également à l'utilisateur un certificat permettant une signature électronique ayant même valeur qu'une manuscrite. Enfin, le client peut confirmer, au cas par cas, le paiement par virement d'une facture électronique déposée par un fournisseur. Grâce à une convention signée avec l'Ordre des Experts Comptables, nous sommes en mesure de récupérer, à partir de leur portail « *jedeclare.com* », les états comptables numérisés de nos clients.

En dernier lieu, et bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de produits, signalons que nous avons commencé à réorganiser notre pôle de commerce électronique.

L'essentiel a été l'absorption d'AchatPro par Hubwoo dont nous devenons le premier actionnaire avec 14% du capital. Cette société est le leader mondial de solutions d'achats électroniques à la demande. Sa clientèle est constituée d'une centaine de groupes internationaux pour lesquels elle traite annuellement 4,5 millions de transactions pour une valeur d'environ 7 milliards d'euros.

Notre expertise en matière de flux, toujours largement reconnue - une fois encore en 2008 en remportant à nouveau un appel d'offres important - a été renforcée significativement dans le domaine de la monétique.

Nous proposons désormais à nos clients commerçants, de la seule métropole pour l'instant, des terminaux de paiement utilisant la technologie IP.

Elle apporte rapidité et sécurité avec un matériel à coût très raisonnable.



Nous avons introduit le change dynamique dans notre gamme de cartes : les commerçants peuvent ainsi proposer à leurs clients de la zone hors euro de régler leurs achats dans leur monnaie d'origine, ce qui contribue à leur sérénité. La monétique n'a pas été la seule activité de flux à bénéficier des avancées technologiques.

La perspective de la disparition d'ETEBAC et l'avènement des nouveaux formats SEPA nous ont conduits à proposer aux entreprises, dans le cadre du remplacement des outils de communication bancaire, notre offre « ServiceBureauBred ». Plus rapide à mettre en place et moins coûteuse qu'une connexion directe au réseau SWIFTNet, elle permet à l'entreprise de disposer d'un canal unique pour communiquer avec l'ensemble de ses banques et optimise la gestion centralisée de la trésorerie.

En matière de traitement de chèques, depuis novembre et jusqu'en juin 2009, des scanners sont installés dans nos agences afin de permettre leur numérisation recto-verso.

Ce nouveau traitement allie une sécurité renforcée à une présentation accélérée en compensation, tout en allégeant le recours à des prestataires externes.

Enfin, nous avons rejoint en décembre le projet « Pegasus » et testons à Caen les paiements de faibles montants par téléphone mobile.

## Notre politique de déploiement

Trois modes opératoires ont été retenus.

### Le rapprochement géographique

Nous le pratiquons depuis toujours, mais il présente l'inconvénient d'être générateur de coûts significatifs et d'avoir un retour sur investissement parfois long. Il n'en demeure pas moins indispensable.

Ainsi, en 2008, le réseau BRED Banque Populaire s'est renforcé de 8 agences dont 2 Outre-mer. Deux antennes de centres d'affaires ont été créées, l'une dans les Hauts-de-Seine, l'autre en Seine-et-Marne. Le dispositif commercial comporte désormais 320 agences de proximité dont 72 Outre-mer, 16 centres d'affaires dont 4 Outre-mer, 11 centres d'expertise patrimoniale dont 3 Outre-mer.

Notre filiale de crédit-bail matériel aux Antilles, BRED Cofilease, s'est installée en mars à la Réunion et à Mayotte, où elle fonctionne en association avec Natixis Lease.

Après l'importante manifestation organisée à Port-Vila à l'occasion de l'inauguration de BRED Vanuatu, l'activité commerciale a démarré avec vigueur et la banque progresse rapidement en parts de marché. La BRED Banque Populaire réaffirme à cette occasion sa volonté de poursuivre sa croissance hors métropole et mène à cet effet des recherches, notamment en Asie.

### La création de pôles d'expertise

La complexité croissante des métiers et de l'économie en général rend nécessaire la création de cellules spécialisées. Deux unités ont vu le jour en 2008.

Un cercle Premier a été créé, dédié à l'accompagnement des patrimoines les plus importants, aux stratégies patrimoniales complexes ou encore aux personnalités du monde politique, sportif, artistique... L'ambition est d'en faire la vitrine patrimoniale de la BRED Banque Populaire.

Nous avons mis en place une Direction de l'agriculture : le suivi de clientèle est confié aux agences ; la prospection est attribuée à une équipe d'experts : 5 en Normandie, 1 en Seine-et-Marne, 1 à la Réunion. Elle inaugure une nouvelle approche commerciale en vue de prendre une place significative sur ce marché dominé par deux réseaux : Crédit Agricole (75%) et Crédit Mutuel (15%).

### Le développement des partenariats

S'associe à ce vecteur la participation à des manifestations diverses, y compris celles où la présence des banques n'est pas fréquente. Ces actions favorisent les contacts avec des interlocuteurs qui ne se seraient pas nécessairement manifestés hors de ces lieux et participent au développement de notre notoriété.

Seul établissement bancaire à exercer en direct et non sous un régime de filiale, la BRED Banque Populaire réalise un quart de son activité Outre-mer. En 10 ans le fonds de commerce a triplé : 280.000 clients. Ce résultat est la conséquence de sa forte implication dans la vie de ces territoires. C'est ainsi qu'elle a accueilli un important colloque sur l'université d'Outre-mer, organisé avec la Casden Banque Populaire, à l'invitation de l'université de la Réunion et de la Conférence des Présidents d'université.

Avec la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) et la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, nous avons signé une convention visant à faciliter la mobilité des étudiants néo-calédoniens. Elle permet, entre autres choses, l'ouverture d'un compte BRED à distance via la BCI, l'octroi de prêts étudiants et d'aides à l'accès au logement.

Les organisateurs de la Foire de Paris ayant, cette année, réservé un espace aux exposants d'Outre-mer, la BRED Banque Populaire a été le seul établissement financier à y être présent. Son stand a connu un vif succès avec la visite de plusieurs centaines de prospects, notamment porteurs de projets d'investissements immobiliers ultramarins.

Enfin, une double convention de partenariat a été signée avec la Banque Centrale Populaire qui est l'organe central du Groupe Banque Populaire au Maroc. Elle porte sur le développement des transferts entre le Maroc et la France ainsi que sur l'élaboration d'une offre commune.

### La banque commerciale en chiffres

Commercialement, la BRED signe une fort belle année. En métropole, les ouvertures de comptes de professionnels croissent au rythme de 8%, de 10% sur le marché des PME et de 6% sur celui des particuliers, 10% Outre-mer.

Les enquêtes réalisées sur plusieurs dizaines de milliers de clients révèlent des taux de satisfaction particulièrement élevés : 90% de taux de recommandation par exemple.

Le PNB de la banque commerciale ne progresse toutefois que de 2,5%, soit un net ralentissement par rapport à l'an passé (+6%).

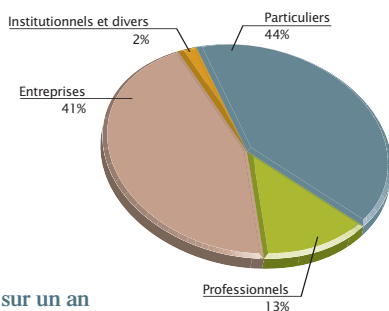
Eu égard à l'importance de l'effet de la crise sur les revenus de la banque commerciale, il convient cette année de distinguer intermédiation bancaire et intermédiation financière.

Le PNB de l'intermédiation bancaire s'accroît de 52 M€ (+9,4%).

Le dynamisme de la BRED en matière d'octroi de crédits a été cette année le plus important de son histoire avec une croissance de près de 18%. Elle représente 90% des encours de l'ensemble du Groupe BRED, lesquels augmentent de 16%.

Pour ce qui concerne les filiales, la plupart sont en progression, souvent modeste. Seule la BIC BRED connaît une croissance à deux chiffres (+12%).

## EMPLOIS DU GROUPE (1) 11,8 milliards d'euros

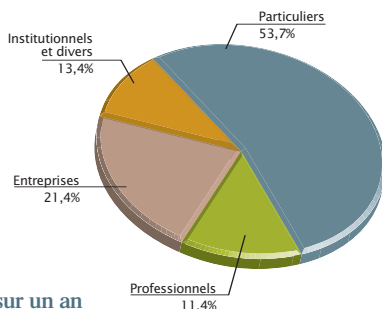


### Evolution sur un an

■ Particuliers	+ 8%
■ Entreprises	+ 33%
■ Professionnels	+ 14%
■ Institutionnels et divers	- 37%

(1) Encours moyens annuels hors spot et devises

## DEPOTS MONETAIRES DU GROUPE (1) 10,7 milliards d'euros

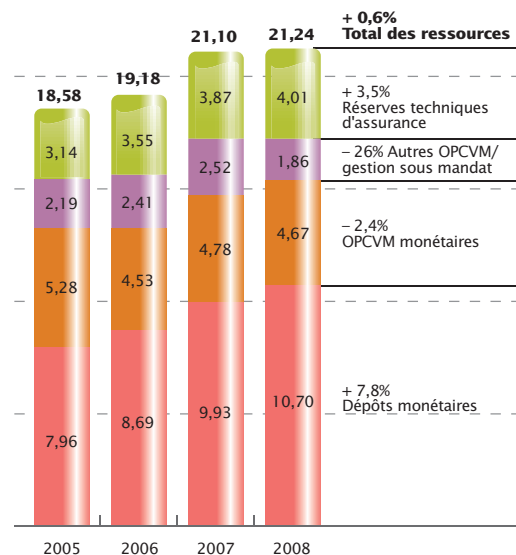


### Evolution sur un an

■ Particuliers	+ 8%
■ Entreprises	+ 16%
■ Professionnels	+ 11%
■ Institutionnels et divers	- 8%

(1) Encours moyens annuels

## RESSOURCES COLLECTEES PAR LE GROUPE (1) en milliards d'euros



(1) Encours moyens annuels

En matière de collecte de ressources, la BRED représente 95% de l'ensemble. Le taux de progression est de 7,5%, proche de celui des particuliers, notre marché principal. Les professionnels et, surtout, les entreprises affichent des taux de croissance plus élevés en raison du développement de nos activités. Par contre, le marché des institutionnels accuse une baisse, en raison notamment d'une application très stricte, par cette clientèle, du fait de l'environnement financier actuel, des règles de division des risques.

Ces effets volume ont permis, en l'absence d'effet prix significatif, la croissance de 11% de la marge d'intermédiation bancaire.

Cette dernière s'est trouvée renforcée par une augmentation équilibrée des commissions (+12,3%). Le développement des opérations de crédit notamment a entraîné une hausse de 10,5% des commissions d'engagements.

La mobilisation du réseau a assuré une bonne distribution des produits d'assurance protection : +14,3%.

Les commissions sur comptes progressent de 8%, si l'on fait abstraction du remboursement de TVA sur les frais de traitement des chèques : commissions de mouvements et conventions de trésorerie ont été les deux moteurs en 2008, avec une augmentation respective de 8% et 10%.

La forfaitisation imposée par la loi a entraîné la baisse de certaines commissions, notamment celles liées aux incidents.

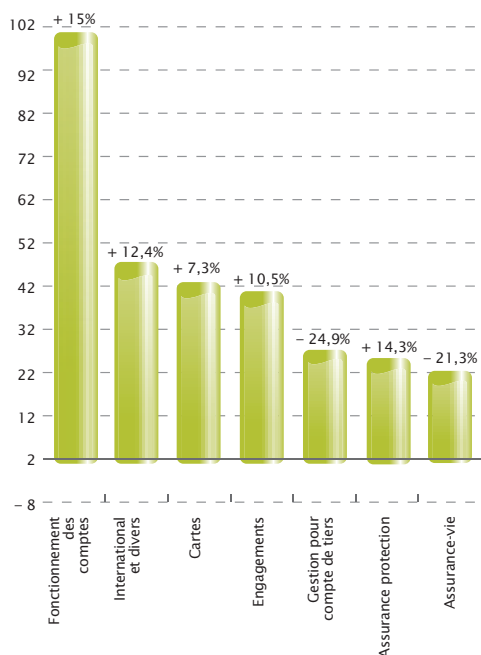
L'intermédiation financière, quant à elle, a subi de plein fouet la crise, notamment boursière.

La part des OPCVM monétaires et de l'assurance vie dans notre épargne financière (82%) a évité une trop forte chute de celle-ci (- 6%) dans un marché fortement baissier.

Mais, en termes de résultats, l'impact a été fort. Les revenus ont baissé de 37 M€. La marge d'intérêts (- 22 M€) a subi les dépréciations des actifs de notre compagnie d'assurance vie.

Les commissions totales ont accusé une chute de 15 M€. Tous les secteurs de notre action commerciale ont été touchés, en particulier l'assurance vie (- 6 M€) et la gestion patrimoniale (- 4 M€).

## REPARTITION DES COMMISSIONS NETTES PAR NATURE



Malgré l'attention portée dans un tel contexte à l'évolution de nos charges, nous n'avons pas souhaité remettre en cause nos projets de développement. Il en résulte une croissance de ces dernières légèrement supérieure à celle du PNB (+ 0,2 point), d'où la progression du RBE : + 1,8%.

La crise que nous connaissons commence à avoir un effet sur notre coût du risque, même s'il reste supportable en 2008 (+ 5 M€). Il entraîne la baisse de 1% du RNE de la banque commerciale.

## Nos activités à l'étranger

Sont regroupées ici deux filiales : BCI MR et BRED Vanuatu. L'an dernier, elles étaient présentées avec la banque commerciale. Nous avons jugé pertinent de les isoler afin de suivre les résultats de la nouvelle politique d'investissement mise en œuvre en 2007.

Toutefois, compte tenu de leur taille et de leurs activités, elles sont incluses dans les graphiques de la banque commerciale.

La distribution de crédits a été importante cette année, notamment pour BCI MR qui n'avait pas traditionnellement une politique très offensive en ce domaine. L'encours du pôle passe de 49 M€ à 88 M€, étant rappelé que BRED Vanuatu a démarré son exploitation au premier trimestre 2008.

En matière de ressources, les encours progressent de 63 M€ pour atteindre 295 M€. En particulier, BRED Vanuatu a fait preuve de débuts prometteurs.

Le RNE augmente de 3 M€, essentiellement en raison de l'effet périmètre induit par la prise en compte de BCI MR en année pleine. Il faut aussi retenir que si BRED Vanuatu n'est pas à l'équilibre lors de son premier exercice d'exploitation, elle compte devenir bénéficiaire dès 2009.

## Les activités de marchés

Elles n'ont pu éviter les désordres subis par les marchés.

Les activités se sont bien comportées ; certaines ont même profité des désordres des marchés, comme le « trading » automatique (robots) ou le secteur « corporate » qui a bénéficié des stratégies anticrise mises en place.

Le PNB ressort en légère baisse (- 1,6 M€) effacée par une réduction des primes versées aux opérateurs, ce qui permet de dégager un RBE en progression de 12,7%.

La faillite de Lehman Brothers nous a conduits à doter une provision de 90% (18,9 M€) sur la créance que nous détenions sur cet établissement. Dès lors le RNE est à peine à l'équilibre.

## ACTIFS SALLE DES MARCHES



## HORS BILAN



## Le pôle opérations financières

Son résultat courant progresse de 17 M€, dont 5 M€ au titre des effets périmètre, et atteint 184 M€.

Outre qu'il bénéficie de la reprise de 5 M€ de la provision pour risques opérationnels, le pôle a mis en œuvre un certain nombre de stratégies visant à permettre à la fois de couvrir les pertes dans le domaine des actions et de compenser les difficultés rencontrées par les autres acteurs de la banque.

Parmi ces stratégies, on peut citer des positions de taux favorables, des couvertures fondées sur des options ainsi que la réalisation de plus-values. Associée à la baisse des marchés, cette dernière action a eu pour effet de réduire les plus-values latentes du pôle.

## Perspectives

Notre plan à moyen terme a connu avec 2008 sa deuxième année d'exécution et nous servira à nouveau de guide en 2009.

L'environnement économique actuel nous rend forcément vigilants. Nous devons veiller à soutenir, autant que faire se peut, nos clients, y compris ceux qui rencontreraient des difficultés passagères. Mais nous aurons aussi pour tâche de veiller à nos équilibres, qui sont toujours plus difficiles à assurer en période troublée.

Nous poursuivrons notre engagement visant à mettre les nouvelles technologies à la disposition de nos clients dès lors qu'elles sont de nature à leur apporter un complément de qualité, sans ajouter trop de coûts ni trop de complexité.

Nous poursuivrons l'amélioration de nos organisations, tant nous sommes persuadés qu'elles participent à la fois à la qualité de nos services rendus et à notre sécurité.

## BRED Banque Populaire Compte de résultat

Le PNB s'est accru de 37 M€ en 2008, dont 7 M€ ont un caractère exceptionnel, 6 M€ résultant de la récupération de la TVA sur les chèques.

L'activité de banque commerciale a été bonne, essentiellement en raison des volumes traités. L'accroissement de PNB procuré (35 M€) provient pour 20 M€ de la marge d'intérêts et pour 15 M€ des commissions, même si elles ont subi, comme l'an passé, la baisse des marchés financiers, entraînant une nouvelle fois une diminution significative de l'intermédiation financière (- 5 M€).

La crise a fortement impacté la performance de nos activités financières.



Tout d'abord, la salle des marchés voit son PNB diminué de 21 M€ après l'impact positif de la mise en œuvre des modifications apportées aux règles comptables dans le cadre du traitement, par les autorités, des conséquences de l'effondrement des marchés.

Enfin, la trésorerie sociale et le fonds de roulement ont été gérés de façon à compenser cette réduction de PNB à hauteur de 16 M€.

Contrairement à l'an passé, aucun élément exceptionnel significatif n'a interféré sur nos charges qui profitent donc totalement de notre politique de maîtrise. L'accroissement de 9 M€ provient essentiellement des consommations (63%) et des impôts (20%).

Il en résulte un RBE en progression de près de 14%.

Notre coût du risque augmente de 31 M€ hors provisions pour risque pays, dont 19 M€ ont pour origine la faillite de Lehman Brothers. La détérioration de l'environnement économique a induit un accroissement des dépréciations de créances de 17 M€. Le coût global a été réduit de 5 M€, en raison de la reprise de provision pour risque devenue sans objet.

Ainsi, après la prise en compte des résultats sur titres (+ 0,5 M€), le résultat courant est sensiblement égal à celui de l'an passé.

Le résultat net ressort en progression de 4,9% à 140,9 M€ en raison d'une diminution de la charge d'impôt (- 33 M€) qui compense et au-delà l'absence en 2008 d'éléments exceptionnels positifs (+ 25 M€ en 2007).

Elle est liée essentiellement à la baisse des plus-values latentes sur titres.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	<b>593,5</b>	<b>634,3</b>	<b>671,3</b>	<b>5,8%</b>
Marge d'intérêts et divers	363,9	388,4	404,3	4,1%
Commissions	294,2	315,3	331,2	5,0%
Frais bancaires	- 64,6	- 69,4	- 64,2	- 7,5%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>405,5</b>	<b>431,4</b>	<b>440,5</b>	<b>2,1%</b>
Frais de personnel	242,1	257,3	260,0	1,0%
Autres charges d'exploitation	130,5	141,0	148,8	5,5%
Dotations aux amortissements	32,9	33,1	31,7	- 4,2%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>188,0</b>	<b>202,9</b>	<b>230,8</b>	<b>13,8%</b>
Coût du risque	13,3	16,1	43,0	167,1%
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>174,7</b>	<b>186,8</b>	<b>187,8</b>	<b>0,5%</b>
Plus-values nettes sur actifs immobilisés	4,4	2,2	0,5	
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>179,1</b>	<b>189,0</b>	<b>188,3</b>	<b>- 0,4%</b>
Provisions réglementées	- 4,5	- 8,2	- 7,5	
Eléments exceptionnels et divers	0,0	25,0	0,0	
Participation et impôt sociétés	- 75,2	- 71,3	- 39,9	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	<b>99,4</b>	<b>134,4</b>	<b>140,9</b>	<b>4,9%</b>

## Présentation des résolutions

### Approbation des comptes de l'exercice 2008

Votre Conseil vous demande d'approuver son rapport de gestion ainsi que les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2008.

### Conventions réglementées

Nous vous demandons de prendre acte, comme indiqué dans le rapport des Commissaires aux comptes, qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Affectation du résultat

Le résultat social de l'exercice ressort à 140.903.185,72 €. La réserve légale étant désormais suffisamment dotée et le report à nouveau étant positif de 70.000.000,00 €, le bénéfice distribuable s'élève à 210.903.185,72 €.

Sur ce montant, il vous est proposé de :

- servir à chacune des 30.250.000 parts sociales un intérêt calculé au taux de 4,44% comme au titre de l'exercice précédent, soit un montant par part de 0,40 € et un montant global de 12.100.000,00 €,
- distribuer à chacun des 7.562.500 certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis un dividende correspondant à un taux de 2,65% du montant de souscription, soit un montant par CCI de 1,91 € et un montant global de 14.444.375,00 €,
- doter les Autres réserves d'un montant de 114.358.810,72 €,
- et de reporter à nouveau le solde, soit 70.000.000,00 €, afin d'absorber l'impact sur les capitaux propres en 2009 des changements de méthode comptable issus des textes organisant la porosité entre les comptes IFRS et les comptes sociaux.





Il est précisé que l'intérêt servi aux parts sociales est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Les sociétaires ont également la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire instauré par la loi de Finances pour 2008.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%
2005	30 250 000	Néant	8 112 500 €	Néant	8 112 500 €
2006	30 250 000	7 562 500	9 680 000 €	Néant	9 680 000 €
2007	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	12 856 250 €	12 100 000 €

## Conseil d'Administration et Direction Générale

Les mandats d'administrateur de Mme Monique TRNKA et de MM. Stève GENTILI, Président, François MARTINEAU, Premier Vice-Président, Frédéric BOMPAIRE, Vice-Président, Pierre MURRET-LABARTHE et Daniel GIRON

venant à échéance avec la présente assemblée, nous vous demanderons de les renouveler pour cinq ans.

Les fonctions des mandataires sociaux et leurs autres mandats figurent en annexe (en fin de brochure).



# Annexe au rapport de gestion

## 1- Evolution de l'activité

### Bilan consolidé

En milliards d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
Prêts et créances des établissements de crédit	7,8	9,3	8,0	- 14%
Opérations sur titres				-
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	8,1	8,1	5,1	- 38%
Instruments dérivés de couverture	0,1	0,2	0,4	109%
Actifs disponibles à la vente	7,4	8,5	6,5	- 23%
Placement des entreprises d'assurance				-
Opérations avec la clientèle	9,1	10,7	13,0	21%
Actifs immobilisés	0,3	0,4	0,5	25%
Autres actifs	0,8	0,7	0,7	0%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>33,6</b>	<b>37,9</b>	<b>34,2</b>	<b>- 10%</b>
Dettes des établissements de crédit et clientèle financière	12,6	16,5	10,4	- 37%
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	3,7	2,7	2,4	- 11%
Instruments dérivés de couverture	0,1	0,2	0,4	100%
Autres opérations	1,0	1,1	1,2	9%
Dépôts de la clientèle non financière	10,2	10,9	13,2	21%
Provisions techniques d'assurance	3,8	4,0	3,8	- 5%
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	-
Dettes subordonnées	0,4	0,5	0,6	20%
FRBG				-
Capital et réserves	1,8	2,0	2,2	10%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33,6</b>	<b>37,9</b>	<b>34,2</b>	<b>- 10%</b>

Notre bilan s'est réduit de 3,7 G€. Cette contraction est la résultante de deux fortes évolutions de sens opposé.

La tourmente financière nous a conduits à réduire significativement nos encours de titres : ainsi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat et ceux disponibles à la vente ont diminué de 5 G€. Le corollaire au passif est la forte baisse de leur financement : les dettes auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière diminuent de 6,1 G€.

Ce phénomène a été accentué par notre décision de reclasser en « prêts et crédits » nos portefeuilles de CDO, soit 0,6 G€ au 31 décembre 2008, conformément à l'amendement IFRS d'octobre 2008.

Nous avons procédé cette année à une distribution de crédits importante.

Nos encours croissent de 1,7 G€, hors l'effet du reclassement, entraînés par les prêts à l'équipement (+ 35,2%).

Même si la demande de prêts à l'habitat ralentit depuis 2007, nous n'avons pas été loin d'atteindre les 10% de croissance cette année.

Afin de financer ce développement, nous avons favorisé, par une politique de taux appropriée la collecte des dépôts de marchés (+ 18,1%) et aussi celle des dépôts à vue (+ 8,3%) grâce aux soins apportés à notre relation clientèle.

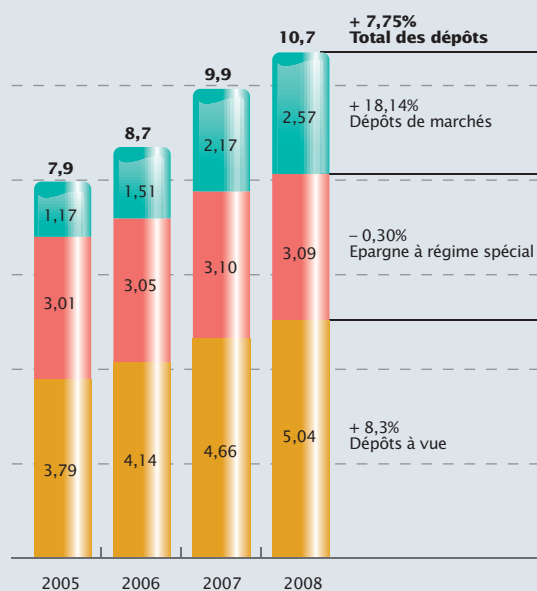
Nous avons également réalisé une nouvelle opération de titrisation de 1 G€ afin de préserver notre liquidité. L'application des règles comptables ne permet pas à cette opération d'apparaître à notre bilan.

# Annexe au rapport de gestion



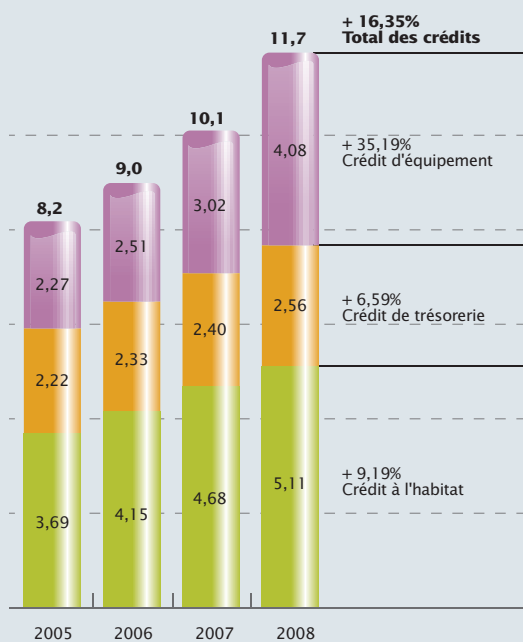
## DEPOTS MONETAIRES DU GROUPE BRED BANQUE POPULAIRE

Encours moyen annuel en milliards d'euros



## CREDITS CLIENTELE DU GROUPE BRED BANQUE POPULAIRE

Encours moyen annuel, hors spot et devises, en milliards d'euros





## 2 - Capitaux propres, portefeuille de participations, ratios prudentiels et gestion financière

### 2-1- Les capitaux propres consolidés et les fonds propres de base

Le nouveau ratio est retenu en 2008. Il régleme le « tier one » en définissant différemment les fonds propres de base qui doivent notamment supporter 50% de la déduction des titres.

Les capitaux propres consolidés en normes internationales s'élèvent à 2.133,4 M€ après affectation des résultats.

L'augmentation de 137,9 M€ provient de :

- la mise en réserve de 214,4 M€ de résultat 2008 non distribué,

- une baisse des capitaux propres IAS / IFRS de 70,9 M€, représentant notamment la baisse de valeur de nos titres d'Etat liée à l'évolution défavorable de leur spread de crédit,

- de divers ajustements négatifs pour 5,6 M€.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
Capital (1) (2)	340,3	340,3	340,3	
Réserves consolidées	1 345,7	1 562,3	1 771,1	
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	114,7	92,9	22,0	
Impact IAS/IFRS sur résultats consolidés	40,1			
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>1 840,8</b>	<b>1 995,5</b>	<b>2 133,4</b>	<b>6,9%</b>
SCM	19,4			
Intérêts minoritaires	5,7	24,6	32,8	
Immobilisations et autres déductions	- 9,6	- 16,2	- 24,2	
Traitement IAS/IFRS non admis / résultat - juste valeur	- 42,6			
Traitement IAS/IFRS non admis / capitaux propres recyclables	- 159,8	- 92,9	- 22,0	
<b>FONDS PROPRES DE BASE CAD</b>	<b>1 653,9</b>	<b>1 911,0</b>	<b>2 120,0</b>	<b>10,9%</b>
Imputation de 50% des titres déduits après franchise		- 304,0	- 421,0	
Autres ajustements		- 6,0	- 5,0	
<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>		<b>1 601,0</b>	<b>1 694,0</b>	<b>5,8%</b>

(1) En application de l'article 225-102, al.1 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la banque ne détiennent aucune part sociale émise par elle, et faisant l'objet d'une gestion collective, ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

(2) Le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, prévu par l'article L.225 - 100 alinéa 7 du Code de commerce, figure dans les renseignements de caractère général.

Les autorités de contrôle ont estimé qu'un certain nombre d'éléments de capitaux propres comptables créés par l'application des normes internationales ne pouvaient être

retenus dans les fonds propres de base qui sont donc inférieurs aux capitaux propres comptables.

# Annexe au rapport de gestion

## 2-2 - Les participations déduites

Avant application de la franchise de 265 M€, les déductions réglementaires appliquées à nos fonds propres s'élèvent à 1.107 M€, en progression de 266 M€.

Elle provient des :

- titres mis en équivalence et d'un complément de titres subordonnés souscrits auprès de Prepar-Vie.

L'ensemble totalise 42 M€,

- titres non consolidés, soit principalement la BFBP.

L'achat des banques régionales d'HSBC a nécessité une augmentation de capital de 122 M€, à laquelle se sont ajoutés les dividendes payés en actions (29 M€),

- titres acquis dans le cadre de notre portefeuille de placements (73 M€).

## 2-3 - Les ratios

La loi bancaire prévoit une réglementation des normes de gestion (appelées ratios) que les établissements de crédit doivent respecter, en vue, notamment, de garantir à l'égard des tiers leur solvabilité et leur liquidité.



### 2-3-1 - Le ratio de solvabilité

Ce ratio a été modifié dans le cadre des travaux menés au plan international.

Deux modifications importantes ont été apportées.

La première a consisté à affiner considérablement le calcul de l'exigence au titre du risque issu des contreparties, en particulier par un système de notation individuelle des plus importantes d'entre elles.

La seconde a été l'introduction du risque opérationnel.

La composition, par marché, de la clientèle (82%) fait ressortir que les entreprises sont la composante majeure (45%), la banque de détail se limitant à 10%. Le solde (27%) se partage à quasi égalité entre les filiales, les actions et le divers.

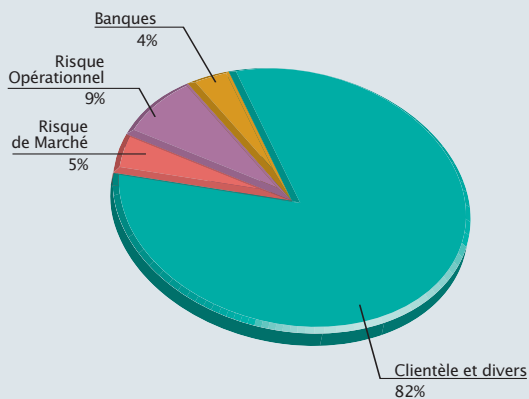
## Le ratio global de couverture

En millions d'euros	2007	2008
Fonds propres de base	1 911	2 120
Fonds propres complémentaires	411	525
Fonds propres surcomplémentaires	87	58
<b>TOTAL</b>	<b>2 409</b>	<b>2 703</b>
Déduction au titre des titres de participations	- 609	- 842
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX CAD</b>	<b>1 800</b>	<b>1 861</b>
Excédent des provisions comptables sur l'expected loss	52	48
Autres ajustements	- 12	- 9
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>1 840</b>	<b>1 900</b>
Exigence risque contrepartie	968	1 009
Exigence risque change	7	16
Exigence portefeuille de négociation	44	42
Exigence risque opérationnel	85	101
<b>EXIGENCE TOTALE</b>	<b>1 104</b>	<b>1 168</b>
<b>RATIO (1)</b>	<b>13,3%</b>	<b>13,0%</b>
dont Tier one	11,6%	11,6%

(1) Pour une norme minimale de 8%

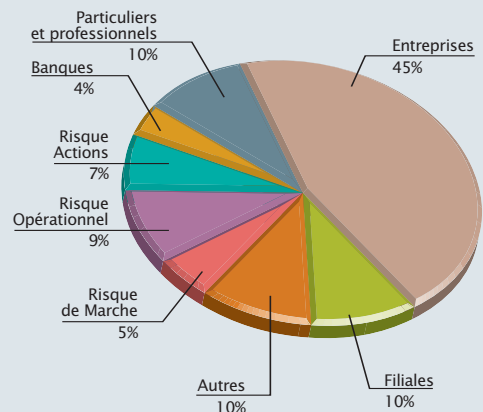


## RISQUES PONDERES MC DONOUGH



Total : 14,6 Milliards d'euros

## CONSOMMATION DE FONDS PROPRES



Total : 1 168 Millions d'euros

## 2-3-2 - Le coefficient de liquidité

Il fait l'objet d'une surveillance permanente : l'opération de titrisation réalisée en 2008 a porté sur un total de 1 Md€. Il passe de 107% à 134% pour un minimum de 100%.



## 2-4 - Gestion financière (hors Salle des marchés)

Sensibilité de la marge d'intérêts du Groupe BRED Banque Populaire à l'évolution des taux.

Impact en millions d'euros sur la marge d'intérêts (hors Salle des marchés)	Scénario de baisse des taux de 1%		Scénario de hausse des taux de 1%	
	2009	2010	2009	2010
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
Sensibilité Groupe BRED à l'Eonia sur portefeuille en stock	+ 4,7	- 8,9	- 4,8	+ 8,8
Sensibilité sur les productions futures de prêts :				
- à l'Eonia	+ 4,1	+ 18,3	- 4,1	- 18,5
- aux taux à long terme	- 4,1	- 18,3	+ 4,1	+ 18,5
Sensibilité aux remboursements anticipés, renégociations et déchéances du terme	- 2,2	- 6,2	+ 0,5	+ 1,5
<b>SENSIBILITE GLOBALE A L'EONIA</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>+ 9,4</b>	<b>- 8,9</b>	<b>- 9,7</b>
<b>SENSIBILITE GLOBALE AUX TAUX LONG TERME</b>	<b>- 6,3</b>	<b>- 24,5</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>+ 20,0</b>

Remarque : ces chiffres incluent les opérations de couverture qui pourraient être mises en place en 2009.

La sensibilité de la marge aux taux longs résulte du développement de notre portefeuille de crédits à long terme. Ainsi, en cas d'augmentation des taux longs de 1 point, notre marge augmentera de 4,6 M€ en 2009.

Pour la première fois, le solde structurel de trésorerie du Groupe BRED Banque Populaire est déficitaire. Malgré une croissance de nos ressources de plus de 700 M€, notre distribution de crédits a été, une nouvelle fois cette année, nettement supérieure à notre collecte. La hausse des encours est de 1.600 M€.

S'y est ajouté l'accroissement des besoins des filiales pour près de 200 M€, en raison principalement du développement de BIC BRED et de Sofider.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de nos opérations de titrisation, dont la dernière est en date de décembre 2008 pour un 1 G€, qui nous assurent la maîtrise de notre liquidité.

Notre sensibilité à la baisse des taux courts est à + 8,8 M€ du fait que nous considérons que les taux ERS sont fixes jusqu'au 31 juillet à la suite de la révision du 1er février 2009.

### EVOLUTION DU SOLDE STRUCTUREL DE TRESORERIE DU GROUPE BRED BANQUE POPULAIRE

en millions d'euros







### 3 - Gestion et suivi du contrôle des risques commerciaux et opérationnels

L'ensemble des procédures de contrôle et de gestion des risques de la Banque et de ses filiales est décrit dans le rapport du Président au chapitre réservé aux Procédures de Contrôle Interne.

#### 3-1 - Conformité et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La mise en œuvre et l'actualisation des dispositions législatives et réglementaires et des normes professionnelles concernant les activités bancaires et financières demandent une organisation de plus en plus structurée au sein de la Banque. Le non-respect de ces dispositions ou des instructions de l'organe exécutif sont susceptibles d'entraîner des risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation de la banque. Ces risques sont identifiés et contrôlés dans le cadre de la filière Conformité, supervisée par la Direction du Contrôle Permanent du Risque Opérationnel et de la Conformité.

##### Organisation du contrôle

Les risques de non-conformité sont pris en compte par l'ensemble des Directions Opérationnelles de la Banque sous la supervision des différents acteurs du contrôle permanent et périodique.

La Direction de la Conformité, dont le responsable est déclaré auprès de la Commission Bancaire, comprend trois pôles d'activité dont les moyens ont été renforcés au cours de l'exercice :

- la conformité à la déontologie et à la réglementation édictée par l'Autorité des Marchés Financiers dans le domaine de la Prestation de Service d'Investissement. Ce rôle est dévolu au Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) déclaré auprès de l'AMF ;

- la lutte contre la délinquance financière dans le cadre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, contre le financement du terrorisme et contre la fraude ;

- la conformité juridique qui assure la validation des nouveaux produits avant leur lancement, analyse les dysfonctionnements éventuels et s'assure de la mise en œuvre des actions correctrices nécessaires.

La Direction de la Qualité, qui assure le traitement des réclamations de la clientèle, travaille en synergie avec la Conformité lorsque les réclamations qu'elle reçoit résultent d'une inobservation réglementaire.

Le contrôle périodique est exercé par l'Inspection Générale, qui mène des missions d'audit dans le cadre d'un plan annuel approuvé par le Conseil d'Administration. Les auditeurs s'assurent du respect par les opérationnels des dispositions législatives et réglementaires. Les recommandations à caractère réglementaire sont transmises à la Direction de la Conformité.

##### Gestion et maîtrise des risques de non-conformité

L'élaboration d'une cartographie des risques de non-conformité a pour objectifs d'identifier les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires, de détecter les risques de non-conformité et de s'assurer de la mise en œuvre des actions correctrices et des contrôles adaptés afin de les supprimer.

Dans le domaine de la conformité des prestations externalisées, les actions entreprises en 2008 par la Direction de la Conformité ont porté notamment sur la poursuite du recensement des contrats de prestations de services qualifiées d'essentielles, le contrôle des contrats passés avec les prestataires et l'extension d'une démarche similaire auprès de nos filiales.

Concernant les Services d'investissement, la mise en place opérationnelle et le suivi de la transposition de la Directive européenne sur les Marchés Financiers (MIF) se sont poursuivis activement, accompagnés par de nombreuses précisions et de nouvelles modifications du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) concernant les règles organisationnelles des Prestataires de Services d'Investissement (PSI) et des Sociétés de Gestion.

Le règlement intérieur de la BRED Banque Populaire a ainsi intégré les nouvelles mesures déontologiques concernant les collaborateurs, notamment sur la définition des personnes sensibles et l'obligation de déclaration de leurs transactions personnelles. L'AMF a naturellement mis l'accent exclusivement, pour tous les PSI, sur les deux rapports réglementaires 2008 du RCSI, l'un sur le respect général des dispositions de la MIF, l'autre sur la mise en œuvre du nouvel agrément sur le « conseil en investissement ».

Une inspection de la Commission Bancaire, mandatée par l'AMF, s'est déroulée au cours du deuxième trimestre. Dans sa lettre de suite, l'AMF a pris acte des nouveaux dispositifs initiés par le RCSI et devenus opérationnels, ainsi que des engagements précis pris pour l'optimisation du suivi et du contrôle des services d'investissement.

Le RCSI a vu ses moyens humains renforcés par l'affectation dans son département d'un cadre et d'une collaboratrice plus spécialisée sur les risques de marché en association avec la Direction des Risques Financiers.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la Banque a mis en place, suite à des développements internes, un outil de détection d'opérations atypiques dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment. L'outil a été conçu afin d'améliorer la pertinence de la détection des opérations atypiques et de permettre à l'ensemble des acteurs de l'intégrer dans leur action quotidienne.

L'utilisation de l'outil Fircosoft permettant de détecter les personnes soupçonnées de terrorisme ou les flux à destination des pays frappés par des mesures d'embargo, bénéficie d'améliorations permanentes.



D'importantes actions de formation ont été menées auprès du réseau, tant en métropole qu'Outre-mer. De façon générale, la formation et la sensibilisation du personnel aux risques de non-conformité ont été au centre des préoccupations de la Conformité : en 2008, plus de 1 500 collaborateurs ont participé, dans ce domaine, à une formation.

L'actualisation des informations concernant nos clients, l'enrichissement des dossiers, le développement de nouveaux outils de détection nécessitent, au regard des exigences réglementaires, des actions de progrès d'ores et déjà engagées mais à renforcer, notamment à la suite de l'ordonnance transposant la 3e Directive européenne relative à la lutte anti-blanchiment.

## 3-2 - Gestion des risques commerciaux et de crédit à la clientèle

La gestion des risques commerciaux à la BRED Banque Populaire repose sur une stricte indépendance de la Direction des engagements par rapport aux filières commerciales.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC), directement rattaché à la Direction Générale, assure, en totale indépendance par rapport aux filières commerciales et à la Direction des engagements, le contrôle permanent de second niveau des risques de crédit.

La Direction des Engagements intervient dans la décision et le suivi des engagements. Elle dispose d'agents délégués dans les directions opérationnelles qui assurent une diffusion des orientations politiques et des bonnes pratiques pour assurer une bonne maîtrise du risque.



## Organisation de la décision des risques

La prise de décision est organisée autour de deux grands principes :

- une autorisation préalable pour toute opération de crédit,
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté : la ligne commerciale, la Direction des engagements, le Comité de crédit pour les engagements significatifs.

Ces prises de décisions s'opèrent dans le cadre de délégations personnalisées et formalisées, et dans le respect de plafonds de division unitaire, basés sur la taille et la qualité de la clientèle exprimée par une notation interne.

## Le contrôle permanent du risque de crédit

Le contrôle permanent du risque de crédit est pris en charge par le SGRC :

- contrôle a posteriori des décisions de crédit sur les dossiers relevant de la Direction des engagements et de la ligne commerciale,
- analyse contradictoire a priori des dossiers relevant du Comité de crédit,
- validation de la notation interne de la clientèle entreprise et de la notation à dire d'expert de la clientèle des professionnels.

Ces actions font l'objet de reportages à la Direction Générale et contribuent à orienter la politique de crédit de la banque.

## Le suivi des risques de crédit

Les entités commerciales disposent d'outils d'information leur permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées.

Ce suivi permanent est complété par un outil d'analyse qui détecte les fonctionnements anormaux devant faire l'objet de mesures correctives sous le pilotage opérationnel de la hiérarchie et la surveillance de la Direction des engagements.

Un nouvel applicatif (OPIRIS - Outil de Pilotage des RISques) permet à la ligne commerciale et à sa hiérarchie de mesurer périodiquement la qualité et le suivi des engagements de la clientèle des particuliers et des professionnels.

Outre son intervention, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie, le SGRC établit trimestriellement un tableau de bord « engagements » destiné à la Direction Générale, qui recense les engagements significatifs et les répartit en fonction de leur concentration, de la notation des groupes et de leur activité principale.

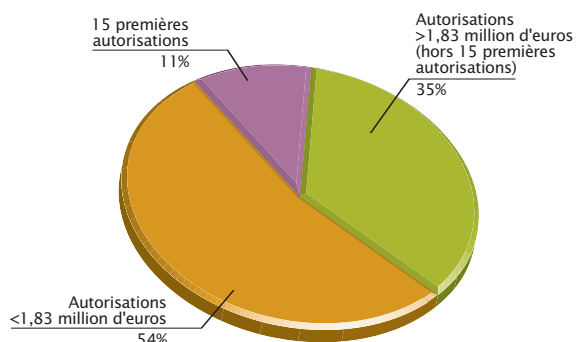
Une communication est faite annuellement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.



## L'analyse du portefeuille

Les crédits accordés à la clientèle ont représenté en 2008, à date, 12,3 G€, ce montant comprenant les crédits titrisés.

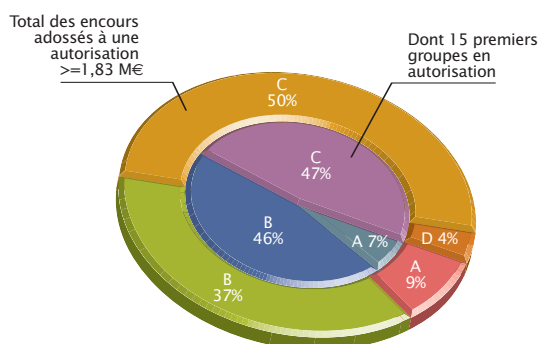
### REPARTITION DES EMPLOIS PAR TAILLE (1)



(1) Encours à date soit 12,3 G€ au 31/12/2008

La part des autorisations inférieures à 1,83 M€ gagne 8 points au détriment des 15 premières autorisations qui ne représentent plus que 11% de l'encours (17% l'an passé).

### REPARTITION DES EMPLOIS PAR NOTE INTERNE (1)



Cote A : très solide à court terme  
 Cote B : sans risque à court terme  
 Cote C : des faiblesses ne justifiant pas le retrait des concours  
 Cote D : des faiblesses justifiant un suivi rapproché  
 Cote E : précontentieux  
 Cote F : en défaut

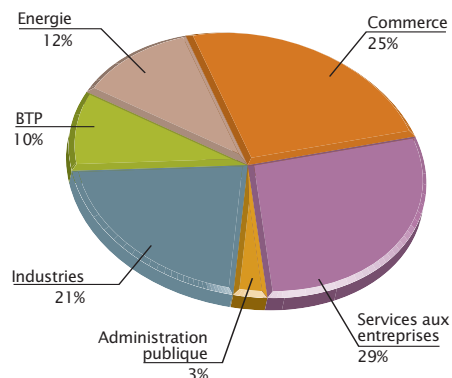
(1) Encours au 31/12/2008 adossés à des autorisations supérieures à 1,83 M€

La répartition par note s'est nettement dégradée. Au plan des 15 premières autorisations, les « C » totalisent 47% (8 % l'an passé) et les « B » gagnent 20 points à 46% au détriment des « A » qui ne représentent plus que 7% pour 66% l'année dernière.

Ce phénomène s'observe de manière un peu différente pour les autres autorisations supérieures à 1,83 M€ : les « A » perdent 23 points au profit des « C », les « B » restant stables.

Cette détérioration provient en grande partie de notre politique 2008 visant à réduire nos encours de billets de trésorerie, y compris ceux de conduits notés « AAA ». Ainsi, hors billets de trésorerie, la part de A dans les autorisations supérieure à 1,83 M€ hors les 15 premières, passe de 12% à 7%.

### REPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR ECONOMIQUE



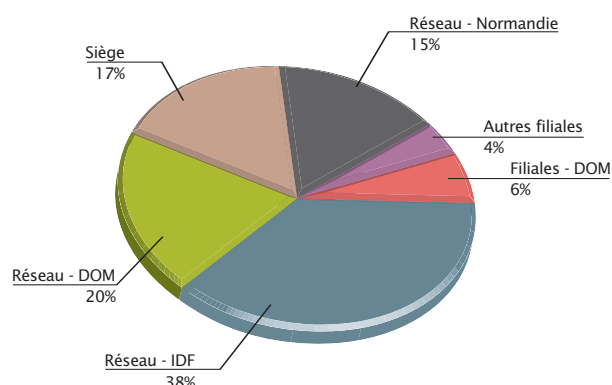
Engagements adossés à des autorisations supérieures ou égales à 1,83 M€

La part représentée par les services aux entreprises diminue de 11 points au profit de l'industrie (+ 5 points) et du commerce (+ 4 points).

La réduction de nos encours de billets de trésorerie, notamment ceux émis par les conduits de titrisation, explique la baisse de la part représentée par les services.



## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EMPLOIS (1)



(1) Encours moyens

La seule évolution notable est l'accroissement des encours « siège » (+ 3 points), principalement au détriment du réseau Ile-de-France.

## Analyse des entrées en contentieux en 2008

L'évolution du climat économique a commencé à avoir de légères répercussions sur nos risques. Les entrées en contentieux et douteux se sont accrues de 24 M€ et totalisent en 2008 89,1 M€. Elles représentent 0,76% de nos encours (0,66% en 2007). Cette croissance concerne tous les marchés, ainsi le taux des particuliers passe de 0,31% à 0,49%, celui des entreprises de 0,49% à 0,59%.

La BRED Banque Populaire et Sofider sont les deux plus importants contributeurs avec 81 M€ à eux deux. Nous avons appliqué un taux de provisionnement sensiblement égal à celui de 2007 (54,4% contre 53,2%). Malgré l'augmentation des entrées en contentieux et douteux, le stock de créances douteuses reste constant. Toutes ces informations sont déclinées dans les graphiques ci-après.

### Analyse des entrées en contentieux

### Stock contentieux et douteux

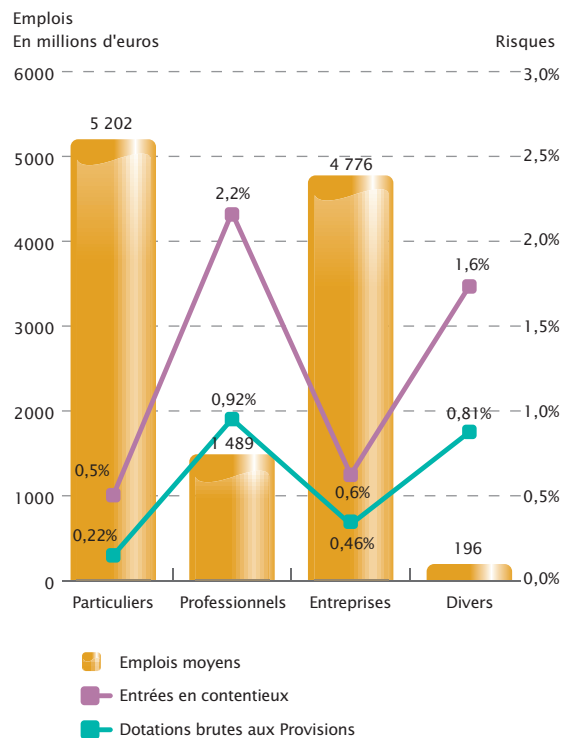
En millions d'euros	Emplois (1)	Entrées en contentieux et douteux	Taux d'entrée en contentieux et douteux	Taux (2) de provisionnement	Encours de créances douteuses	Provisions sur créances douteuses
Particuliers	5 202	25,5	0,49%	44,5%	120,7	60,0
Professionnels	1 489	32,1	2,15%	48,7%	209,1	181,0
Entreprises	4 776	28,4	0,59%	70,1%	137,7	88,0
Divers	196	3,1	1,60%	50,6%	1,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>11 664</b>	<b>89,1</b>	<b>0,76%</b>	<b>54,4%</b>	<b>468,6</b>	<b>329,0</b>

(1) Encours moyens annuels (hors crédit spot et devises)

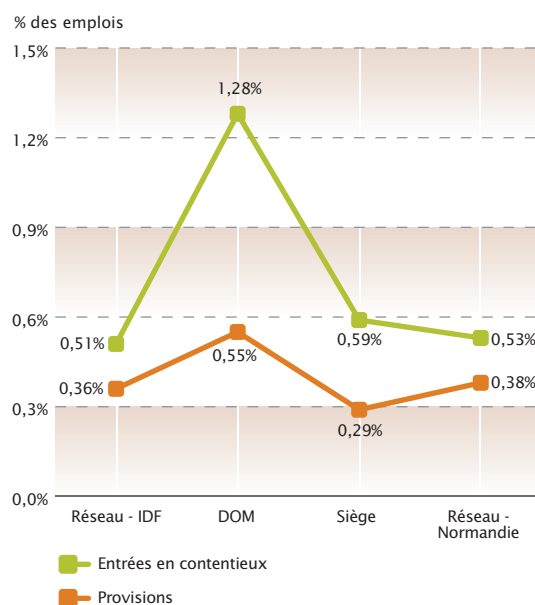
(2) Ce qui représente une dotation brute annuelle de 48,5 M€



## RISQUES : REPARTITION PAR AGENT ECONOMIQUE



## RISQUES : REPARTITION GEOGRAPHIQUE



## Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2008

En millions d'euros	Risques BRED BP		Risques Filiales		Groupe BRED	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Dotations brutes aux provisions sur engagements	- 36,6	- 46,2	-	-	-	-
Reprises de provisions nettes	+ 23,8	+ 17,7	-	-	-	-
Profits et pertes sur créances	+ 1,0	- 0,2	-	-	-	-
Autes éléments	- 0,7	+ 4,6	-	-	-	-
<b>COUT DU RISQUE SUR CREANCES COMMERCIALES</b>	<b>- 12,5</b>	<b>- 24,1</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>- 12,5</b>	<b>- 22,7</b>
Provisions sinistres et opérations diverses	- 1,7	- 15,6	+ 0,0	+ 0,0	- 1,7	- 15,6
Résultat cession créances FCC	+ 25,0	-	-	-	+ 25,0	+ 0,0
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>+ 10,8</b>	<b>- 39,7</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 10,8</b>	<b>- 38,3</b>

Le changement d'analyse juridique de la différence entre le prix de cession des créances au FCC Elide et leur valeur nominale a rendu sans objet la provision que nous avons constatée en 2005 pour 25 M€. Reprise en 2007, elle explique le coût du risque positif de 10,8 M€ l'an passé.

L'absence d'élément positif exceptionnel cette année, conjuguée à la provision de 18,9 M€ passée sur Lehman Brothers expliquent l'essentiel de la variation négative de 49,1 M€.

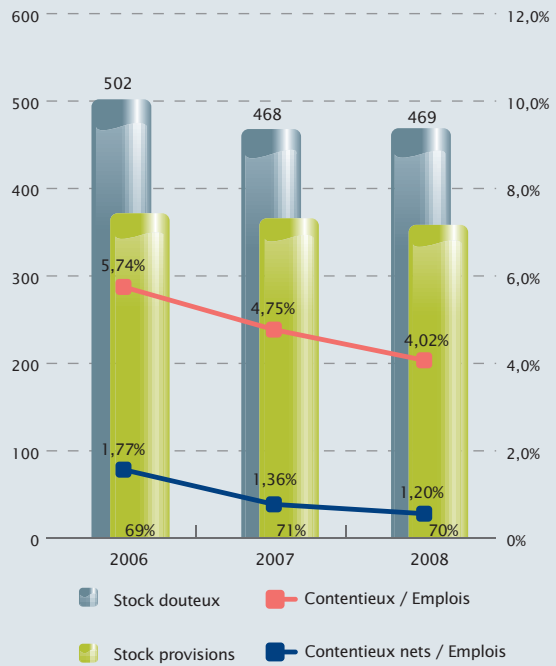




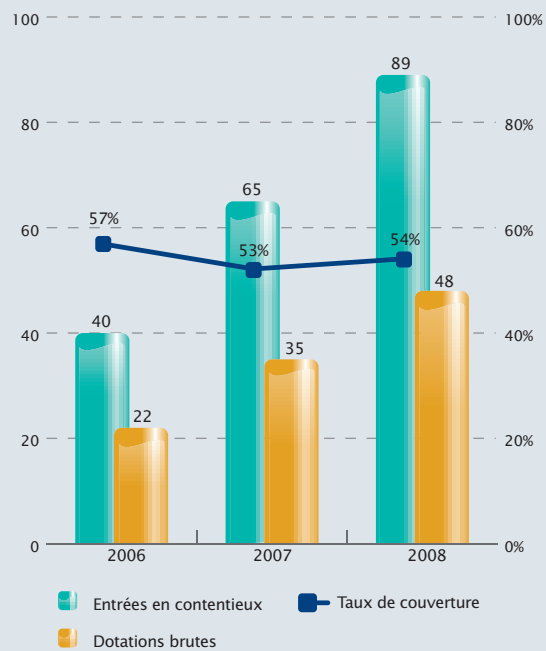
## EVOLUTION DU COUT DU RISQUE COMMERCIAL en milliards d'euros



## EVOLUTION DU STOCK DE CREANCES DOUTEUSES ET DE PROVISIONS en millions d'euros



## EVOLUTION DES ENGAGEMENTS PASSES EN CONTENTIEUX ET DES DOTATIONS BRUTES en millions d'euros



# Annexe au rapport de gestion

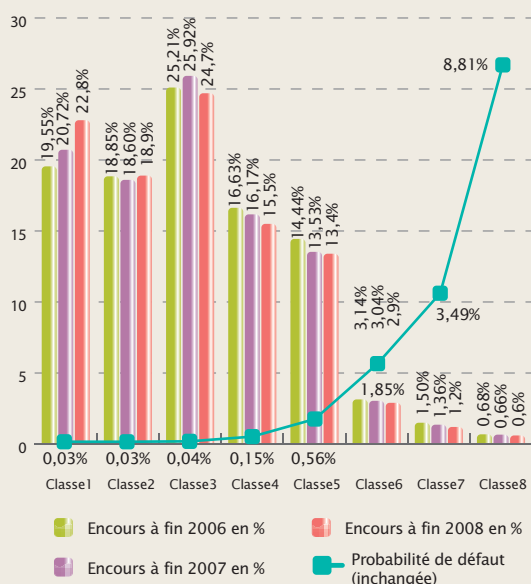
## 3-3 - Mesure du risque de crédit sur l'activité de détail

Depuis 2002, la BRED Banque Populaire a mis en place des modèles de notation interne : un pour les prêts habitat et un pour les prêts à la consommation. Les 2 modèles ont une grande capacité à concentrer une forte proportion du risque global au sein des quelques classes les plus risquées,

sachant que ces dernières ne représentent qu'une faible part de l'encours total. Pour les prêts habitat, les classes 6, 7 et 8 concentrent 44,6% du défaut durant l'année 2008. Elles représentaient 5,1% de l'encours total à fin décembre 2007, et 4,7% à fin décembre 2008.

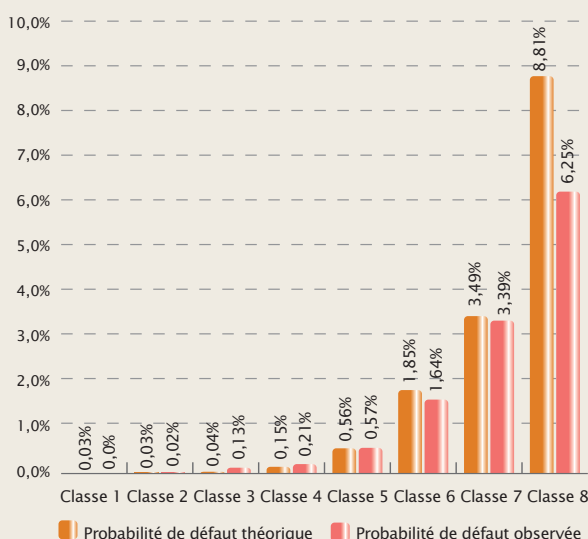
### PRETS HABITAT HORS CASDEN

Répartitions par classes de risque durant les 3 dernières années



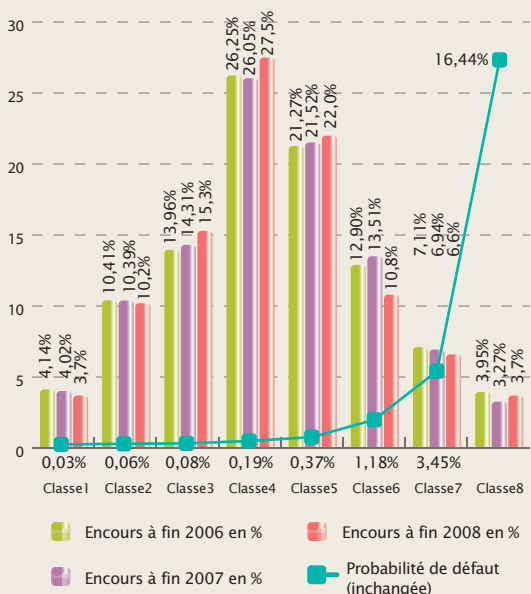
### PRETS HABITAT HORS CASDEN : BACK-TESTING A FIN DECEMBRE 2008

Prévisions à fin décembre 2007, défaut durant l'année 2008



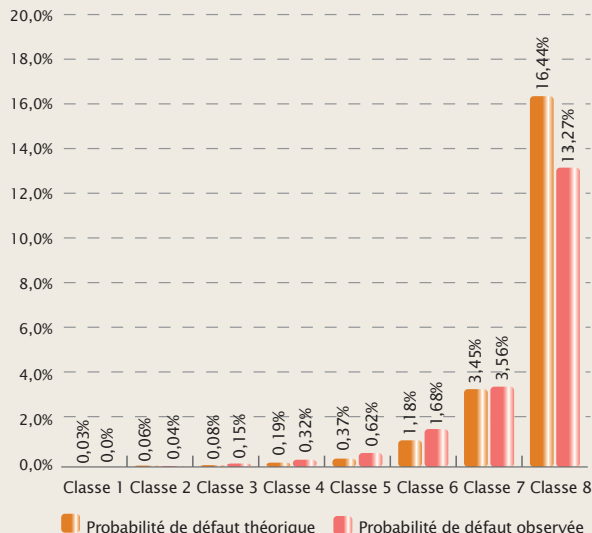
### PRETS A LA CONSOMMATION HORS CASDEN

Répartitions par classes de risque durant les 3 dernières années



### PRETS A LA CONSOMMATION HORS CASDEN : BACK-TESTING A FIN DECEMBRE 2008

Prévisions à fin décembre 2007, défaut durant l'année 2008



La consommation de fonds propres prévue reste donc limitée.



### 3-4 - Risques opérationnels

#### Organisation du contrôle

La « Coordination des Contrôles Permanents » rattachée à la Direction du Contrôle Permanent des Risques Opérationnels a été renforcée avec l'arrivée en juin d'un nouveau responsable, le rattachement du contrôle réseau commercial et le recrutement en fin d'année d'un contrôleur comptable. Elle poursuit la mise en œuvre de la politique de contrôle des risques opérationnels définie par la Direction Générale, en s'appuyant sur les contrôleurs permanents du groupe BRED.

En effet, les contrôleurs permanents des Directions du siège et du réseau métropole sont fonctionnellement liés à la Coordination des Contrôles Permanents en charge de leur animation, même s'ils restent hiérarchiquement rattachés aux Directions au sein desquelles ils exercent leur fonction.

Une collaboratrice de la Coordination des Contrôles Permanents est dédiée à la surveillance des risques opérationnels de nos filiales et met en œuvre les principes d'organisation et de méthodologie qu'elle a définis tout en tenant compte des spécificités propres à chaque filiale.

Un collaborateur, rattaché à la Direction commerciale Outre-mer, intervient sur le périmètre de nos implantations Outre-mer, sur délégation de la Coordination des contrôles permanents.

En charge de déployer une méthodologie commune de contrôle des risques opérationnels sur l'ensemble du groupe BRED, la « Coordination des Contrôles Permanents » constitue un canal de communication privilégié entre les contrôleurs et les autres filières de risque. Elle apporte également un appui, dans le cadre de son action, aux responsables des différents métiers de la Banque.

En 2008, elle a renforcé son rôle de « coordinateur », développé une politique commune de recensement des procédures et des contrôles de 1er niveau, un circuit d'information entre la Coordination et chaque contrôleur permanent, contribué à l'élaboration des plans de contrôle à mener sur 2009 et mis en place un reportage trimestriel sur l'ensemble des activités de contrôle opérationnel de la Banque et de ses filiales.



## 4 - Les risques liés aux opérations de marchés

### 4-1 - Principes d'organisation et de contrôle

La gestion des risques de marchés répond aux trois principes fondamentaux suivants :

- stricte indépendance des filières risques par rapport aux directions opérationnelles ;
- approche homogène et suivi consolidé des risques ;
- contrôle a priori, assuré par un système de limites.

Depuis janvier 2006, avec la mise en œuvre du règlement 97-02, la gestion des risques de marchés repose sur l'existence de trois étages de responsabilité :

- Le premier étage incombe au pôle opérationnel des activités de marchés qui doit s'assurer de l'adaptation permanente de son organisation et de ses procédures afin de répondre aux principes du contrôle interne.
- Le deuxième étage est constitué par :
  - la Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion qui assure la mesure des risques de marchés et valide les résultats ;
  - la Direction des engagements en charge de la gestion des risques de crédit ;
  - le Département Consolidation et procédures comptables chargé de veiller au respect des règles comptables et des principes de contrôle comptable ;
  - la Direction des Risques Financiers (DRF) en charge du contrôle permanent de second niveau sur les activités de marchés.
- Le troisième étage correspond à l'Audit qui a pour rôle de mener a posteriori une évaluation du contrôle interne en sanctionnant l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques (opérationnels et financiers) mis en place, ainsi que sa pratique par les différents acteurs.

Un regard est aussi apporté par, d'une part, la coordination des contrôles permanents des risques opérationnels et, d'autre part, la direction de la conformité, respectivement sur les contrôles menés par la DRF inhérents aux risques opérationnels et à la lutte anti blanchiment des activités de marchés.

Cette gestion des risques est encadrée par plusieurs comités opérationnels :

- Le Comité des marchés financiers et le Comité des nouveaux produits des activités de marchés ;
- le Comité des risques de la Gestion Financière ;
- le Comité de crédit qui approuve les limites de crédit ;
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM) ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM).

### 4-2 - Rôles des différents intervenants

#### La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion

La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion est en charge notamment :

- de la définition des mesures de risques ;
- de la conception et de la gestion des modèles de valorisation des risques ;
- de la validation des résultats ;
- de la vérification des paramètres de marchés retenus ;
- du calcul quotidien du respect des limites ;
- de la production des reportages relatifs aux risques et résultats de marchés.
- du développement des outils de suivi.

Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers et au Comité des nouveaux produits.

#### La Direction des Risques Financiers

- Elle formule pour la Direction Générale des recommandations en matière de politique de risques en participant à la veille réglementaire et opérationnelle.

- Elle assure la validation tant fonctionnelle que théorique des modèles de valorisation des risques.

- Elle vérifie la conformité, notamment des nouveaux produits et des nouvelles activités.

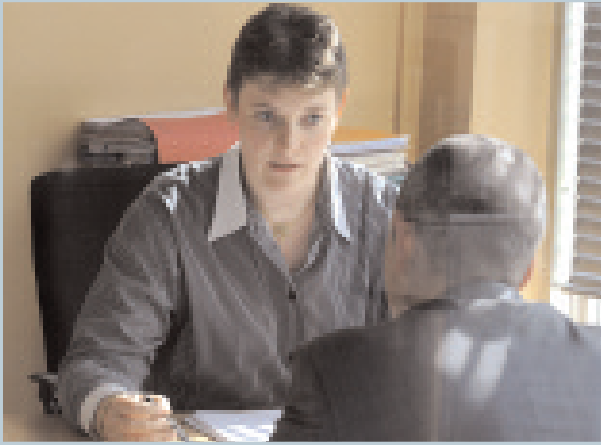
- Elle gère l'architecture du système de limites et réalise une analyse contradictoire avec avis sur les présentations de limites auprès du Comité des marchés financiers et du Comité de crédit.

- Elle suit les évolutions des facteurs de risques de marchés notamment en réactualisant les scénarii de crise tenant compte des agitations sur les marchés cette année. Elle analyse en outre les impacts de ces évolutions sur les méthodes de suivi des risques de marchés.

- Elle garantit la qualité des reportages externes sur les risques de marchés de la BRED Banque Populaire.

- Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers, au Comité des risques de la Gestion Financière et au Comité des nouveaux produits.

- Elle rapporte les risques de marchés auprès du Comité d'audit et du Conseil d'administration.



## Le Comité des marchés financiers

Ce comité, présidé par le Directeur Général, a pour objet de valider les politiques de la BRED Banque Populaire concernant les activités de la Salle des marchés (niveaux des moyens engagés, développement des nouvelles activités). Il valide les orientations stratégiques de la BRED Banque Populaire en matière d'activités de marchés tout en assurant un suivi régulier du déroulement des activités opérationnelles présentes sur les marchés.

Il délibère sur les demandes de modification des limites de risques, au moyen d'analyses contradictoires avec avis de la Direction des Risques Financiers, pour prise de décision par son Président.

Il suit le niveau de consommation des limites de risques.

## 4-3 - Le suivi et la mesure des risques

Le calcul d'exigence de fonds propres du ratio d'adéquation de fonds propres est utilisé pour donner une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

	2008	2007
Risque de taux, de change, optionnel et sur titres de propriété	45,2%	42,2%
Risque de contrepartie sur les instruments dérivés	7,3%	6,3%
Risque de contrepartie sur les pensions	2,8%	2,5%
Risque de contrepartie (RS)	44,7%	49%

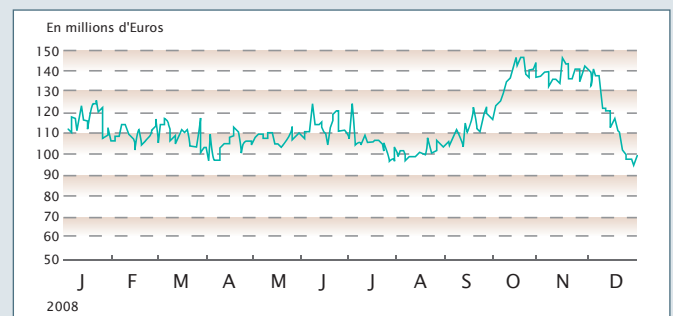
Au 31 décembre 2008, la consommation de fonds propres de la Salle des marchés au titre du ratio d'adéquation de fonds propres est de 101 M€.

La hausse de la volatilité des marchés a entraîné une augmentation de la consommation de fonds propres sur le dernier trimestre 2008.

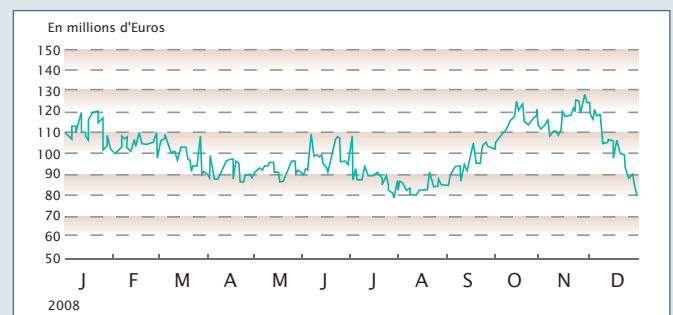
Une diminution a cependant été constatée en toute fin d'année suite à l'arrivée à échéance des positions en décembre.

Selon les normes Mc Donough, la consommation de fonds propres est de 88 M€.

## CAD SALLE DES MARCHES



## MC DONOUGH SALLE DES MARCHES



# Annexe au rapport de gestion

La BRED Banque Populaire utilise aussi des indicateurs plus analytiques, issus de la méthode des scénarios utilisée depuis 1993, qui donnent des mesures de pertes potentielles

calculées à partir de fluctuations normatives ou extrêmes des principaux paramètres de marchés, sans intégrer d'hypothèses particulières de corrélation.

## Les risques financiers

Scénario de risques	Hypothèses retenues
Risque de change	Risque mesuré sur la base du scénario retenu dans la méthode standard de la CAD, soit un choc de 4% sur les monnaies corrélées, 8% sur les monnaies non corrélées.
Risque de taux :	
- Risque directionnel	Scénario défini par une évolution adverse des taux de 1% sur toutes les devises et pour toutes les échéances (sans tenir compte des corrélations entre les marchés, sauf pour les devises européennes hors euro où des facteurs de compensation de 50% ont été retenus).
- Risque de déformation	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de déformation des courbes de taux (+ - 0,08% à 1 mois, + - 0,55% à 2 ans, + - 1,18% à 5 ans, + - 2% à 10 ans, + - 2,44% à 30 ans).
- Risque de crise monétaire	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de hausse des taux courts (+ 6% au jour le jour, + 4% à 1 mois, + 3% à 3 mois, + 0,75% à 1 an, + 0,25% à 3 ans).
Risque spécifique sur titres du portefeuille de négociation selon un scénario de stress	Evolution des spreads de signature selon un scénario de stress à 3 écarts types : + 0,17% à 0,26% pour les souverains, + 0,34% à 1,27% pour les souverains émergents, + 0,32% pour les émetteurs interbancaires, + 0,43% pour les émetteurs corporate.
Risque de bourse	Variation de 15% sur les bourses portant sur les positions cash, indices et dérivés sur actions.

## Risques financiers

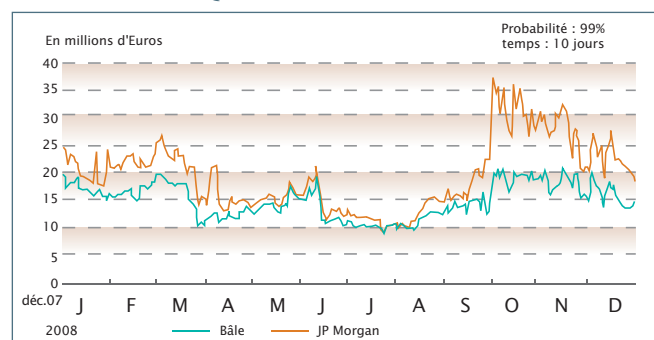
Scénario de risques en millions d'euros	Impact au 31/12/2008	
	Impact au 31/12/2008	Impact au 31/12/2007
Risque de change	5,9	1,6
Risque de taux		
- Risque directionnel	9,5	2,3
- Risque de déformation	21,1	4,6
- Risque de crise monétaire	9,6	4,1
Risque spécifique sur titres	1,9	13,6
Risque émetteur selon stress	6,2	31,4
Risque de bourse	0,5	6,7

La BRED Banque Populaire dispose également de plusieurs indicateurs fondés sur la méthode de la valeur en risque (VaR) qui permet de calculer la perte potentielle maximale qui pourrait survenir dans un laps de temps donné, avec un degré de probabilité donné en fonction des fluctuations de marché observées sur un passé donné. Deux indicateurs sont calculés à partir d'un modèle paramétrique de variance-covariance intégrant une probabilité de 99%, un horizon de temps de dix jours comprenant deux variantes :

- celle où les fluctuations du marché passées sont mesurées sur un passé proche, de l'ordre du mois (méthode JP Morgan),
- celle où les fluctuations du marché passées sont davantage lissées et mesurées sur une période annuelle (méthode du Comité de Bâle).

L'ensemble des mesures obtenues sur les VaR paramétriques s'inscrit dans une fourchette comprise entre 9,1 et 37,8 M€.

### VaR PARAMETRIQUE





# Annexe au rapport de gestion

Un troisième indicateur est fondé sur un modèle de VaR historique et une approche par les scénarios extrêmes recensés au cours des cinq dernières années. Depuis 2003, une VaR historique sur une période d'observation de deux ans a complété la VaR historique sur un an. Dans ce dernier modèle, la VaR a fluctué en 2008 entre 5,5 et 29,8 M€.

L'augmentation des volatilités des marchés du dernier trimestre 2008 s'est traduite par une hausse des VaR.

Pour compléter ses outils de mesure des risques, la BRED Banque Populaire a mis en place depuis 2004 une VaR de crédit sur un périmètre couvrant la quasi totalité de la banque.

Cette VaR peut être définie comme la perte potentielle supportée par la banque à la suite d'une modification de la qualité de crédit (incluant la défaillance) d'une contrepartie, ou d'un ensemble de contreparties, sur un horizon donné avec une probabilité de 99%.

Le premier modèle mis en place a été le modèle « actuariel ». Il repose sur la méthodologie de Credit Risk+, à ceci près que les hypothèses sur les taux de recouvrement et l'exposition ont été relâchées. Il ne s'intéresse qu'à la défaillance et ne cherche pas à en modéliser les causes.

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort à 159 M€ selon ce modèle sur le périmètre des activités de marchés, des prêts habitat, consommation et équipement, créances commerciales, autres crédits court terme, débiteurs et revolving.

Par ailleurs, un deuxième modèle dit « micro-économique », issu du modèle de creditmetrics, a été mis en œuvre.

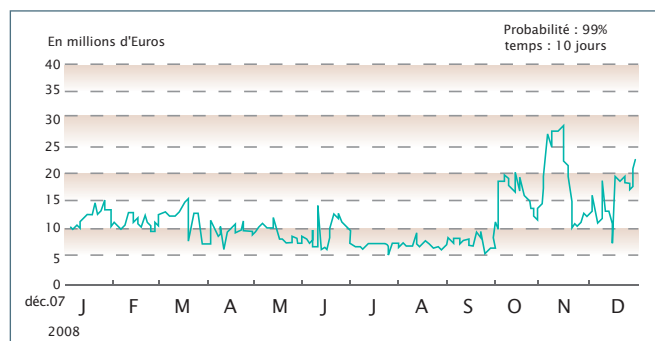
Ce modèle présente l'avantage d'intégrer les migrations de note.

La VaR de crédit à 99% sur un horizon d'un an, ressort, selon ce deuxième modèle, à 219 M€.

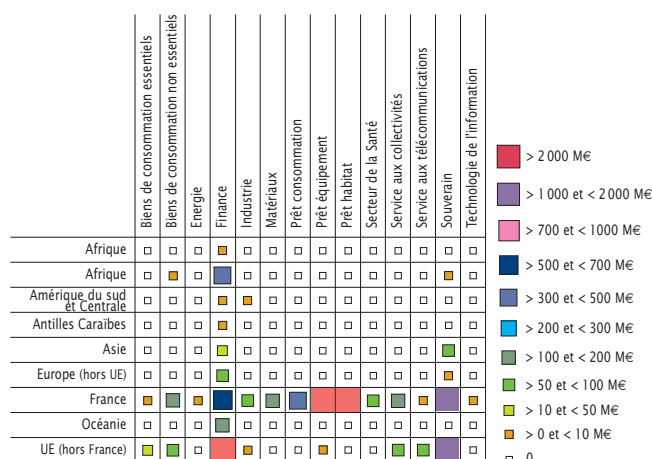
L'ensemble du dispositif est complété par un suivi spécifique des risques de contreparties intégrant les risques de défaillance, mais également les risques de pertes en valeur de marché liées aux variations des marges de signatures.

L'année 2008 a connu dans ce domaine une baisse des encours sur les dettes d'Etat.

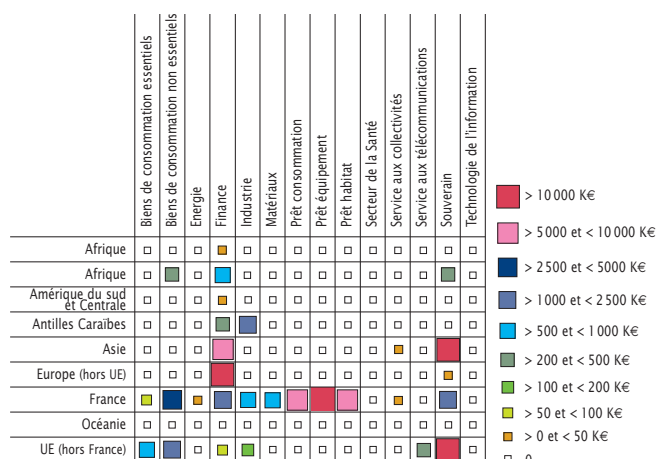
## VaR HISTORIQUE 2 ANS



## CARTOGRAPHIE ENCOURS



## CARTOGRAPHIE VaR



# Annexe au rapport de gestion



## Risques de signature

Risques de signature de la Salle des marchés exprimés en encours de marché

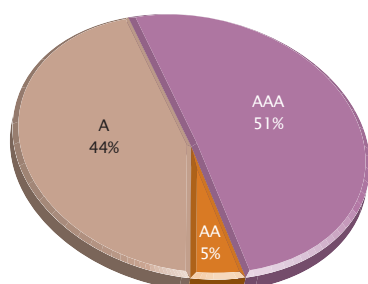
En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dettes d'Etat (1)	4 221	4 067
Risque émetteur (bilan)	2 836	4 231
- dont interbancaire	494	1 065
- dont corporate	2 342	3 166
Produits dérivés (2)	777	552
Pensions livrées (2)	59	175

(1) Dont 1 670 M€ de prêt BDF  
56% des encours titres concernent des dettes d'Etat de l'OCDE notées au moins AA.

(2) Le risque de contrepartie est calculé en valeur de remplacement majorée d'un « add on » fonction de la volatilité, destiné à couvrir une variation ultérieure de cette valeur.

Nos portefeuilles de titres souverains sont répartis au 31/12/2008 sur des signatures AAA et A, suite à la baisse courant 2008 des encours sur la dette italienne, japonaise et grecque (A).

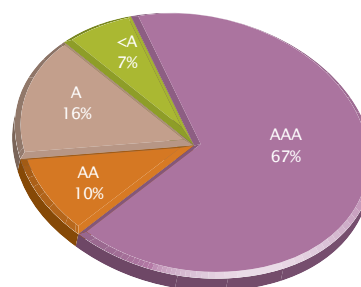
## REPARTITION DES RISQUES SOUVERAINS PAR NOTATION



La répartition des risques émetteurs non souverains par notation et durée restant à courir au 31 décembre 2008, était la suivante :

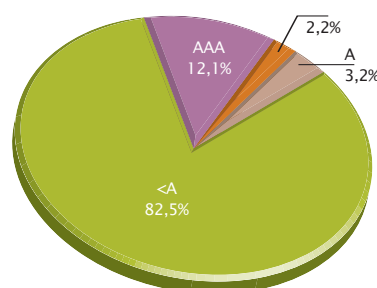
En millions d'euros	< 5 ans	> 5 ans
AAA	1 530	65
AA	241	12
A	373	17
< A et non-notées	155	443
<b>TOTAL</b>	<b>2 299</b>	<b>537</b>

## MATURITE INFERIEURE À 5 ANS (81%) (1)



(1) Dont 20% inférieurs à 6 mois et 61% compris entre 6 mois et 5 ans

## MATURITE SUPERIEURE À 5 ANS (19%)



En application d'IFRS 7, nous indiquons avoir une exposition au 31 décembre 2008 sur Lehman Brothers de 21 M€ que nous avons provisionné à hauteur de 90%, soit 18,9 M€, conformément aux instructions du Groupe Banque Populaire.

Nous avons également une exposition sur Madoff de 6,4 M€ que nous avons dépréciée de 5,9 M€.

Nous n'avons pas, à notre connaissance, d'autres expositions présentant des risques avérés.

## 5 - Présentation analytique des résultats

Quatre grands pôles d'activité sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),
- Le pôle des activités de marchés,
- Le pôle étranger, regroupant les filiales bancaires à l'étranger,

- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion du fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

Le Produit Net Bancaire retenu pour les trois premiers pôles n'inclut pas le produit des fonds propres affectés aux activités ou aux filiales qui est imputé au pôle des opérations financières.

### 5-1 - La rentabilité par pôle d'activité

En millions d'euros	Banque commerciale		Activités de marchés		Etranger		Opérations financières	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Marge d'intérêts	330,0	333,7	48,4	46,8	4,8	12,7	139,8	178,5
Commissions	297,0	308,7	0,7	0,7	1,0	2,5		
PNB opérationnel	627,0	642,4	49,1	47,5	5,8	15,3	139,8	178,5
Charges	- 446,2	- 458,4	- 32,5	- 28,8	- 4,5	- 9,7	- 3,6	- 4,1
RBE	180,7	183,9	16,6	18,7	1,4	5,5	136,1	174,5
Provisions	- 15,0	- 19,7	0,0	- 18,9	0,7	- 0,2	25,0	0,5
RNE	165,8	164,2	16,6	- 0,2	2,1	5,4	161,1	175,0
Résultat sur actifs immobilisés							0,1	0,4
Résultat des sociétés mises en équivalence							5,6	8,5
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>165,8</b>	<b>164,2</b>	<b>16,6</b>	<b>- 0,2</b>	<b>2,1</b>	<b>5,4</b>	<b>166,9</b>	<b>183,9</b>

Le pôle commercial a un PNB en progression de 2,5%. La marge d'intérêts progresse de 1,1% grâce à un développement des crédits toujours soutenu et malgré un renchérissement du coût des ressources.

L'accroissement de notre fonds de commerce pour les commissions de service, l'amélioration de l'offre et de la tarification sur la monétique et les autres services sont les facteurs majeurs de la hausse des commissions nettes.

Les commissions financières ont fortement baissé en corrélation avec la valorisation des portefeuilles.

La Salle des marchés, malgré un environnement difficile, réussit à avoir un PNB quasiment stable. Son résultat courant chute après provision du défaut de Lehman Brothers.

Les opérations financières croissent avec un RBE de 174,5 M€. Le résultat courant est en hausse de 10,2%.

# Annexe au rapport de gestion

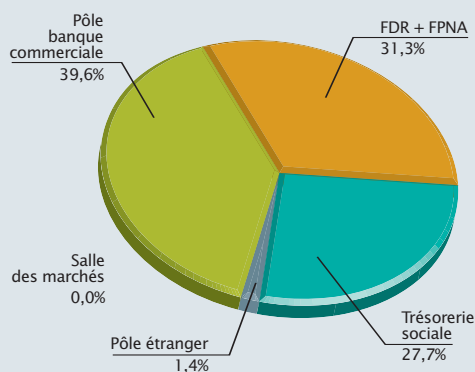


## CONTRIBUTION DES POLES A LA CONSTITUTION DU RESULTAT COURANT

en millions d'euros



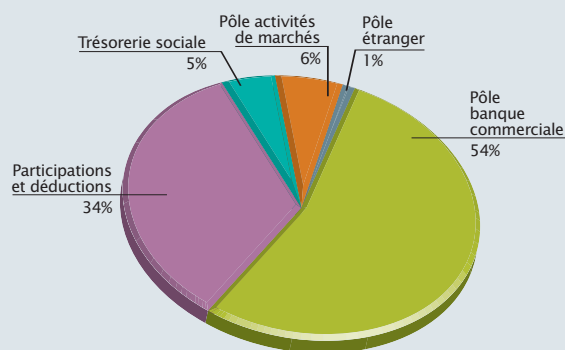
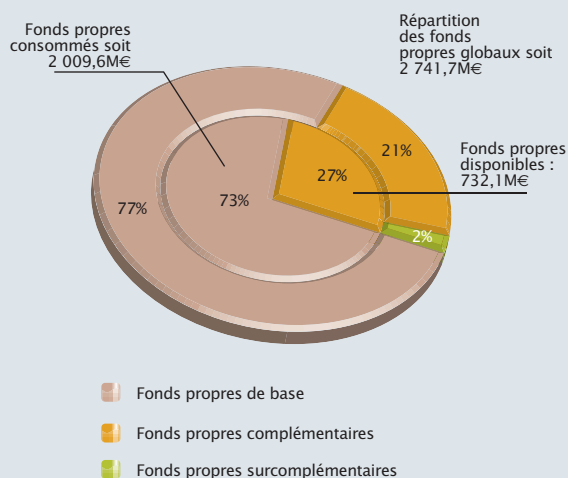
## RÉPARTITION PAR POLES DU BENEFICE NET NORMATIF



## EXIGENCE EN FONDS PROPRES

(exigence réglementaire au 31 décembre 2008 :  
2 009,6 millions d'euros)

## STRUCTURE DES FONDS PROPRES au 31 décembre 2008



Le montant des fonds propres s'établit à 2.742 M€, en hausse de 328 M€ (+ 12%) dont les 2/3 proviennent de l'évolution de nos fonds propres de base (209 M€).

La consommation de fonds propres progresse de 297 M€. 233 M€ proviennent de la croissance de notre portefeuille de titres non consolidé. Le solde de l'augmentation (64 M€) se partage entre la banque commerciale, dont les encours et engagements vis-à-vis de la clientèle et le risque opérationnel ont consommé respectivement 63 M€ et 16 M€ de plus cette année, et les opérations de marchés qui ont vu leur consommation diminuer de 15 M€.

# Annexe au rapport de gestion

En millions d'euros	Bénéfice net (1) 2008	Bénéfice net (2) exigence FP	Rendement (3) capitaux propres
Banque commerciale	96,9	8,9%	13,3%
Salle des marchés	- 0,1	- 0,1%	- 0,2%
Pôle étranger	3,4	15,8%	23,7%
Opérations financières	144,3	9,4%	10,8%
dont Trésorerie sociale *	67,8	59,7%	89,0%
Participations	36,3	5,3%	7,9%
Fonds propres non affectés	20,3	2,8%	2,5%
Fonds propres affectés aux pôles opérationnels	19,9	1,6%	2,5%
<b>ACTIVITE COURANTE</b>	<b>244,6</b>	<b>12,2%</b>	<b>11,5% (4)</b>
			<b>12,3% (5)</b>
Intérêts minoritaires	- 3,7		
<b>TOTAL BRED</b>	<b>240,9</b>		<b>11,3% (4)</b>
			<b>11,9% (5)</b>

(1) Bénéfice net après impôt normatif, participation.

(2) Exigence en fonds propres globaux calculée au 31/12/2008

(3) Bénéfice net ramené aux fonds propres de base après imputation aux exigences de fonds propres des fonds propres surcomplémentaires et complémentaires dans les limites admises par la réglementation

(4) Ramené aux capitaux propres au 31/12/2008

(5) Ramené aux capitaux propres au 31/12/2007

## 5-2 - La rentabilité par marché au sein du pôle commercial

En millions d'euros	Particuliers et professionnels		PME		Banque de détail (4)		Grands comptes		Divers et filiales		Total Pôle commercial	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<i>Résultats</i>												
Produit												
Net Bancaire (1)	435,7	418,6	108,8	118,7	544,5	537,4	117,5	135,6	34,4	33,6	696,4	706,6
Charges directes	- 303,4	- 311,9	- 41,3	- 41,9	- 344,7	- 353,8	- 56,8	- 58,8	- 19,6	- 17,3	- 421,0	- 429,8
<b>Contribution nette</b>	<b>132,4</b>	<b>106,7</b>	<b>67,5</b>	<b>76,8</b>	<b>199,8</b>	<b>183,6</b>	<b>60,6</b>	<b>76,9</b>	<b>14,9</b>	<b>16,3</b>	<b>275,3</b>	<b>276,7</b>
Evolution de la contribution		- 19,3%		13,8%		- 8%		26,8%		9,4%		0,5%
Charges de structure					- 199,8	- 183,6	- 12,5	- 12,7	0,0	0,0	- 94,6	- 92,8
RBE					117,7	103,4	48,1	64,2	14,9	16,3	180,7	183,9
RNE					108,1	84,3	45,4	62,7	12,3	17,3	165,8	164,2
Evolution du RNE						- 22%		38%		40%		- 1%
<i>Indicateurs d'activité</i>												
Dépôts monétaires moyens (2)	6 759	7 379	1 226	1 342	7 985	8 721	2 196	2 227	72	77	10 253	11 026
Evolution		9,2%		9,4%				1,4%		7,2%		7,5%
Emplois moyens (3)	6 595	7 266	1 532	1 832	8 128	9 098	1 845	2 521	739	742	10 711	12 361
Evolution		10,2%		19,5%		11,9%		36,7%		0,4%		15,4%

(1) PNB avant imputation des frais bancaires, qui sont intégrés dans les charges directes.

(2) y compris stocks et TSR, dépôts de marché

(3) y compris emplois de marché et remontées Casden

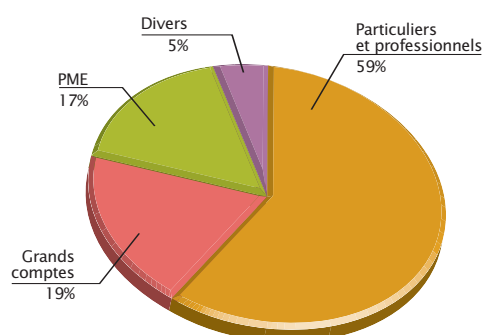
(4) La banque de détail est la somme des particuliers/professionnels et PME

# Annexe au rapport de gestion

En 2008, le PNB du marché des particuliers et des professionnels est dégradé par l'impact négatif des filiales de gestion. Hors celui-ci, il aurait une évolution faiblement positive. Les PME et Grands comptes ont évolué à un rythme très soutenu, tirés par leur marge d'intérêts et la croissance des volumes.

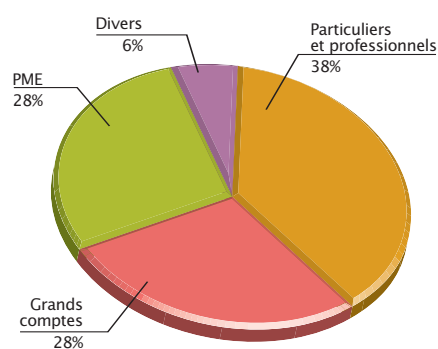
Les charges directes ont été maîtrisées de façon homogène par marché, ce qui amplifie les distorsions sur la contribution nette. Les PME et Grands comptes représentent maintenant un peu plus de la moitié du pôle commercial.

## REPARTITION PAR MARCHE DU PRODUIT NET BANCAIRE DU PÔLE BANQUE COMMERCIALE



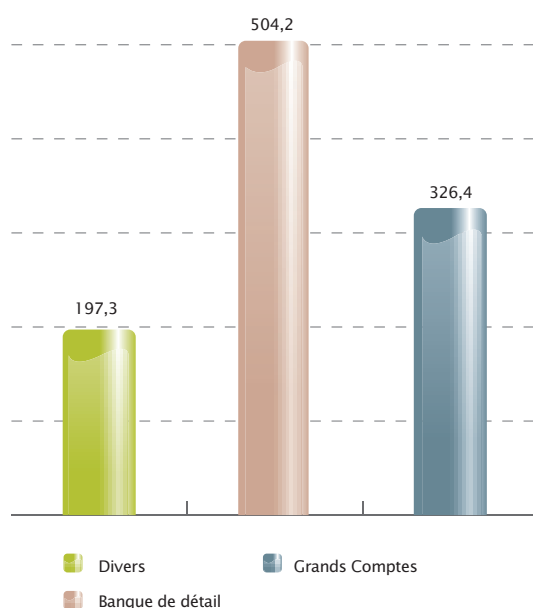
Particuliers et professionnels	- 3,9%
PME	+ 9,2%
Grands comptes	+ 15,5%
Divers	- 2,5%

## REPARTITION PAR MARCHE DES CONTRIBUTIONS DU PÔLE BANQUE COMMERCIALE



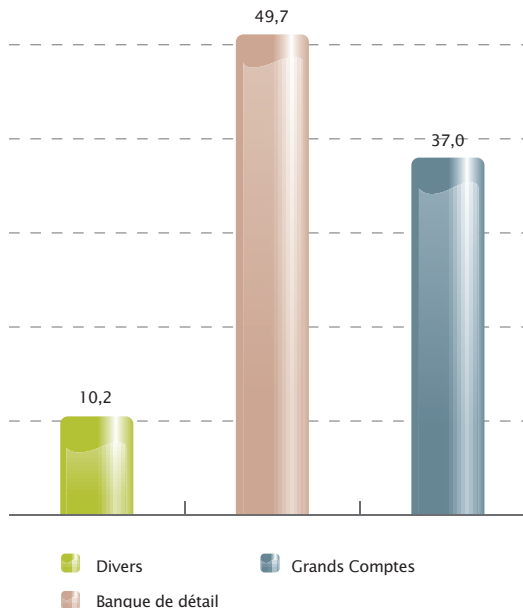
Particuliers et professionnels	- 19,3%
PME	+ 13,8%
Grands comptes	+ 26,8%
Divers	+ 9,4%

## CONSOMMATION MOYENNE DE FONDS PROPRES DE LA BANQUE COMMERCIALE (1)



(1) Fonds Propres globaux exprimés en moyenne annuelle

## BENEFICE NET NORMALIF DE LA BANQUE COMMERCIALE (1)



(1) Bénéfice net après impôt normalif





## 6 - L'activité des principales filiales du Groupe

### BCI MER ROUGE (filiale à 51% acquise mi-2007)

#### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	11,5	14,9	30%
Charges d'exploitation	6,8	7,5	10%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	4,7	7,4	57%
Coût du risque	1,0	0,2	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	5,7	7,6	33%
<b>Eléments exceptionnels</b>		0,1	
Impôt sur les sociétés	- 1,4	- 2,0	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	4,3	5,7	33%

L'année 2008 restera pour la finance internationale celle des régulations, des concentrations, des menaces d'insolvabilité et des sauvetages.

Les répercussions sur Djibouti de la tourmente financière qui a commencé en 2007 étaient relativement modestes jusqu'au premier semestre 2008. Cependant, la crise s'est intensifiée en particulier après la mi-septembre, ravivant l'aversion aux risques et diminuant les flux de capitaux vers les pays de la Corne de l'Afrique.

Par conséquent, les devises de nombreux pays voisins de Djibouti ont enregistré une importante dépréciation.

L'augmentation du prix du pétrole durant les trois premiers trimestres a entraîné une hausse mécanique du prix des marchandises importées. A cette hausse s'ajoute celle relative aux primes d'assurance, conséquence des actes de piraterie dans le golfe d'Aden.

Djibouti a vu l'ouverture du Terminal à Containers (DTC) dont le compte séquestre – destiné aux remboursements du consortium bancaire dirigé par la Dubai Islamic Bank qui a assuré le financement – est domicilié à la BCI MR.

La BCI MR a préfinancé l'interconnexion électrique, à hauteur de 6.5 M€, entre Djibouti et l'Ethiopie, productrice d'énergie hydraulique à faibles coûts.

Avec l'Agence Française de Développement, la BCI MR participe à hauteur de 2.5 M\$ US au financement de la quote-part de Djibouti Telecom dans le câble sous marin, reliant l'Inde au Royaume Uni, devant permettre aux pays de la Corne de l'Afrique via Djibouti de se connecter aux autoroutes de l'Information.

Les entreprises qui ont gagné le marché Houdan II (construction de 1 000 logements) et ceux du Lac Assal sont toutes clientes de la BCI MR.

L'année 2008 a été aussi celle de :

- l'ouverture de notre nouvelle agence Cheikh Houmed, dans le quartier le plus commerçant de Djibouti,
- l'accentuation de la concurrence avec l'ouverture de trois nouvelles banques,
- la baisse de la rémunération des dépôts,
- la mise en place d'un partenariat avec l'Agence Française de Développement, permettant à la BCI MR de partager le risque de financement de certaines activités.

La traduction comptable est un bilan en augmentation de 36 M€ en raison de la hausse des ressources apportées par la clientèle. Le remploi de ce complément s'est effectué à hauteur de 29 M€ également auprès de la clientèle, ce qui montre l'importance prise par la BCI MR dans le développement de l'économie locale.

Ce déploiement se retrouve dans le compte de résultat dont tous les indicateurs sont en progrès, à l'exception du coût du risque qui reste toutefois légèrement positif.

Le résultat net progresse de 33%, la croissance des charges ayant été maîtrisée (+10%) alors que le PNB augmentait de 30%.

## BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT (filiale à 49,9%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	<b>51,9</b>	<b>51,2</b>	<b>52,8</b>	<b>3%</b>
Charges d'exploitation	27,3	28,1	29,3	4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>24,6</b>	<b>23,1</b>	<b>23,5</b>	<b>2%</b>
Coût du risque	- 1,8	0,6	- 0,2	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>22,8</b>	<b>23,7</b>	<b>23,3</b>	<b>- 2%</b>
Eléments exceptionnels	0,6	0,8	1,4	
Impôt sur les sociétés	- 8,2	- 8,6	- 8,5	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	<b>15,2</b>	<b>15,9</b>	<b>16,2</b>	<b>2%</b>

Dans un environnement économique et financier marqué par la crise financière planétaire et l'effondrement du cours du nickel sur la deuxième moitié de l'exercice, l'économie calédonienne est demeurée plutôt bien orientée en 2008. La consommation des ménages ainsi que les investissements des entreprises sont en effet restés soutenus, comme en témoigne le niveau exceptionnel des importations, plus haut niveau atteint dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

La banque, en quête d'indépendance financière à l'égard des prêteurs à long terme, a poursuivi en 2008 sa stratégie de renforcement de sa politique de sélectivité de ses engagements. Cette modulation de l'activité, au regard des capacités de l'établissement à mobiliser des ressources, a conduit l'établissement à fixer, s'agissant de la distribution de crédits, un objectif annuel de 335 M€.

Cet objectif, qui pouvait à bien des égards se révéler ambitieux compte tenu des questions que posaient déjà fin 2007 la crise dite des « subprimes » et l'envolée des cours du pétrole brut, a finalement été atteint et même sensiblement dépassé.

Accompagnant la demande des agents économiques, la BCI a octroyé en 2008 pour 349 M€ de crédits amortissables, soit + 4% par rapport à l'année 2007.

Dans le même temps, la banque s'est attachée à poursuivre le développement de l'offre CASDEN et a ainsi diffusé pour près de 43 M€ de crédits au bénéfice des salariés de la fonction publique.

Parallèlement, le financement à court terme des entreprises s'est montré très soutenu, atteignant un niveau record sur un exercice : 175 M€ soit une croissance globale de près de 15% par rapport à 2007.

L'encours total des prêts à la clientèle non financière atteint (tous encours confondus) 1 396 M€ au 31 décembre 2008

et enregistre une augmentation de 6%, soit + 77 M€ par rapport à l'année précédente. Les créances compromises s'élèvent pour leur part à 61 M€, enregistrant une baisse sensible (pour la sixième année consécutive) de 6%.

Inscrite au rang de priorité stratégique, la collecte des ressources clientèle s'est poursuivie à un rythme soutenu cette année avec un taux de progression annuel moyen de 19%. Avec 900 M€, les dépôts progressent de 11% en volume, soit + 92 M€ au cours de l'exercice.

Dans un contexte de réduction des marges, accentué par une concurrence qui reste vive et le renchérissement, sur une bonne partie de l'année, du coût de la collecte, la BCI a amélioré la plupart de ses ratios et indicateurs de gestion et permis la production d'un PNB en hausse, par rapport à l'exercice précédent, d'un peu plus de 3%.

Les charges de fonctionnement progressent de 4% du fait, pour l'essentiel, de la croissance des charges de personnel résultant des effets liés à la revalorisation des situations individuelles, de l'évolution de l'effectif au cours de l'exercice et de la progression de la valeur du point bancaire.

Cette hausse moins importante que celle du PNB permet au résultat brut d'exploitation d'enregistrer une évolution favorable de 2%.

Le coût du risque, peu élevé, permet d'améliorer significativement la couverture des créances compromises par les provisions : 70% à la clôture de l'exercice, contre 68% l'année dernière.

Au terme de cet exercice, le résultat net s'inscrit à un montant de 16,2 M€ en hausse de 2% sur l'année 2007.

# Annexe au rapport de gestion

## BIC BRED (filiale à 99,95%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	8,1	7,1	9,0	27%
Charges d'exploitation	3,6	3,3	3,7	12%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	4,5	3,8	5,3	39%
Coût du risque	- 2,6	- 1,8	- 2,1	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	1,9	2,0	3,2	60%
Impôt sur les sociétés	- 0,4	- 0,6	- 0,9	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	1,5	1,4	2,3	64%

L'environnement économique défavorable que nous connaissons depuis fin 2007 a fortement pesé sur l'évolution du commerce international.

Malgré ces circonstances défavorables, la Banque Internationale de Commerce - BRED réalise un exercice satisfaisant avec une progression significative de son activité et de ses résultats par rapport à l'année précédente.

Cette progression s'explique par la motivation et les efforts toujours accrus des équipes commerciales, ainsi que

par des conditions d'intervention un peu plus favorables.

Le produit net bancaire progresse de 27% à 9 M€, soit + 23% par rapport à notre budget.

Le résultat brut d'exploitation progresse quant à lui de 39% à 5,3 M€, + 48% par rapport à notre budget.

Après prise en compte des impacts de la variation des provisions réglementées suisses et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net 2008 s'inscrit en progrès de 64% par rapport à 2007, passant de 1,4 M€ à 2,3 M€.

## BRED GESTION (filiale à 100%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	6,5	7,7	6,7	- 13%
Charges d'exploitation	4,3	4,3	4,6	7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	2,2	3,4	2,1	- 38%
Eléments exceptionnels	- 0,8			
Impôt sur les sociétés	- 0,6	- 0,7		
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	0,8	2,7	2,1	- 22%

L'activité de BRED Gestion est multiple.

Les revenus issus des contrats de paiement des retraites s'élèvent à 5,7 M€. Leur mise en œuvre a coûté 4,3 M€, laissant un résultat de 1,4 M€.

L'activité titres, dont la gestion effective est assurée par la BRED Banque Populaire, a dégagé un PNB et un résultat d'exploitation de 0,4 M€.

Les autres activités, dont sa position de holding des activités de l'e-commerce, sont à l'équilibre.

Mais la rémunération de sa trésorerie (+ 0,6 M€) laisse un résultat de 0,3 M€ après imputation des autres charges.

En l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat net est égal au résultat d'exploitation et ressort à 2,1 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport à l'an passé en raison des moindres performances de l'activité titres touchée par les désordres de la crise financière. C'est aussi cette dernière qui, en réduisant les plus-values latentes, a eu pour effet l'absence d'impôt cette année.

# Annexe au rapport de gestion

## Cofibred (filiale à 100%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	11,8	6,3	21,2	n/a
Charges d'exploitation	0,1	0,2	1,6	n/a
<b>Résultat d'exploitation</b>	11,7	6,1	19,6	n/a
Eléments exceptionnels	8,7			
Impôt sur les sociétés	- 0,5	- 1,0	- 0,4	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	19,9	5,1	19,2	n/a

Après les importantes opérations réalisées l'an passé, l'activité de holding de Cofibred s'est orientée en 2008 vers la création des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ses nouvelles filiales à l'étranger : BCI MR et BRED Vanuatu.

La structure de son compte de résultat s'en est trouvée un peu modifiée. Ainsi ses charges passent de 0,2 M€ à 1,6 M€.

Son résultat net ressort à 19,2 M€, soit près de 4 fois celui de l'an passé, du fait des dividendes perçus en 2008, supérieurs de 16 M€.

Au plan financier, elle a renforcé les capitaux de BRED Vanuatu en la dotant d'une nouvelle tranche de capital

de 5,1 M€, portant ce dernier à 15,3 M€. Parallèlement, elle a porté le capital de Perspectives et Participations de 0,7 M€ à 7,6 M€. Enfin, dans le cadre de la réorganisation du pôle de commerce électronique, elle a pris une participation de 5,5 M€ dans Hubwoo.com.

Enfin, elle a souscrit à une émission obligataire, à hauteur de 2 M€, d'un holding – Galiléo – détenant notamment une participation dans Magellan, société traitant de la monétique.

Après ces opérations, elle reste avec une trésorerie disponible de 24,7 M€.

## NJR (filiale à 99,73%, dont l'activité a démarré en mai 2007)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	8,6	26,4	n/a
Charges d'exploitation	0,3	0,5	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	8,3	25,9	
Autres éléments		0,1	
Impôt sur les sociétés		- 3,0	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	8,3	23,0	n/a

2008 est la première année de plein exercice de NJR.

Son portefeuille s'est accru de 66 M€ (+ 7,4%), mais ses revenus ont été multipliés par 3. Le niveau élevé de l'Euribor lui a permis d'augmenter sa marge, compte tenu de son fort niveau de capitalisation et aussi de l'obtention d'une partie de son refinancement proche d'Eonia qui n'a pas connu la flambée de l'Euribor.

Classés, en réglementation belge, dans un équivalent portefeuille d'investissement, ces titres sont insensibles aux variations de valeur dues aux phénomènes de marché, ce qui explique pourquoi la tourmente financière n'a eu qu'un impact positif sur les revenus.

# Annexe au rapport de gestion

## PREPAR IARD (filiale à 100%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	3,2	4,0	4,4	10%
Charges d'exploitation	0,3	0,4	0,5	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	2,9	3,6	3,9	8%
Impôt sur les sociétés	- 1,0	- 1,2	- 1,3	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	1,9	2,4	2,6	8%

Le développement commercial n'a pas connu d'inflexion majeure en 2008. Le chiffre d'affaires, de 13 M€, est en hausse de 5%. Les principaux contrats commercialisés actuellement portent sur les pertes pécuniaires et les décès accidentels.

La progression du résultat est due, par ordre décroissant d'importance, à la modification du plan de réassurance, à la croissance des primes et à la diminution de la sinistralité. En revanche, nous enregistrons une baisse du résultat financier.

La qualité du ratio Sinistres/Primes nettes a permis de résilier le traité de réassurance en quote-part à la fin de l'année 2007 et de diminuer ainsi très fortement la charge liée à la réassurance. Seules des protections en excédent de sinistre ont été conservées, afin de protéger la compagnie contre des risques de pointe, de fréquence rarissime.

## PREPAR-VIE (filiale à 100%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	28,4	27,9	20,5	- 27%
Charges d'exploitation	13,0	13,2	13,1	- 1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	15,4	14,7	7,4	- 50%
Eléments exceptionnels	- 2,1	0,6		
Impôt sur les sociétés	- 11,8	- 5,8	- 4,9	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	1,5	9,5	2,5	n/a

La crise financière, le niveau de rendement de l'épargne liquide et l'effondrement de la Bourse sont les facteurs essentiels expliquant le recul du marché de l'assurance vie en 2008, de - 11% pour l'ensemble du marché et de - 13% pour les bancassureurs.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires brut de PREPAR-VIE est en baisse de 5% et ressort à 476 M€. Cette performance relative résulte essentiellement de la bonne tenue de la collecte dans le réseau BRED Banque Populaire. L'évolution du chiffre d'affaires se décline de la manière suivante :

- + 1,3% pour l'épargne dans le réseau BRED Banque Populaire
- - 37,9% pour l'épargne hors réseau BRED Banque Populaire
- - 11,5% pour la prévoyance, mais + 8% hors une opération ponctuelle de portage réalisée en 2007.

Le compte de résultat reflète l'état du marché : les conditions de frais appliquées et, bien sûr, de rémunération des contrats souffrent de la concurrence. Ceci nous a conduits à accorder une remise exceptionnelle de frais de gestion, pour un montant de 10,6 M€.

Les produits financiers prennent en compte d'importantes provisions du fait de la chute historique des marchés. En revanche, l'étalement de la provision pour risque d'exigibilité sur 8 ans a généré un produit de 34 M€.

Enfin, au regard des conditions économiques prévisibles sur les 18 à 24 mois prochains, nous avons estimé prudente la dotation d'une provision pour risque économique, non déductible, s'élevant à 23 M€.

# Annexe au rapport de gestion

## PROMEPAR Gestion (filiale à 100%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	7,6	7,5	3,8	- 49%
Charges d'exploitation	3,5	3,7	3,3	- 11%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	4,1	3,8	0,5	- 87%
Autres éléments	0,1	0,1		
Impôt sur les sociétés	- 1,5	- 1,3	- 0,1	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	2,7	2,6	0,4	

Triste record, l'année 2008 se solde par la pire performance boursière annuelle depuis 1931.

La cyclicité, tant commerciale que financière, de notre activité, ne peut qu'apparaître douloureusement au cours d'un tel exercice.

L'encours sous gestion s'établit à 514 millions d'euros, en baisse de 33%. Cette diminution, de 250 M€, cumule évidemment les effets :

- de la baisse de valeur des actifs, pour 166 M€, soit - 22%,
- d'une chute de 66% de la collecte brute (60 M€),
- d'une hausse notable (+ 34%) de la décollecte (144 M€).

Si notre gestion surperforme largement les indices, elle n'a néanmoins pas obtenu des performances positives et nos clients ne peuvent qu'être échaudés par un deuxième retournement d'une telle ampleur au cours de la même décennie.

En dépit de ces conditions détestables, nous avons réussi, contrairement au cycle précédent, à maintenir un résultat positif.

## SOFIAG (filiale à 100%)

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	11,7	11,3	12,3	9%
Charges d'exploitation	5,8	5,1	5,1	0%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	5,9	6,2	7,2	16%
Coût du risque	6,6	- 2,9	5,1	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	12,5	3,3	12,3	n.s.
Autres éléments	0,8	0,1	0,1	
Impôt sur les sociétés	- 3,9	- 1,2	- 3,6	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	9,4	2,2	8,8	n.s.

En 2008, le lancement du financement de la défiscalisation en Martinique a permis une activité soutenue en matière de prêts.

Le financement de l'habitat social a été significatif notamment en Guadeloupe avec la poursuite de la collaboration avec Guadeloupe Habitat.

La distribution de prêts bonifiés ou aidés a aussi contribué

à stimuler l'activité qu'il s'agisse du « Fonds Régional de Participation » ou bien du « Prêt Aidé à l'Investissement ».

Le recouvrement a été particulièrement actif notamment en Guadeloupe entraînant un coût du risque positif dont une partie est comptabilisée en PNB.

L'année s'est terminée avec un résultat de 8,8 M€.



## Annexe au rapport de gestion



### SOFIDER (filiale à 100%)

#### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	2006	2007	2008	2008/2007
<b>Produit net bancaire</b>	<b>23,6</b>	<b>20,6</b>	<b>33,4</b>	<b>62%</b>
Charges d'exploitation	5,5	4,4	4,8	9%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>18,1</b>	<b>16,2</b>	<b>28,6</b>	<b>77%</b>
Coût du risque	3,2	6,0	- 1,2	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>21,3</b>	<b>22,2</b>	<b>27,4</b>	<b>23%</b>
Autres éléments	- 0,1	2,1	- 0,7	
Impôt sur les sociétés	- 6,7	- 8,6	- 6,3	
<b>BENEFICE NET COMPTABLE</b>	<b>14,5</b>	<b>15,7</b>	<b>20,4</b>	<b>30%</b>

La production de prêts s'affiche en retrait de 6% par rapport à 2007, avec une évolution contrastée selon les secteurs :

Celui des entreprises, même s'il diminue de 12%, a pu maintenir un niveau de production satisfaisant grâce aux financements d'installations photovoltaïques.

Côté professionnels, le recul est de 6%, compte tenu de la diminution des dossiers de financement de matériels, notamment pour le BTP, qui n'est plus compensée par ceux de l'immobilier d'entreprise. A noter que les concours en crédit-bail Cofilease continuent leur progression (2 M€ sur l'année) malgré un rythme plus ralenti au second semestre.

L'habitat social a une nouvelle fois enregistré une progression par rapport à l'année passée (+ 3%), ce qui lui a permis d'atteindre l'objectif annuel qui avait été fixé.

La baisse de l'habitat traditionnel (- 8%) illustre le changement de conjoncture, la progression des PAS-PTZ (101 dossiers contre 97 sur la même période de 2007) n'arrivant pas à compenser la baisse des prêts classiques, due à une moindre solvabilité des ménages.

Comme annoncé, l'activité de promotion immobilière s'inscrit en forte réduction (- 51%), du fait des interrogations liées non seulement à la réforme de la défiscalisation immobilière, mais aussi au contexte général de crise.

Au final, l'exercice 2008, du fait d'un contexte beaucoup moins favorable, se traduit par une baisse de la production, qui reste néanmoins (hors promotion immobilière) à un niveau satisfaisant, puisqu'en progression de 40% par rapport à l'exercice 2006.

La politique de cession des titres de sociétés détenus par la Sofider s'est poursuivie, avec la vente des titres Canal Réunion qui a dégagé une plus-value de 13 M€.

L'augmentation de 4% de la marge d'intermédiation confirme la capacité de la Sofider à ajuster les taux des prêts accordés aux clients à l'évolution défavorable des taux d'intérêt.

Les commissions perçues des clients diminuent (- 15%), essentiellement du fait du très fort ralentissement de l'activité de promotion immobilière.

Cependant la plus-value de cession des titres Canal Réunion et la bonne maîtrise des autres charges bancaires permettent d'afficher un PNB en très forte augmentation.

Sans la cession des titres Canal Réunion, le PNB aurait affiché le même niveau qu'en 2007.

Les charges d'exploitation sont en progression de 9%.

La gestion active des contentieux a permis une nouvelle fois d'obtenir des reprises supérieures aux dotations (+ 3 M€), mais le contexte dégradé de la fin d'année a conduit à passer une provision pour risque général de 4 M€. Par ailleurs le rachat des titres de la SOFICA RA 1 a nécessité une provision de 0,7M€ qui est venue diminuer le résultat final, qui affiche néanmoins un niveau record puisqu'il s'agit du meilleur résultat des 30 années d'existence de la Sofider.



## 7 - Evolution du portefeuille de participations de la BRED Banque Populaire - Franchissements de seuils

Au 31 décembre 2008, le portefeuille titres de filiales et participations de la BRED s'élevait à un montant global brut de 1 428 M€ (contre 1 543,6 à la fin de l'exercice 2007) et à un montant net de 1 425 M€ (contre 1 540,1).

Les principaux mouvements qui ont affecté la valeur comptable brute du portefeuille sont :

- à la baisse, le remboursement de l'essentiel du capital de LFI 4, pour un montant de 274,5 M€,
- à la hausse, la souscription à l'augmentation de capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à hauteur de 121,8 M€ ainsi que le paiement en actions BFBP du solde du dividende et de deux acomptes sur dividende pour un montant total de 29,1 M€ et la souscription à l'augmentation de capital de BP Développement, pour 7,7 M€.

Parmi les autres opérations de moindre importance intervenues au cours de l'exercice, on mentionnera la souscription à l'augmentation de capital d'IDF Capital (anciennement dénommée IDF Développement) à hauteur de 0,3 M€ et la liquidation de la SAS Guideo (0,2 M€).

A noter que la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Manche ayant fusionné avec une consœur pour donner naissance à la Caisse de Bretagne Normandie, c'est une partie du capital de cette dernière (0,75%) que la BRED détient désormais.

Franchissements à la hausse de seuils significatifs de participations ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (en %)

	2008	
	01/01/2008	31/12/2008
<b>Directement</b>		
• SNC Girasol	0,00	99,99
• SNC Jaspe (auparavant détenue par Cofibred)	0,00	99,90
<b>Indirectement via Cofibred</b>		
• Hubwoo.com	0,00	13,58
<b>Indirectement via la Sofider</b>		
• Sofica Réunion Animation 1	0,25	99,00
<b>Indirectement via BRED Gestion</b>		
• Mediscs	0,00	25,00

Etabli en application de l'article L.225-37 du code de commerce et annexé au rapport de gestion.

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, il m'appartient, comme chaque année, de vous présenter le rapport que j'ai établi en application de l'article L.225-37 du code de commerce.

Du fait des modifications apportées à l'article précité, ce rapport est, cette année, enrichi sur plusieurs points :

- s'agissant des organes sociaux, le rapport doit désormais décrire, outre les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sa composition, ainsi que les règles régissant les rémunérations des mandataires sociaux et les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- s'agissant du contrôle, le rapport ne présente plus seulement les procédures de contrôle interne, mais également les procédures de gestion des risques.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte des travaux du Conseil d'administration et de ses différents Comités, des entretiens avec les Présidents des Comités du Conseil, avec la Direction Générale et avec les Commissaires aux comptes et au vu des différents rapports des structures de contrôle permanent et périodique.

Il a été présenté au Conseil d'administration qui l'a approuvé.

## I – Composition et fonctionnement du Conseil - Rémunération des mandataires sociaux - Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs légalement attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les statuts lui donnent notamment le pouvoir de :

- fixer les principes de la politique des crédits,
- autoriser les engagements excédant les limites ou concernant des mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire,
- examiner puis arrêter les comptes annuels et consolidés, et établir le rapport de gestion,
- proposer la rémunération à servir au capital social,

- convoquer les assemblées générales,
- vérifier la qualité et la pertinence des informations fournies aux actionnaires,
- décider la création de comités consultatifs pour enrichir la qualité de son information sur les principaux sujets concernant la vie de la banque.

Le Conseil d'administration a, en complément des statuts, adopté un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et les devoirs des administrateurs et du Président, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, les modalités de transmission des documents avant les réunions, la participation des administrateurs aux Conseils des filiales.

Les modalités de fonctionnement des instances de décision s'inscrivent dans le cadre de la charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires, établie par la Banque Fédérale des Banques Populaires en sa qualité d'organe central.

### Composition du Conseil

Afin d'assurer la plus large représentation des sociétaires, le Conseil d'administration est composé du nombre maximal de membres - 18 - autorisé par la loi et les statuts, tous personnes physiques.

S'agissant des conditions d'éligibilité, l'administrateur, obligatoirement sociétaire de la banque et détenteur d'au moins cent parts sociales, doit avoir une honorabilité, une expérience et un crédit incontestés, ce crédit s'entendant non seulement de l'administrateur à titre personnel, mais aussi des personnes morales qu'il dirige ou sur lesquelles il exerce un contrôle effectif.

Le Conseil d'administration veille, autant que faire se peut, à proposer à l'assemblée générale la nomination de personnalités répondant au souci d'une représentation harmonieuse des différentes catégories socioprofessionnelles constituant la clientèle de la Banque et des différentes régions de sa circonscription territoriale.

Sauf décision expresse du Président du Conseil d'administration, prise après consultation du Président du Groupe, un administrateur ne peut exercer simultanément son mandat et un mandat ou des fonctions quelconques dans un établissement bancaire ou financier extérieur au Groupe Banque Populaire.

Si tel était le cas, l'administrateur concerné devrait se démettre de l'un ou l'autre de ses mandats et/ou fonctions, et ce dans un délai raisonnable fixé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, nul ne peut solliciter, pour la première fois, un mandat d'administrateur, s'il a atteint l'âge de 68 ans.

Les mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration figurent ci-après en page 129.

Le collège des censeurs comprend deux membres, qui participent aux réunions du Conseil avec voix consultative.

Assistent également aux séances du Conseil : les délégués du Comité central d'entreprise, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint et le Secrétaire Général. Le Délégué Fédéral de la Banque Fédérale des Banques Populaires est invité aux séances. Enfin, chaque fois que cela s'avère nécessaire, des responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société participent également aux réunions.

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les orientations stratégiques et les objectifs généraux proposés au Conseil d'administration sont préparés par le Président en accord avec le Directeur Général.

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés et dirigés par le Président, qui en rend compte à l'assemblée générale. Veillant au bon fonctionnement des organes de la Société, le Président s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

L'ordre du jour des réunions et les documents s'y rapportant sont adressés une semaine à l'avance aux membres du Conseil.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est, conformément aux statuts, réuni à six reprises, avec un taux de présence des administrateurs de plus de 93 %.

En dehors des thèmes imposés par la réglementation des sociétés et de la présentation régulière de l'activité et des résultats de la Banque, le Conseil a examiné :

- la problématique de gestion des fonds propres, l'émission de titres subordonnés et l'autorisation de procéder, sur le marché européen, à l'émission d'Euro-Notes à Moyen Terme (EMTN) ;
- la poursuite de la politique de croissance externe avec, en particulier, le projet d'implantation d'un établissement bancaire au Laos ;
- la politique de ressources humaines sous tous ses aspects ;
- le plan informatique et les grands projets en la matière ;
- les résultats du contrôle interne de deuxième niveau sur le suivi des différents risques (crédit, marché, taux, liquidité

et non conformité) et les rapports annuels du contrôle interne et du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement ;

- les lettres de suite de la Commission Bancaire sur le dispositif de contrôle des filiales de la Banque et de l'Autorité des Marchés Financiers sur le respect de la réglementation applicable aux prestataires de services d'investissement ainsi que les conclusions de la mission conduite par un cabinet extérieur sur l'organisation du dispositif de contrôle permanent de 2ème niveau et son articulation avec l'audit, deux ans après l'entrée en vigueur de la réforme du règlement 97-02 sur le contrôle interne ;
- la situation des activités de marché, en particulier depuis l'accélération de la crise des marchés à l'automne 2008 ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre de l'opération de rachat par le Groupe Banque Populaire des banques régionales de HSBC France ;
- le point sur la qualité de la relation avec nos clients au travers du rapport du Médiateur, dont la mission a par ailleurs été élargie.

Le **Bureau du Conseil** est composé de sept membres : Stéphane Gentili, en sa qualité de Président, François Martineau, Michel de Mourgues et Frédéric Bompaire, Vice-Présidents, Bruno Blandin, Secrétaire, Michèle Clayzac et Gérard Kuster, Secrétaires Adjoins. Il se réunit périodiquement pour examiner certaines questions d'organisation ou de stratégie avant leur présentation au Conseil. Il donne son avis sur l'adhésion de nouveaux sociétaires et les acquisitions de parts sociales.

Le Conseil d'administration est largement représenté au sein des Conseils des filiales du Groupe BRED, puisque ses membres exercent trente-quatre mandats dans quatorze de nos filiales.

Pour l'aider dans ses réflexions, le Conseil d'administration a créé cinq comités, dont les membres permanents sont tous des administrateurs de la Banque.

Le **Comité d'Audit et des Grands Risques** a notamment pour mission d'examiner les comptes avant leur présentation au Conseil d'administration, de veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et à l'application des textes réglementaires et de s'assurer du suivi des grands risques dans tous les domaines d'activité de l'établissement.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et des grands risques rencontre régulièrement les principaux directeurs, les responsables internes chargés de l'élaboration des comptes, ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle et l'Inspection Générale de la Banque. Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Son fonctionnement est régi par une charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.



Le Comité d'audit et des grands risques est composé de huit administrateurs : Frédéric Bompaire, Président, Bruno Blandin, Daniel Giron, Isabelle Gratiant, François Martineau, Michel de Mourgues, Pierre Murret-Labarthe et Jacques Szmargd. L'Inspecteur Général est régulièrement invité. Le Directeur Général peut y être invité, sauf à la séance consacrée à l'examen des comptes de l'exercice annuels et consolidés.

Le Comité d'audit et des grands risques s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2008 : pour examiner les comptes annuels et consolidés, pour prendre connaissance des rapports et du plan de missions de l'audit, du rapport réglementaire sur le contrôle interne, du rapport du responsable du contrôle des services d'investissement et pour examiner le dispositif de maîtrise des risques, en particulier des risques de crédit, des risques de marché, des risques globaux de bilan, des risques de non-conformité, notamment le dispositif de lutte antiblanchiment et la conformité juridique, et des risques opérationnels, ainsi que l'état d'avancement du Plan de Continuité d'Activité. Il a aussi pris connaissance des lettres de suite de l'AMF sur le respect de la réglementation des prestataires de services d'investissement et de la Commission Bancaire sur le dispositif de contrôle interne des filiales de la Banque ainsi que des évolutions que la Direction Générale entendait en conséquence apporter à ce dispositif en s'appuyant notamment sur l'analyse d'un consultant extérieur.

**Le Comité des Rémunérations** a pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants.

Il est composé de Michel de Mourgues, Président, Frédéric Bompaire, Jean Desvergues, Daniel Giron, François Martineau et Stève Gentili.

Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni une fois pour rendre son avis sur les propositions de nomination et de promotion des cadres supérieurs au vu de leurs performances.

Trois autres comités ont été mis en place :

- **Le Comité Sociétariat**, chargé d'examiner tout ce qui se rattache aux sociétaires et en particulier les projets d'orientation de la politique sociétale, les actions commerciales spécifiques conduites en faveur des sociétaires, le déploiement des conseils locaux de sociétaires.

Présidé par Michèle Clayzac, il comprend : Serge Arnaud, Bruno Blandin, Jean-Pierre Fourès, Isabelle Gratiant, Michel de Mourgues, Philippe Noyon, Georges Tissié et Monika Trnka.

Ce Comité est représenté aux réunions des conseils de sociétaires mis en place par la Banque au niveau de ses succursales et dont certains sont, au demeurant, présidés par des membres du Comité, ainsi qu'aux réunions des ACEF (Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires). Le Comité se réunit également à l'occasion des assemblées générales des sociétaires.

- **Le Comité Stratégie**, qui examine les sujets stratégiques de la Banque et donne son avis avant leur présentation au Conseil.

Présidé par Stève Gentili, il réunit l'ensemble des administrateurs.

Ce comité s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé pour examiner les points stratégiques ou d'actualité en amont des séances du Conseil d'administration.

- **Le Comité Ethique**, qui examine les questions d'ordre éthique ou déontologique, est présidé par Gérard Kuster et sa composition est identique à celle du Comité Stratégie.

Au cours de l'exercice écoulé, il a notamment été consulté sur le projet d'élargissement de l'offre de la Banque à des produits et services conformes aux principes islamiques.

## Limitation aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration, ayant confirmé l'option statutaire pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, a confié à Jean-Michel Laty la Direction Générale de la Banque. Ce mandat, désormais annuel, a été renouvelé lors de la séance du 29 septembre 2008.

Conformément à la loi, le Directeur Général dispose, au regard des tiers, de tous les pouvoirs que la loi n'attribue pas expressément à l'Assemblée ou au Conseil d'administration.

A titre interne, il doit obtenir l'accord du Conseil pour les cessions de participations significatives et doit lui présenter, pour notation par le Comité d'audit et des grands risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires, les ouvertures de crédit qui excèdent les limites déterminées par cette dernière.





## Règles régissant les rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants de la BRED sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

La rémunération du Président est fixe et il renonce à tout jeton de présence au titre de ses mandats dans la Banque comme dans ses filiales.

La rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable dont le montant est calculé en pourcentage du résultat consolidé du Groupe BRED.

Le Président et le Directeur Général disposent chacun d'un véhicule de fonction.

La somme globale allouée par l'Assemblée Générale à titre de jetons de présence est répartie par le Conseil d'administration par parts égales entre les administrateurs (hors le Président), après déduction de la somme que ces derniers acceptent, le cas échéant, de reverser au censeur qui assiste aux réunions.

## Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale

Ces modalités, fixées par les statuts, sont décrites en page 134 du présent rapport.

## II – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### Une année 2008 qui a conduit à réexaminer et renforcer l'efficacité du contrôle interne.

Année de crise économique et financière, 2008 a été particulièrement fournie en événements qui ont affecté les risques de marché, de liquidité et de contrepartie. Si la situation de notre banque reste saine, ces événements ont contribué à mettre l'accent sur le rôle essentiel du contrôle interne.

Compte tenu des modifications profondes apportées à l'organisation du dispositif de contrôle interne de la Banque début 2006, une démarche d'évaluation et d'amélioration a été entreprise au cours de l'exercice 2008 par la Direction Générale pour renforcer l'adéquation du dispositif de contrôle en engageant les évolutions souhaitables.

La Direction Générale a, bien entendu, pris en compte les constats faits par l'Inspection Générale de la Banque et ceux

des Autorités de contrôle externe - Commission Bancaire et Autorité des Marchés Financiers -, la Commission Bancaire ayant effectué plusieurs missions d'inspection, dont l'une pour le compte de l'AMF.

La Direction Générale s'est également appuyée sur un expert extérieur, auquel elle a confié une mission centrée sur le dispositif de contrôle permanent de deuxième niveau et sur l'articulation entre le contrôle permanent de deuxième niveau et le contrôle périodique de troisième niveau. Les différentes structures de contrôle de deuxième niveau ont été associées à cette démarche. Les conclusions des travaux ont été présentées au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

### Les principes d'organisation du dispositif de contrôle

Le contrôle de l'ensemble de nos activités repose, conformément à l'article 6 du Règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit sur :

- un contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées ainsi que du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, par des agents exerçant des activités opérationnelles et par des agents au niveau des services centraux et locaux exclusivement dédiés à cette fonction,
- et un contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, mais aussi de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, confié à l'Inspection Générale.

### Le dispositif de contrôle permanent

- Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de la Banque en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles ou sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.
- Tout responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques de l'entité dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs.
- Les Directions Opérationnelles, en fonction des risques liés à leurs activités, ont organisé à leur niveau un contrôle permanent. Les contrôleurs internes en charge de cette activité effectuent des contrôles et veillent à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle soient pertinentes et efficaces. Ils contribuent à mettre en œuvre, en relation avec la hiérarchie, les actions correctrices nécessaires.



- Quatre entités de contrôle de deuxième niveau, spécialisées par nature de risque, créées en 2006, strictement indépendantes des Directions Opérationnelles :
  - la Direction des Risques Financiers, qui intervient sur les risques de marché, de taux et de liquidité,
  - le Secrétariat Général aux Risques de Crédit pour le contrôle des risques de contrepartie,
  - la Direction des Contrôles Permanents et des Risques Opérationnels qui gère et contrôle lesdits risques,
  - et la Direction de la Conformité pour les risques de non-conformité sont en relation avec les filières de risques correspondantes de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre de l'approche consolidée des risques de l'ensemble du Groupe.

Au sein de la BRED, ces entités entretiennent des liens fonctionnels avec les contrôleurs internes des filiales. Elles s'appuient sur une démarche d'accompagnement et d'harmonisation dans la gestion des risques assurée par la Coordination des Contrôles Permanents.

- Au cours de l'année 2008, le pôle de Coordination des contrôles permanents, qui a vocation à structurer et à coordonner les travaux des contrôles permanents au sein des Directions opérationnelles, a été renforcé avec l'arrivée d'un nouveau responsable en juin et le rattachement à ce pôle du contrôle du réseau commercial. Ainsi, en regroupant sous un même pôle la centralisation des contrôles des risques opérationnels des sièges et du réseau, en harmonisant procédures et méthodologie de contrôle, en améliorant la circulation des informations entre les différentes entités de contrôle, ce pôle doit contribuer à renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle permanent.

## Le contrôle périodique

En 2008, l'Inspecteur Général en charge de la Direction de l'Audit ayant fait valoir ses droits à la retraite, la Direction de l'Audit a été confiée à un nouveau responsable dont la nomination a été présentée au Comité d'Audit et des Grands Risques et au Conseil d'administration.

Le bilan de l'activité 2008 de l'Audit a été présenté en janvier 2009 au Comité d'Audit et des Grands Risques auquel le plan de missions 2008 avait été présenté en début d'année.

## Le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle

Ce Comité, créé en 2006, est un rouage important du dispositif de contrôle de la Banque. Placé sous la présidence du Directeur Général, il a pour objectif essentiel d'assurer la coordination entre le contrôle périodique et le contrôle permanent d'une part et entre les différentes filières de contrôle permanent d'autre part.

En 2008, ce Comité s'est réuni à quatre reprises pour examiner l'activité des filières de risques, le résultat

des contrôles effectués par la Commission Bancaire et l'Autorité des Marchés Financiers, l'organisation du dispositif de contrôle, des points d'actualité conjoncturelle ou réglementaire en matière de risque, les dysfonctionnements identifiés et les actions engagées pour y remédier.

## Le Comité d'Audit et des Grands Risques

Le Comité d'Audit et des Grands Risques, placé sous l'autorité d'un Vice-Président du Conseil, s'assure de la pertinence du dispositif de contrôle interne de la Banque et veille à son bon fonctionnement. Il s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2008 : les sujets qu'il a examinés sont mentionnés dans la première partie du présent rapport.

L'audit et les différentes filières de contrôle sont intervenus lors des réunions du Comité.

## Le dispositif de contrôle des filiales

L'organe exécutif de chaque filiale est responsable de la mise en place de son contrôle interne. Il organise ce contrôle, en fonction de l'activité, de la taille et de la localisation de la filiale, dans le respect des orientations de son organe délibérant et de la maison-mère ainsi que de la législation locale. Il alloue les moyens nécessaires à la fonction de contrôle, rapporte à l'organe délibérant, notamment à partir des informations transmises par les contrôles périodique et permanent.

Le contrôle permanent dans les filiales est assuré par des collaborateurs nommément désignés pour assumer cette fonction, rattachés hiérarchiquement à l'organe exécutif de la filiale et fonctionnellement à la « Coordination des Contrôles Permanents » de la maison-mère.

Le contrôle périodique est assuré par l'Inspection Générale de la BRED, qui a compétence sur l'ensemble des filiales et entretient des liens fonctionnels forts avec l'audit interne dont se sont dotées, sur place, certaines filiales bancaires. Les moyens de l'Audit central « filiales » ont été renforcés en 2008 avec l'arrivée d'un nouvel auditeur.

L'évolution du périmètre des filiales, les exigences renforcées des Autorités de Contrôle ont rendu nécessaire un suivi renforcé des filiales et une organisation plus structurée de l'approche consolidée des risques.

La Direction des Filiales et Participations, créée en cours d'exercice, et qui a vocation à faciliter l'appréciation des risques par la maison-mère, n'assume certes aucune fonction directe de contrôle au sens des exigences réglementaires, mais contribue à enrichir les relations entre les filiales et les directions de contrôle permanent du Groupe BRED, pour leur permettre d'exercer leurs missions et de s'assurer que les mesures correctrices ont été prises.

Par ailleurs, les liens entre les filiales et les acteurs du contrôle de la BRED se renforcent et se structurent. Une collaboratrice de la Coordination des contrôles permanents est dédiée à la surveillance des risques opérationnels des filiales et met en œuvre les principes d'organisation et de méthodologie qu'elle a définis tout en tenant compte des spécificités propres à chaque filiale.

Pour les filiales bancaires des départements d'Outre-mer, la Coordination des contrôles permanents intervient en relation étroite avec un collaborateur spécialement dédié à cette fonction au sein de la Direction de l'Exploitation Outre-mer, compte tenu de la synergie forte avec le réseau commercial de la BRED.

Une charte de contrôle permanent a été formalisée. Présentée au Conseil d'Administration de la BRED, elle sera prochainement adressée à chaque filiale bancaire. Avec la charte d'audit, qui régit les relations entre l'audit des filiales et l'audit de la BRED, elle constitue la base de l'organisation du contrôle consolidé du Groupe BRED.

## Le Contrôle et la Gestion des Risques

### 1 - Risque de crédit :

#### 1.1 - Gestion

La maîtrise de notre risque de crédit repose sur :

- une organisation de la décision fondée sur un système de délégation de pouvoir *intuitu personae*. Les pouvoirs de crédit sont exprimés en « risque nominal et résiduel », adaptés à chaque marché et comportent certaines restrictions d'utilisation. Pour les engagements les plus importants, la décision fait intervenir au moins deux personnes. A partir de 4 millions d'euros, les dossiers sont présentés par la Direction des Engagements, pour avis, au Comité de Crédit et donnent lieu à une analyse contradictoire préalable menée par le Secrétariat Général aux Risques de Crédit,

- la notation interne développée au sein du groupe Banque Populaire, déjà fortement intégrée dans notre process crédit, tant dans les pouvoirs de décision que dans le traitement quotidien des opérations,
- la division des risques, en s'appuyant sur les obligations réglementaires en la matière et sur une grille interne basée sur des critères de taille et de qualité de la clientèle, dont l'appréciation repose notamment sur la notation interne,
- le suivi au fil de l'eau des engagements, grâce à un système automatisé de « contrôle des positions », de déchéance du terme pour les concours amortissables et de suivi des comptes en anomalie.

La surveillance des engagements fait l'objet d'un suivi permanent exercé par la Direction des Engagements, via les délégués risques installés dans chaque Direction régionale,

- le renforcement de la détection et de la prévention des risques sur la clientèle des particuliers et des professionnels par mise à disposition du réseau

et de sa hiérarchie d'un nouvel applicatif (OPIRIS - Outil de Pilotage des RISques) basé sur des indicateurs significatifs de la qualité et de la maîtrise des engagements,

- des actions de formation soutenues en 2008 tant dans les itinéraires métiers que sur des thèmes majeurs tels que la Réforme Bâle 2 et, dans un contexte économique dégradé, l'optimisation de la gestion des risques par nos responsables de clientèle.

Le recouvrement sur la clientèle des particuliers et des professionnels est organisé en deux services : un service de recouvrement amiable, qui intervient en premier niveau, et un service contentieux qui agit par voie judiciaire et assure le suivi des dossiers en procédure collective. Le recouvrement sur la clientèle des entreprises est assuré par la Direction des Affaires Spéciales au sein de ses départements de recouvrement « Amiable » et « Contentieux ».

La Direction des Engagements centralise la constitution et le suivi de l'évolution des provisions pour créances douteuses et contentieuses.

#### 1.2 - Contrôle

Le contrôle de premier niveau des risques de crédit est assuré par la hiérarchie.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit effectue des contrôles a posteriori de second niveau sur les décisions de crédit prises tant par les collaborateurs du Réseau que par ceux de la Direction des Engagements. Le respect des délégations de pouvoirs de crédit est intégré à ces contrôles.

Dans le cadre des exigences de Bâle 2, le Secrétariat Général aux Risques de Crédit intervient également dans le processus de validation des notations internes de la clientèle Corporate ainsi que dans le monitoring du dispositif réglementaire.

Il intervient, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie et informe périodiquement les organes exécutif et délibérant de l'évolution des risques de la banque.

En outre, les missions d'audit menées sur les entités d'exploitation intègrent le contrôle de la gestion des risques de crédit : indicateurs de risques, instruction des dossiers, suivi des engagements.

### 2 - Risques de marché :

#### 2.1 - Gestion

La gestion du risque de marché repose sur :

- le Comité des Marchés Financiers, qui participe à la définition et au suivi des stratégies de la banque, des nouveaux produits et du système de limites de la Salle des marchés,
- le Comité des Risques de la Gestion Financière qui définit le système de limites de la Gestion Financière,
- le Comité de Crédit, qui participe à la détermination des limites par contrepartie et par émetteur,

- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM), qui réunit le Back Office, la Modélisation, la Direction des Risques Financiers, la Direction de la Comptabilité Générale et celle de la Communication Financière ; il apporte, notamment, des solutions communes aux problèmes relevés en termes comptable, administratif, réglementaire et de contrôle,
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM), qui réunit le Front Office, le Back Office, la Modélisation et la Direction des Risques Financiers ; il examine les nouveautés envisagées et vérifie la conformité des nouveaux produits,
- une séparation des fonctions dans le traitement des opérations et leur contrôle :
  - le Front Office, qui est chargé de la négociation,
  - le Back Office, qui enregistre les opérations, assure leur déboucement et tient la comptabilité des opérations de marchés. Les paiements sont vérifiés par un caissier,
- la Direction de la Modélisation (Middle Office) et du contrôle de gestion, qui a la responsabilité de la détermination du résultat et de la mesure des risques.

## 2.2 - Contrôle

Le contrôle des risques de marché est assuré par :

- des contrôles de premier niveau assurés au sein des entités,
- la Direction des Risques Financiers, qui assure, en toute indépendance des Directions Opérationnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et le suivi du système de limites,
- les contrôles de troisième niveau, qui sont pris en charge par l'Inspection Générale de la BRED,
- la surveillance des risques opérationnels contrôlés par la Direction des Risques Financiers et coordonnés par la Coordination des contrôles permanents,
- la quantification du risque de marché, qui est réalisée par le Département de la Modélisation selon trois modes :
  - le mode réglementaire avec le calcul journalier de la CAD (Capital Adequacy Directive), montant de fonds propres affecté au risque de marché (ratio national et international),
  - le suivi de la VaR (Value At Risk) selon une méthode paramétrique et une méthode historique,
  - des limites globales définies en matière de risques de taux, de change, de contrepartie et de liquidité concernant les opérations de marchés.

Le respect de ces limites est vérifié quotidiennement par la Direction des Risques Financiers, qui en effectue les reportages auprès de l'organe exécutif.

Le respect des directives liées au Rapport Lagarde est contrôlé par la Direction des Risques Financiers, qui assure en outre la mise à jour des scénarii de crise au regard des événements.

## 3 - Risques globaux de bilan

### 3.1 - Gestion

La Gestion Financière veille à la mesure et à la maîtrise des risques globaux de bilan : risque global de taux et risque global de liquidité de la banque.

La Direction Financière gère de façon prudente la liquidité de la banque et veille à son adéquation par rapport aux emplois.

La Salle des marchés est astreinte au respect d'une norme de liquidité spécifique pour son activité.

Un Comité des risques de la gestion financière donne les grandes orientations en termes de suivi des risques financiers.

### 3.2 - Contrôle

Outre les contrôles permanents assurés par la hiérarchie opérationnelle de la Direction Financière, les risques globaux de bilan entrent dans le champ des contrôles permanents de second niveau de la Direction des Risques Financiers et des contrôles périodiques menés par l'Inspection Générale de la BRED.

L'organisation du contrôle du risque global de taux repose sur des limites et la vérification régulière du respect de ces limites. En cas de dépassement, des actions correctrices sont immédiatement prises, notamment la mise en place de couvertures. Une mesure du risque global de taux est réalisée régulièrement à partir de scénarii d'évolution des taux.

La Direction des Risques Financiers contrôle puis valide le calcul du risque de bilan consolidé, les normes et méthodologies proposées par la filière ALM et surveille les limites. Elle assure le reporting en cas de dépassement de limites.

Le contrôle des risques de marché liés aux produits de couverture est assuré par les mêmes équipes pour l'ensemble des activités de marché assurant ainsi une homogénéité dans les contrôles réalisés.

## 4 - Risques opérationnels :

### 4.1 - Gestion

La gestion des risques opérationnels est assurée au sein des Directions Opérationnelles, au plus près des métiers.

Par ailleurs, en 2008, les principales actions mises en œuvre ont eu pour objectif d'accroître la vigilance de la banque sur ses risques majeurs. Ces derniers, issus de la cartographie des risques opérationnels de la BRED, incluent les grands risques liés au système d'information.

Plusieurs directeurs de la Banque, chargés chacun de la gestion de l'un de ces risques, ont mis – ou mettent – en place des mesures permettant de réduire ceux-ci.

Des comités de pilotage, réunissant autour de chaque pilote les directions impactées par ces risques, se sont tenus périodiquement pour faire le point des actions réalisées ou à engager.

La Direction de la Coordination du Contrôle Permanent des Risques Opérationnels a consolidé l'ensemble des actions qui ont été menées et en a présenté les résultats au comité exécutif et au comité d'Audit.

Parallèlement, cette Direction a engagé des travaux afin d'améliorer la prise en compte des risques majeurs dans le dispositif de contrôle interne de la Banque et assurer ainsi une meilleure gestion transversale de ces risques. Ils seront présentés aux instances de gouvernance au cours de l'exercice 2009.

En outre, l'analyse de l'évolution des risques du Groupe BRED va bénéficier des démarches complémentaires réalisées ou initiées au cours de l'exercice 2008 concernant, par exemple, l'exploitation des pertes de nos filiales et la mise à jour de la cartographie des filiales intégrant les filiales ultra-marines.

En 2009, la BRED poursuivra la consolidation de son dispositif de gestion des risques opérationnels en systématisant la collecte d'informations concernant les incidents survenus chez elle et dans ses filiales et en suivant les plans d'action qui en découleront. Pour ce faire, elle s'appuiera sur le réseau des contrôleurs permanents.

La gestion des risques opérationnels, renforcée dans le cadre du dispositif de Bâle 2, permet d'alimenter, grâce à des informations identifiées et mesurées, l'élaboration des plans de contrôle. Réciproquement, l'efficacité du dispositif de contrôle ou la détection de nouveaux risques par les contrôleurs permanents alimentent la cartographie des risques, enrichissant ainsi la vision globale du profil de risque de la banque et de ses filiales.

Enfin, la gestion des risques opérationnels bénéficie, depuis fin 2008, des fonctionnalités de l'outil Groupe Banque Populaire qui facilitera, à la fois, une analyse transversale des risques par activité et une analyse consolidée des risques du groupe BRED. Les acteurs du management des risques opérationnels, notamment les contrôleurs permanents de la BRED et de ses filiales, seront parmi les principaux utilisateurs de cet outil de gestion.

#### • *La Sécurité du Système d'Information*

Un programme annuel d'évaluation de la sécurité des sites Internet est déployé pour la BRED et ses filiales. La mise en œuvre des meilleures pratiques lors de nouveaux développements (authentification forte, signature électronique) permet une amélioration continue de la sécurité.

La politique de maîtrise des risques informatiques prend en compte les dimensions propres à chaque métier.

A titre d'exemple, les métiers de la banque en ligne pour les particuliers ont fait l'objet d'une attention soutenue. En effet, ce secteur d'activités continue à être victime de plusieurs tentatives d'attaques informatiques (par usurpation d'identité « phishing/pharming ») via Internet. Au niveau de la BRED, ces attaques de masse ont toutes été parées sans aucun dommage pour nos clients grâce au renforcement des mesures de sensibilisation, de prévention et de détection mises en place.

Un comité de Sécurité du Système d'Information, présidé par le responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, s'est réuni deux fois au cours de l'année 2008.

La disponibilité de nos systèmes informatiques est traitée spécifiquement dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité de la Banque.

#### • *le Plan de Continuité d'Activité*

Dans un souci de gestion du risque, le Plan de continuité d'Activité (PCA) est passé du mode « projet » en mode « gestion ». Trois scénarii de crise sont pris en compte : ils concernent l'indisponibilité de l'informatique centrale, celle d'un immeuble Siège et enfin celle du personnel.

Au cours de l'année 2008, la BRED a participé à un exercice de Place qui portait sur ces trois scénarii et qui était supervisé par la Banque de France. En septembre, un exercice régional de Place a été organisé en Normandie ; il nous a permis de tester notamment les actions PCA des prestataires de services essentiels.

En ce qui concerne l'indisponibilité des locaux, 130 exercices ont été effectués concernant 200 collaborateurs.

L'organisation de crise est déclinée au niveau de chaque domaine d'activités, comme les dispositions de repli et de reprise d'activités. L'efficacité de cette organisation est mesurée par des tests de repli régulièrement réalisés par les services de production bancaire.

Les exercices périodiques de reprise d'activités réalisés sur nos structures informatiques complètent ce dispositif.

## 4.2 - Contrôle

Le contrôle des risques opérationnels est assuré, par les entités de contrôle permanent présentés ci-dessus.

Par ailleurs, au niveau central, la « Coordination des Contrôles Permanents », rattachée à la Direction du Contrôle Permanent des Risques Opérationnels, a été renforcée en 2008 avec l'arrivée en juin d'un nouveau responsable, le rattachement à cette même période du contrôle du réseau commercial et le recrutement en fin d'année d'un coordinateur comptable. Elle poursuit la mise en œuvre de la politique de contrôle des risques opérationnels définie par la Direction Générale, en s'appuyant sur les contrôleurs permanents du groupe BRED.



En effet, les contrôleurs permanents des Directions du siège et du réseau sont fonctionnellement liés à la Coordination des Contrôles Permanents en charge de leur animation même s'ils restent hiérarchiquement rattachés aux Directions au sein desquelles ils exercent leur fonction.

Une collaboratrice de la Coordination des Contrôles Permanents est dédiée à la surveillance des risques opérationnels de nos filiales.

En charge de déployer cette méthodologie commune de contrôle des risques opérationnels sur l'ensemble du groupe BRED, la Coordination des Contrôles Permanents constitue un canal de communication privilégié entre les contrôleurs et les autres filières de risque. Elle apporte également un appui, dans le cadre de son action, aux responsables des différents métiers de la Banque.

En 2008, elle a, dans ce cadre :

- renforcé son rôle de « coordinateur » des contrôles des risques opérationnels en regroupant sous un même pôle le contrôle des sièges et celui du réseau commercial,
- développé une politique commune de recensement des procédures opérationnelles et de contrôle de 1er niveau,
- développé un circuit d'information mensuel entre la Coordination et chaque contrôleur permanent (remontée d'informations, comités des contrôleurs permanents, formations...),
- contribué à l'élaboration des plans de contrôle à mener sur 2009 en y intégrant des outils et des missions homogènes,
- mis en place, au sein de la Banque, un reportage trimestriel sur l'ensemble des activités de contrôle opérationnel de la Banque (réseau, sièges, DOM et métropole) et de ses filiales (bancaires et non bancaires).

S'agissant des filiales, la Coordination des Contrôles Permanents applique les grands principes d'organisation et de méthodologie définis par la maison-mère précisés ci-dessus.

## 5 - Les Risques de non-conformité

### 5.1 - Gestion

Chaque Direction Opérationnelle est responsable de la gestion des risques de non-conformité inhérents à son domaine d'activité. Elle s'appuie sur une veille réglementaire spécifique à son métier et une veille réglementaire diffusée par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

La Direction Juridique assiste l'ensemble des Directions de la Banque dans la gestion de leurs risques de non conformité.

Les Directions de Marché, avec l'appui de la Direction Juridique, prennent en compte l'ensemble des contraintes réglementaires dans les développements mis en œuvre pour la création de nouveaux produits ou l'évolution des processus existants.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, de nouveaux outils et développements informatiques ont été mis en œuvre en 2008 : détection et analyse des flux atypiques avec l'outil Mahakala, renforcement de l'utilisation de l'application Fircosoft dans le cadre des contrôles terroristes et des contrôles sur les pays frappés d'embargos, contrôles sur les données obligatoires concernant les donneurs d'ordre et bénéficiaires des flux.

Le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement a continué à accompagner la mise en œuvre des obligations résultant des évolutions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers induites par la transposition de la Directive européenne Marchés des Instruments Financiers (MIF). Sur les règles de bonne conduite, la BRED doit, comme tous les autres Prestataires de Services d'Investissement, veiller particulièrement à demander à ses clients et prospects potentiels les informations requises préalablement à la délivrance d'un conseil sur un produit ou un service d'investissement. A cet effet, la BRED a conçu un certain nombre d'outils sur le poste de travail des commerciaux pour réaliser, enregistrer les données et archiver les éléments clés des entretiens et le recueil des documents obligatoires. Ces développements informatiques, qui concernent à la fois les personnes physiques et morales, seront finalisés en 2009.

### 5.2 - Contrôle

En raison de l'évolution de la délinquance financière au plan international, les pouvoirs publics et le monde financier ont mis en place, pour les premiers, une législation adaptée à cette évolution et, pour les seconds, des structures spécialisées de lutte contre le blanchiment de l'argent, le financement du terrorisme et les fraudes.

La Direction de la Conformité, sous la supervision de la Direction du Contrôle Permanent des Risques Opérationnels et de la Conformité, a poursuivi la politique impulsée par les instances dirigeantes.

Elle a ainsi pour missions, notamment, de garantir le respect de la réglementation et des bonnes pratiques, de connaître la provenance des fonds, de signaler à Tracfin les mouvements financiers faisant supposer une opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et de lutter contre les fraudes de toute nature.

En outre, l'outil de lutte contre le blanchiment que la BRED a tenu à développer en interne afin qu'il corresponde à ses spécificités, a d'ores et déjà permis en 2008 de renforcer le dispositif de contrôle par une action renforcée des RDO, assurant le contrôle permanent au sein des entités d'exploitation. Le pôle de lutte contre le blanchiment de l'argent a piloté la mise en place de cet outil et des formations que celui-ci a nécessitées auprès du réseau, tant en métropole qu'Outre-mer.



De façon générale, la formation et la sensibilisation du personnel aux risques de non conformité ont été au centre des préoccupations de la Conformité.

La Banque a, depuis de nombreuses années, veillé au respect de cette réglementation et à la vigilance qu'elle se doit d'apporter à la détection des flux d'origine douteuse. Pour autant, l'actualisation des informations concernant nos clients et l'enrichissement des dossiers nécessitent des actions de progrès au regard des exigences de bien connaître ses clients et de lutter ainsi dans ce cadre contre la délinquance financière, dans un contexte désormais renforcé par l'ordonnance relative à la transposition de la 3<sup>ème</sup> directive européenne sur la lutte antiblanchiment.

L'élaboration d'une cartographie des risques de non-conformité permet d'orienter les missions de la Direction de la Conformité en identifiant les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires, en détectant les risques de non-conformité et en impulsant et formalisant des plans de contrôle adaptés. Ceux-ci sont d'ailleurs pris en compte aujourd'hui par l'ensemble des Directions Opérationnelles de la Banque.

Les Prestations de Services Externalisées Essentielles ont fait l'objet d'un suivi attentif, tant au plan de l'aménagement des dispositions contractuelles que du contrôle des prestations. Ainsi, un certain nombre d'actions ont été entreprises en 2008 par la Direction de la Conformité et ont porté notamment sur la diffusion de procédures BRED auprès de nos filiales présentant un risque de sous-traitance, sur la régularisation de certains contrats avec les courtiers et les déposataires et sur la poursuite du recensement des contrats avec la plate-forme BRED Direct.

Concernant le Contrôle des Services d'Investissement, le RCSI a publié sur le site intranet de la Banque, dans le cadre de la MIF mais aussi sur la déontologie générale, vingt-quatre procédures constituant son recueil, assorties de documents réglementaires explicatifs, pédagogiques ou déclaratifs sur tous les aspects de son métier liés aux obligations déontologiques de la Banque et de ses collaborateurs. Le Comité d'Audit et des Grands Risques puis le Conseil d'Administration ont été informés, comme les Commissaires aux Comptes, de la lettre que l'AMF nous a adressée à la suite de l'inspection menée pour son compte au printemps par la Commission Bancaire sur le respect de la réglementation des prestataires de services d'investissement. Celle-ci constate les améliorations

effectuées, mais renouvelle aussi son souhait de voir renforcées les mesures déjà prises ou engagées en matière de contrôle des services d'investissements, plus spécialement sur le plan des moyens humains et informatiques dont doit disposer le RCSI.

### Orientations du contrôle permanent pour 2009

Afin de compléter les actions entreprises en 2008, la Coordination des Contrôles Permanents s'attachera à enrichir les dispositifs de contrôle opérationnels des Directions du siège et du réseau de la BRED. Parallèlement, elle renforcera la surveillance des dispositifs de contrôle des filiales.

En charge d'animer les contrôleurs permanents et de parfaire leur formation, elle s'efforcera de mieux formaliser les contrôles et procédures de 1<sup>er</sup> niveau et de réaliser des missions de contrôle de second niveau et de suivi des recommandations permettant d'apprécier de façon objective le niveau des risques opérationnels résiduels.

A cet effet, des actions de formation aux méthodes et aux outils seront planifiées et déployées auprès des contrôleurs permanents.

Un reportage trimestriel portant sur les activités des contrôleurs de la BRED et de ses filiales sera adressé aux différentes Directions de la Banque et aux représentants de chaque filiale. Ce reportage permettra de mesurer les avancées méthodologiques de chaque dispositif de contrôle et d'évaluer la pertinence des actions menées auprès des Directions des sièges et du réseau, sur la métropole et sur les DOM ainsi que sur nos filiales bancaires et non bancaires.

Enfin, l'arrivée d'un contrôleur comptable permettra de renforcer l'homogénéité des contrôles de premier et deuxième niveau en la matière.

La Banque a par ailleurs mis en place un Comité des Risques Filiales. Ce Comité, présidé par le Directeur Général Adjoint et qui associe les représentants des filières de contrôle - Audit et filières de risques de second niveau - à ceux de la Direction des Filiales et Participations et de la Direction d'Exploitation Outre-mer, permet de consolider les informations et le suivi des risques sur les filiales et d'enrichir reportings et plans d'action des structures de contrôle.





Quant à la Direction de la Conformité, elle continuera à développer ses propres contrôles de conformité, à poursuivre et renforcer les actions avec les filiales, à développer et déployer l'outil de détection des opérations atypiques « Mahakala » et mettra en place un Comité d'Ouverture de Compte et un Comité Conformité autonome relatif aux nouveaux produits afin d'améliorer la prévention des risques.

## Organisation des procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'information comptable et financière

L'organisation comptable de la BRED est fondée sur le principe de la décentralisation.

La structure informatique, qui supporte la comptabilité, permet une démultiplication des comptes offrant aux utilisateurs un suivi de leurs opérations avec le niveau de finesse qu'ils souhaitent. La traduction dans le plan comptable bancaire est réalisée par le classement des comptes. L'existence, dans le processus de production comptable, de l'étape de classement permet de disposer d'un système qui satisfait à l'ensemble des besoins totalement rapprochés par définition, les comptes étant les mêmes. Seule la Comptabilité Générale a la main sur l'outil de classement, en préservant ainsi l'intégrité.

La sécurité de l'information comptable et financière est assurée par :

- une production confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres, et fédérés par le Directeur Général Adjoint qui assure personnellement la présentation des résultats au Conseil d'Administration,
- des contrôles mensuels réalisés par la Banque Fédérale des Banques Populaires sur les comptes sociaux et trimestriels au titre de la consolidation. Ces contrôles sont explicités dans le rapport de la Banque Fédérale des Banques Populaires,
- des contrôles périodiques et réguliers réalisés par l'Inspection Générale et les acteurs du contrôle permanent qui informent la Comptabilité,

- des contrôles périodiques réalisés par la Commission Bancaire et l'Inspection de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que par l'Administration fiscale qui, même si elle a des objectifs différents, porte de facto un jugement sur la production de ce type d'information,
- sa large diffusion au sein de la Banque.

Schématiquement, l'organisation de cette production est la suivante :

- Les états financiers sont produits par la Comptabilité Générale. Il en est de même de la production des états réglementaires et fiscaux. Les comptes qui sont le fondement de ces documents sont suivis par les services de production, assistés et contrôlés par les Contrôleurs de deuxième niveau rattachés aux Directions Opérationnelles.
- Le résultat est élaboré chaque mois, sous la forme de divers états de gestion, par « les Résultats », service dédié.

- Cette production donne lieu à divers contrôles et rapprochements - mise en regard de capitaux moyens avec calcul des taux de rendement et examen de leur évolution, comparaison avec le mois précédent, questions posées aux services de production et aux commerciaux, rapprochement avec les prévisions.

- Ils sont ensuite utilisés par le Contrôle de gestion qui décline les chiffres selon différentes analyses, y compris des re-calculs qui sont autant de validations. Certains de ces états font l'objet d'une large diffusion dans la Banque afin que chaque intervenant puisse mesurer son activité, acte qui vaut également validation.

- Enfin, les états de synthèse sont communiqués à la Direction Générale et sont la base de la présentation des comptes faite au Conseil d'Administration par le Directeur Général Adjoint. Cette présentation est relayée au Comité des Directeurs, qui rassemble les principaux cadres de la Banque et de ses filiales.

Les activités de marché ont été considérées comme suffisamment spécifiques pour bénéficier d'un suivi dérogeant au schéma général.

- Les Résultats financiers assurent, en liaison avec la Comptabilité Générale et les Résultats, la production de l'information comptable et financière relative à ces activités. Les comptes, fondement de cette information, sont gérés par un Back Office dédié.

- Un comité spécial (Comité d'Organisation Comptable des Activités de Marchés) réunit tous les quinze jours le Back Office, la Modélisation, la Comptabilité Générale et la Communication Financière en vue de traiter tous les aspects comptables et de risques de ces activités.

La Direction des Risques Financiers et l'Inspection Générale disposent d'un poste d'observateur permanent dans ce comité.

- Le contrôle de deuxième niveau est confié à la Direction des Risques Financiers.

La consolidation est assurée par la Comptabilité Générale au travers d'un outil fourni par le Groupe Banque Populaire. Elle est intégrée dans la consolidation de ce Groupe.

Sa production suit les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour les comptes sociaux et, en particulier, le résultat fait l'objet d'une présentation de gestion reprise dans la plaquette annuelle des comptes et déclinée par marchés.

Ici encore la séparation des tâches est respectée : la production du résultat incombe à la Comptabilité Générale, la présentation de gestion est du ressort des Résultats, la déclinaison par marché est confiée au Contrôle de Gestion.

Une description plus détaillée de la production des données de base des états financiers est proposée en annexe.

## Annexe

**Cette description ne concerne que les comptes internes.**

### 1 - Traduction comptable d'une opération bancaire

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

Cette demande se fait par transmission d'une fiche qui précise le fonctionnement du compte et caractérise donc son solde et son mode de justification.

Le Contrôleur de deuxième niveau, rattaché au Directeur concerné, valide la demande.



La Comptabilité Générale analyse la demande et vérifie que les aspects réglementaires et fiscaux sont correctement traités. Elle procède ensuite à l'ouverture du compte et le classe dans le plan comptable. Elle veille à la qualité de la description du fonctionnement du compte, s'assure de la cohérence de l'ensemble du schéma et, à la demande du service, apporte son aide dans tout le processus amont - schéma comptable, niveau de finesse du découpage comptable de l'opération mise en place.

### 2 - Suivi des comptes

#### *Les comptes de résultat*

Les services de production veillent, chaque fois que cela est possible, à la cohérence du solde en fonction de la connaissance qu'ils ont de leur activité. Des tests sur les écritures sont demandés selon un mode de sélection décrit dans la note de procédure de suivi des comptes.

Les Contrôleurs de deuxième niveau vérifient et complètent, si nécessaire, les travaux des services. Ils effectuent des sondages sur les écritures, et plus particulièrement sur celles d'origine manuelle. Au travers de cette surveillance, il est vérifié que ce mode de comptabilisation n'est utilisé que lorsqu'il est justifié.

Les Résultats, indépendants de la Comptabilité Générale, confectionnent chaque mois les états de gestion qui sont présentés à la Direction Générale.

Ce travail s'accompagne de nombreuses validations au travers d'échanges avec les services de production. Les états de gestion sont rapprochés des états réglementaires et publiables produits par la Comptabilité Générale.

Enfin, le Contrôle de gestion, indépendant des Résultats et de la Comptabilité Générale, utilise les états de gestion pour toutes ses productions d'analyses et de reportages, ce qui est aussi une forme de validation.

### *Les autres comptes*

Le suivi est assuré par le service de production qui a le compte en charge. Tous les comptes sont affectés à un service. La justification est obligatoire. Sa périodicité est laissée à l'appréciation des services, sous réserve de devoir déclarer chaque mois que leurs comptes sont justifiés. De plus, chaque trimestre, la justification est formelle, et donc accompagnée des pièces justificatives, et doit être adressée à la Comptabilité Générale.

Les Contrôleurs de deuxième niveau procèdent dans le cadre de leur fonction au contrôle des comptes. Le spectre de ces vérifications est large : de la validation des justifications produites jusqu'à la réflexion sur l'ensemble du schéma et des propositions d'améliorations, voire de modifications importantes.

En cours d'année, la Comptabilité Générale surveille les déclarations mensuelles et doit être informée des éventuelles difficultés rencontrées par les services de production afin d'apporter son aide et d'éviter une accumulation de suspens. Les conditions dans lesquelles les services doivent alerter cette Direction, ainsi que la définition de ce qu'est une justification, sont précisées dans une note de procédures.

La Comptabilité Générale assure également la formation comptable des services de production et joue le rôle d'interface avec l'Informatique centrale afin de mettre à disposition des outils facilitant le suivi des comptes.



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008  
BRED Banque Populaire  
18, Quai de la Rapée - 75012 Paris



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BRED Banque Populaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés :

- en note II relative aux règles et principes généraux, les Fonds Communs de Créances Cristalys (compartiments mars 2001 et novembre 2001) et AMAREN II n'ont pas été consolidés, les impacts de ces décisions étant mentionnés en notes IV et V.3.2 de cette annexe.
- En note V.14.4, la provision pour risques opérationnels qui figurait dans le bilan au 31 décembre 2007 pour un montant de 16 millions d'euros a été reprise à hauteur de 5 M€ sur l'exercice. Elle s'élève à 11 M€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

- Dans le paragraphe V.3.1 Dispositions générales de la note V.3 relative aux Actifs disponibles à la vente, qui expose le changement de méthode comptable en application de l'amendement IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise, dans certaines conditions, le reclassement de certains actifs financiers non dérivés.

- En note II relative aux Règles et principes généraux, votre Groupe a jugé nécessaire, compte tenu du contexte économique, de comptabiliser une réduction des valeurs des actifs sur les banques et les sociétés financières et de gestion, par diminution du PNB, pour un montant de 63 millions d'euros, conforme à son évaluation des risques.

## 2 - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte marqué par une incertitude des perspectives économiques et une forte volatilité des marchés financiers. Ces conditions sont décrites dans la note II de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

### *Méthodes comptables*

Le paragraphe V.3.1 Dispositions générales de la note V.3 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux Actifs disponibles à la vente, expose l'amendement de la norme IAS 39 qui offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et créances ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information donnée dans la note mentionnée ci-dessus.



### *Estimations comptables*

#### Provisionnement des risques de crédit

Dans toute activité bancaire, le provisionnement des risques de crédit donne lieu à des estimations comptables significatives. Votre Groupe constitue à ce titre des dépréciations individuelles et des provisions collectives qui sont présentées en notes V.4.2, V.14.1, V.14.2 et V.14.3 de l'annexe aux états financiers. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions collectives.

#### Actifs et passifs évalués à la juste valeur

Par ailleurs, votre Groupe comptabilise différents actifs et passifs financiers à la juste valeur et utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés et des instruments financiers traités sur des marchés devenus inactifs. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés, la prise en compte des risques associés à ces instruments ainsi que l'appréciation du caractère inactif d'un marché. Nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des

méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note V.1.1 « Dispositions générales relatives à la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2009

Paris La Défense, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Guy Flury  
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Jean-Luc Decornoy  
Associé

Fabrice Odent  
Associé

# Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code du commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la BRED Banque Populaire.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Sociétaires BRED Banque Populaire - 18, Quai de la Rapée - 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BRED Banque Populaire et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2009

Paris La Défense, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Guy Flury  
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Jean-Luc Decornoy  
Associé

Fabrice Odent  
Associé



## Résolutions

### Première résolution : approbation des comptes annuels (sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels (sociaux) de l'exercice 2008, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2008.

### Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2008.

### Troisième résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice.

### Quatrième résolution : affectation du résultat - fixation de l'intérêt aux parts sociales et de la rémunération des certificats coopératifs d'investissement

L'assemblée générale constate que l'exercice 2008 présente un résultat bénéficiaire de 140.903.185,72 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du conseil d'administration :

Bénéfice de l'exercice	140.903.185,72 €
Report à nouveau	+ 70.000.000,00 €
Bénéfice distribuable	210.903.185,72 €
Intérêts aux parts sociales	- 12.100.000,00 €
Dividendes aux certificats coopératifs d'investissement	- 14.444.375,00 €
Dotation aux autres réserves	- 114.358.810,72 €
Le solde, soit étant reporté à nouveau.	70.000.000,00 €

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de servir, au titre de l'exercice 2008 :

- un intérêt calculé au taux de 4,44% à chacune des 30.250.000 parts sociales, soit pour chaque part 0,40 €,

- un dividende correspondant à un taux de 2,65% du montant de souscription des certificats coopératifs d'investissement (CCI), soit pour chacun des 7.562.500 CCI un dividende de 1,91 €.

L'intérêt servi aux parts sociales ouvre intégralement droit à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du Code général des impôts pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 1er juillet 2009. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.

# Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 mai 2009



Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%*
2005	30 250 000	Néant	8 112 500 €	Néant	8 112 500 €
2006	30 250 000	7 562 500	9 680 000 €	Néant	9 680 000 €
2007	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	12 856 250 €	12 100 000 €

\* pour les personnes physiques

## Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de Mme Monique TRNKA.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## Sixième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Stève GENTILI.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## Septième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. François MARTINEAU.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## Huitième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Frédéric BOMPAIRE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## Neuvième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Daniel GIRON.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## Dixième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Pierre MURRET-LABARTHE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## Onzième résolution : pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

# Rapport Financier 2008

## Comptes consolidés

Bilan	70
Compte de résultat	72
Annexe aux comptes consolidés	73

## Comptes sociaux

Bilan	122
Compte de résultat	124
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	128
Informations concernant les mandataires sociaux	129
Renseignements de caractère général	133

# Bilan consolidé de la BRED Banque Populaire



## ACTIF

En milliers d'euros	Notes	2008	2007
Caisse, Banques Centrales, CCP		1 727 952	1 076 110
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	V.1	5 053 965	8 148 402
Instruments dérivés de couverture	V.2	418 999	192 932
Actifs financiers disponibles à la vente	V.3	6 510 947	8 452 002
Prêts et créances sur établissements de crédit	V.4	6 312 652	8 223 523
Prêts et créances sur la clientèle	V.4	12 962 760	10 696 622
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	V.5		
Actifs d'impôts courant		22 468	9 818
Actifs d'impôts différés	V.6	180 289	191 057
Comptes de régularisation et actifs divers	V.7	491 239	447 599
Actifs non courants destinés à être cédés	V.16		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	VI.8	111 327	105 705
Immeubles de placement	V.8	148 501	137 816
Immobilisations corporelles	V.9	180 356	187 232
Immobilisations incorporelles	V.9	26 254	18 933
Ecarts d'acquisition	V.10	3 824	3 824
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>34 151 533</b>	<b>37 891 575</b>

# Bilan consolidé de la BRED Banque Populaire

## PASSIF

En milliers d'euros	Notes	2008	2007
Banques centrales, CCP		325	5 988
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	V.1	2 402 480	2 743 488
Instruments dérivés de couverture	V.2	382 429	182 874
Dettes envers les établissements de crédit	V.11	5 935 674	9 113 373
Dettes envers la clientèle	V.11	13 299 340	12 542 429
Dettes représentées par un titre	V.12	4 337 663	5 703 725
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		4 307	1 768
Passifs d'impôts différés	V.6	6 165	6 165
Comptes de régularisation et passifs divers	V.7	933 186	831 287
Dettes sur actifs destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	V.13	3 806 939	3 996 966
Provisions pour risques et charges	V.14	214 530	225 339
Dettes subordonnées	V.15	635 510	492 900
Capitaux propres part du groupe		2 160 006	2 020 498
• Capital et réserves liées		1 489 746	1 415 738
• Réserves consolidées		407 246	281 454
• Gains ou pertes latents ou différés		22 021	92 899
• Résultat de l'exercice		240 993	230 407
Intérêts minoritaires		32 979	24 775
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>34 151 533</b>	<b>37 891 575</b>

# Compte de résultat consolidé de la BRED Banque Populaire



En milliers d'euros	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	VI.1	1 215 943	1 425 944
Intérêts et charges assimilés	VI.1	- 930 385	- 1 220 794
Commissions (produits)	VI.2	347 856	337 942
Commissions (charges)	VI.2	- 100 296	- 108 537
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	VI.3	211 647	229 800
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	VI.4	104 330	47 296
Produits des autres activités	VI.5	697 884	625 625
Charges des autres activités	VI.5	- 663 268	- 515 539
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>883 711</b>	<b>821 737</b>
Charges générales d'exploitation	VI.6	- 495 927	- 479 625
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		- 35 216	- 35 624
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>		<b>352 568</b>	<b>306 488</b>
Coût du risque	VI.7	- 38 276	10 755
<b>Résultat Net d'exploitation</b>		<b>314 292</b>	<b>317 243</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	VI.8	8 534	5 594
Gains ou pertes sur autres actifs	VI.9	367	106
Variation de valeur des écarts d'acquisition	VI.10		- 1 572
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>323 193</b>	<b>321 371</b>
Impôts sur les bénéfices	VI.11	- 78 493	- 88 601
<b>Résultat net</b>		<b>244 700</b>	<b>232 770</b>
Intérêts minoritaires		- 3 707	- 2 363
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>240 993</b>	<b>230 407</b>



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Note I - Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2008	2007
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>319 486</b>	<b>319 008</b>
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	35 216	35 624
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	38 276	- 10 755
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	- 8 534	- 5 594
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 367	- 106
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements		
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>384 077</b>	<b>338 177</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 1 924 333	- 100 906
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 509 227	1 194 152
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 111 883	- 1 325 008
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	109 373	22 833
- Impôts versés	- 36 562	- 67 261
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 248 866</b>	<b>- 276 190</b>
<b>Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>135 211</b>	<b>61 987</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 5 622	- 58 144
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 445	- 54 328
<b>Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>- 6 067</b>	<b>- 112 472</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 24 956	- 9 680
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	142 610	86 998
<b>Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>117 654</b>	<b>77 318</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>246 798</b>	<b>26 833</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	135 211	61 987
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	- 6 067	- 112 472
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	117 654	77 318
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 406 573	2 379 740
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	1 070 122	1 066 504
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédits	1 336 451	1 313 236
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 653 371</b>	<b>2 406 573</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	1 727 627	1 070 122
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédits	925 744	1 336 451
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>246 798</b>	<b>26 833</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Note I Bis - Tableau de variation des capitaux propres

2008		Capitaux propres : Part du groupe				
En milliers d'euros	Capital	Réserves liées	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat de l'exercice	Total
Position en début d'exercice	340 313	1 075 425	281 454	92 899	230 407	2 020 498
Variations de capital de l'entreprise consolidante						
Résultat consolidé de l'exercice (avant affectation)					240 993	240 993
Distribution de l'exercice		74 008	131 443		- 230 407	- 24 956
Incidences des variations des taux de conversion						
Incidences des réévaluations				- 70 878		- 70 878
Incidences des restructurations et cessions internes d'actifs						
Effets de changements de pourcentages de détention et de périmètre						
Changements de méthodes d'évaluation						
Autres variations			- 5 651			- 5 651
<b>Position à la clôture de l'exercice</b>	<b>340 313</b>	<b>1 149 433</b>	<b>407 246</b>	<b>22 021</b>	<b>240 993</b>	<b>2 160 006</b>



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Note II - Règles et principes généraux

Les comptes consolidés annuels sont établis depuis 2006 en normes IFRS et comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les états financiers consolidés du 31 décembre 2008 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes et les interprétations afférentes adoptées par l'Union Européenne applicables au 31 décembre 2008. Le Groupe BRED Banque Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au cours de l'exercice 2008 et n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application en 2008 n'est qu'optionnelle au sein de l'Union Européenne.

L'ensemble de ces textes ne devraient pas avoir d'impacts significatifs dans les états financiers du Groupe BRED Banque Populaire.

Les estimations sous-jacentes à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte marqué par une incertitude des perspectives économiques et une forte volatilité des marchés, qui affecte particulièrement les systèmes bancaires et financiers mondiaux. Nous avons donc considéré, qu'en de telles circonstances, il était nécessaire de comptabiliser une réduction des valeurs de nos actifs sur les banques et les sociétés financières et de gestion, par diminution du PNB, pour un montant de 63 millions d'euros, conforme à nos évaluations des risques.

L'utilisation d'estimations concerne principalement l'estimation des dépréciations des créances et la valorisation des instruments financiers. Lorsque les marchés deviennent inactifs la valorisation des instruments financiers concernés fait appel à des modèles comme développé à la fin du paragraphe V.1.1 de la présente annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de la recommandation publiée conjointement le 15 octobre 2008 par l'AMF, le CNC, la Commission Européenne et l'Autorité de Contrôle des Assurances sur la valorisation des instruments financiers. Les comptes sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2007.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation majeurs retenus pour l'élaboration des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 sont présentés, par soucis de lisibilité, dans les notes annexes aux comptes consolidés et principalement dans les notes relatives au bilan (note V) et au compte de résultat (note VI).

### Changement de méthodes comptables

Néant

### Non consolidation des anciens fonds communs de créances - consolidation du FCC créé en 2007 et de son compartiment 2008

Compte tenu de la détention de la totalité des parts des deux compartiments du FCC Cristalys, la BRED n'a pas consolidé ce fonds conformément à SIC 12.

Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes IV et V.3.2.

Eu égard à la nature spécifique du fonds multicédants Amaren II et de la détention de la totalité des parts à la hauteur des créances cédées et du risque porté, la BRED a pris l'option de présenter à son bilan, non pas les créances cédées, mais les titres du fonds. L'incidence de ce traitement est indiqué dans la note V.3.2.

Le FCC Elide, créé fin juin 2007, y compris son nouveau compartiment Elide 2 créé en décembre 2008, est consolidé par intégration globale.

### Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Lorsque l'écart est significatif, les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation le cas échéant du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

### Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

### Activités des entreprises d'assurance

#### Principes généraux

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination,
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur (à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats d'assurance donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

## Participation différée

Pour les contrats d'investissement avec participations aux bénéfices discrétionnaires (assurance-vie), une dette ou une créance de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou shadow accounting). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance.

Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux

de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente » et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat ».

## Contrats d'assurance-vie et non-vie

Les produits commercialisés par les filiales d'assurance-vie et non-vie sont essentiellement des contrats d'assurance-vie et plus particulièrement des produits d'épargne, ainsi que des contrats de prévoyance vie et non-vie.

Ces contrats ont fait l'objet d'un classement en catégories IFRS. Les produits d'épargne ont été classés à plus de 99% en contrats d'assurance et en contrats d'investissement à PB discrétionnaire (application de IFRS 4) et pour une part non significative en contrats d'investissement sans PB discrétionnaire (application de IAS 39).

Les produits de prévoyance ont été intégralement classés en contrats d'assurance (IFRS 4).

Conformément au classement retenu et en application de IFRS 4, les méthodes comptables retenues pour évaluer les actifs, passifs, produits et charges liées aux contrats d'assurance sont les principes des comptes sociaux (réglementation du code des assurances).

## Autres éléments

Les informations relatives à la mesure et la surveillance des risques figurent en annexes 3 et 4 du rapport de gestion.

## Note III - Liquidité et solvabilité

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L.511-30, L.511-31 et L.512-12 du Code Monétaire et Financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1er).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau

en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

La Banque Fédérale bénéficiant du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10% du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité

## Note IV - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire regroupent les comptes de la BRED Banque Populaire et ceux de ses filiales significatives. La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire.

Les Fonds Communs de Créances Cristalys et Amaren II ne sont pas consolidés pour les motifs exposés en note II.

En 2008, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 34 dont 31 sociétés consolidées par intégration et 3 sociétés consolidées par mise en équivalence.

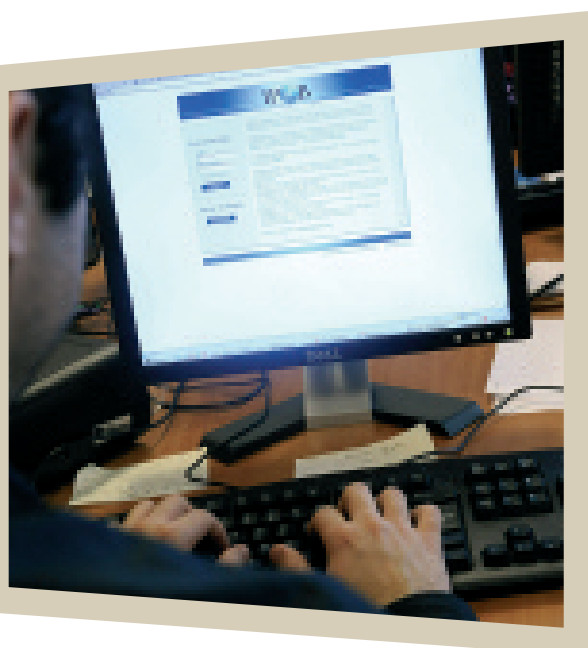
des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L.512-69 du Code Monétaire et Financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Variations du périmètre depuis le 1er janvier 2008 :

- début d'activité d'Ipab, consolidée par intégration globale,
- déconsolidation d'Achat Pro, toutes les actions détenues ayant été cédées,
- déconsolidation de Trust and Pay, absorbée par B Process,
- déconsolidation de Lfi du fait de la confusion de patrimoine avec Spig.



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
---	------------------	----------------

## Consolidation par intégration globale

### Société mère

BRED Banque Populaire – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F		
--	---	--	--

### Entreprise à caractère financier

#### Établissements de crédit

BCI Mer Rouge – place Lagarde – Djibouti	E	51,00 %	51,00 %
BIC BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00 %	85,00 %
Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer – 36, rue Boisneuf – 97158 Pointe-à-Pitre	F	23,97 %	23,97 %
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	8,70 %
Socama Normandie – 8, bld Salvador Allende – 27000 Evreux	F	100,00 %	7,32 %
Socami BRED Habitat – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	1,85 %
Sofiag – 12 bd du général de Gaulle – 97242 Fort-de-France	F	100,00 %	100,00 %
Sofider – 3 rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00 %	100,00 %

#### Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Cofibred – 18 quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
LFI 4 – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
NJR Invest – 149, avenue Louise – 1050 Bruxelles	E	99,73 %	99,73 %
Promepar Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %

#### Autres entreprises à caractère financier

Bercy Gestion Finance – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,96 %	99,96 %
Bercy Patrimoine – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BGF + – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,94 %	99,94 %
Click and Trust – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	66,00 %	66,00 %
Fonds Commun de Créances Elide – 41, avenue de l'opéra – 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Foncière du Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00 %	100,00 %
Ipab – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Perspectives et Participations – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Prepar Courtage – Tour Franklin – 101, quartier Boëeldieu – 92040 La Défense	F	99,40 %	99,40 %
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Vialink – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

	Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Entreprises non financières</b>			
<b>Assurances</b>			
Prepar Iard – Tour Franklin – 101, quartier Boïeldieu – 92040 La Défense	F	99,99 %	99,99 %
Prepar-Vie – Tour Franklin – 101, quartier Boïeldieu – 92040 La Défense	F	99,87 %	99,87 %
<b>Consolidation par intégration proportionnelle</b>			
<b>Établissements de crédit</b>			
SBE – 7, rue Auguste Gervais – 92130 Issy-les-Moulineaux	F	50,00 %	50,00 %
<b>Consolidation par mise en équivalence</b>			
<b>Établissements de crédit</b>			
BCI – 54, avenue de la Victoire – 98849 Nouméa	F	49,90 %	49,90 %
Socredo – 115, rue Dumont d'Urville – Papeete – Tahiti – Polynésie	F	15,00 %	15,00 %
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>			
B-process – 50, avenue Daumesnil – 75012 Paris	F	49,88 %	49,88 %

## Note V - Notes relatives au bilan

### V 1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Seuls peuvent être évalués à la juste valeur les actifs et passifs vérifiant l'une des situations suivantes :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- Groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur ;
- Élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

L'amendement du 13 octobre 2008 de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » a autorisé certains transferts.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La partie relative aux intérêts est inscrite en « produits ou charges d'intérêts ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

#### V 1.1 - Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'ensuit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

## **Instruments cotés sur un marché actif :**

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif).

## **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables :**

### *Instruments simples*

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables. Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

### *Instruments complexes*

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue, sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

## **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables**

La norme IAS39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra être inscrite immédiatement au compte de résultat.

Au 31 décembre 2008, le périmètre des instruments concernés par cette absence d'observabilité, se limite à certains dérivés optionnels complexes. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

Les instruments traités sur les marchés actifs sont les titres cotés, les dérivés de transaction ou de couverture (swaps, fra, collar, futures...). Les positions nettes sont évaluées en fonction du cours acheteur ou vendeur selon le sens (cours acheteur pour les positions courtes et cours vendeur pour les positions longues).

Les actions non cotées sont estimées soit à partir de la quote-part d'actif net calculée à partir des informations les plus récentes, soit en fonction des méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash Flows pour les participations les plus significatives.

Ainsi, au 31 décembre 2008, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres à revenu fixe, et, dans une moindre mesure, des instruments dérivés, et des titres à revenu variable, en particulier les titres de l'activité de portefeuille du Capital Investissement.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 1.2 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Titres relevant des opérations de transaction</b>		<b>4 115 403</b>	<b>7 084 872</b>
Titres		4 115 403	7 084 872
• Revenu fixe		4 088 006	7 045 414
• Revenu variable	(1)	27 397	39 458
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension			
<b>Instruments dérivés hors couverture</b>	<b>V.1.4</b>	<b>602 186</b>	<b>613 601</b>
• Opérations de transaction		602 186	613 601
• Autres			
<b>Titres à la juste valeur sur option</b>	<b>V1.5</b>	<b>336 376</b>	<b>449 929</b>
Titres		336 376	449 929
• Revenu fixe		62 764	206 872
• Revenu variable	(1)	273 612	243 057
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension			
<b>Prêts et créances à la juste valeur sur option</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>5 053 965</b>	<b>8 148 402</b>

(1) La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation est la suivante :

### Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2008		Total
	Evaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	
Titres relevant des opérations de transaction	27 397		27 397
Titres à la juste valeur par résultat sur option <i>dont Titres de l'activité de Portefeuille du Capital investissement</i>	273 611		273 611
<b>TOTAL</b>	<b>301 008</b>		<b>301 008</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 1.3 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2008, les passifs financiers du Groupe évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par la Commission

Européenne le 15 novembre 2005, a donné la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1er janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de passifs à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés).

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction</b>	<b>1 912 613</b>	<b>2 152 314</b>
Titres	1 912 613	2 152 314
Titres ou valeurs donnés en pension		
<b>Titres à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>32 773</b>	
Titres		
Titres ou valeurs donnés en pension	32 773	
<b>Instruments dérivés hors couverture</b>	<b>456 851</b>	<b>591 174</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>243</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 402 480</b>	<b>2 743 488</b>



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 1.4 - Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés (hors couverture) sont par nature des dérivés détenus à des fins de transaction, quelque soit leur horizon de détention. Ils sont évalués à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat.

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Opérations fermes</b>	<b>101 776 598</b>	<b>454 614</b>	<b>303 389</b>	<b>142 228 221</b>	<b>481 520</b>	<b>384 517</b>
<i>Marchés organisés</i>	9 549 589		1	6 050 563	1	1
Taux	9 543 693	1		5 796 169	1	
Contrats de change						
Autres contrats	5 896		1	254 394		1
<i>Marché de gré à gré</i>	92 227 009	454 614	303 388	136 177 658	481 519	384 516
Swaps de taux	88 114 110	252 748	183 551	133 713 080	280 662	278 148
Change à terme	2 244 131	100 155	15 436	1 502 591	45 245	1 236
Swaps de devises	1	94 794	98 876	1	90 687	99 872
Autres	1 868 767	6 917	5 525	961 986	64 925	5 260
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>5 254 197</b>	<b>147 570</b>	<b>153 462</b>	<b>19 156 859</b>	<b>132 080</b>	<b>206 395</b>
<i>Marchés organisés</i>	2 655 098	15 030	10 305	16 886 951	16 473	94 866
Options de taux	2 554 958		10 305	14 721 033		80 759
Options de change						
Autres options	100 140	15 030		2 165 918	16 473	14 107
<i>Marché de gré à gré</i>	2 599 099	132 540	143 157	2 269 908	115 607	111 529
Options de taux	1 578 557	128 984	123 456	1 676 069	112 962	111 528
Options de change	479 667	3 555	5 650	336 403		1
Autres	540 875	1	14 051	257 436	2 645	
<b>Dérivés de crédit</b>				<b>449</b>		<b>262</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107 030 795</b>	<b>602 184</b>	<b>456 851</b>	<b>161 385 529</b>	<b>613 600</b>	<b>591 174</b>

## V 1.5 - Prêts et créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

En millions d'euros	31/12/2008			
	Valeur comptable	Distorsion comptable	Gestion à la juste valeur	Existence d'un dérivé incorporé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit				
Prêts ou créances sur la clientèle				
Titres à revenus fixes	62 764		62 764	
Titres à revenus variables	273 612		273 612	
<b>TOTAL</b>	<b>336 376</b>		<b>336 376</b>	

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée fournir une information plus pertinente dans les deux premiers cas

présentés et lorsqu'il existe des dérivés incorporés significatifs et séparables.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 2 - Instruments dérivés de couverture - actif et passif

Selon la norme IAS 39 un dérivé répond aux 3 critères suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;

et

- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;

### V 2.1 - Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe. Pour le Groupe, la couverture de flux de trésorerie correspond essentiellement à des opérations de macro-couverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- Des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est en effet en risque de cash flow sur les actifs/passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s).

- Des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas au Gap (position nette) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé

et

- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge),
- la couverture de juste valeur (fair value hedge),
- la couverture d'un investissement net libellé en devises.

« hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Pour une couverture de flux de trésorerie, un dérivé hypothétique est reconstitué afin de parvenir à une couverture qualifiée d'efficace. Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macro couverture.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

A chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion).

Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125%.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de la rupture de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après la rupture, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date de rupture sur la durée de vie de l'élément couvert. Après la rupture, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.





En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Opérations fermes</b>	<b>5 180 764</b>	<b>418 999</b>	<b>301 971</b>	<b>6 552 076</b>	<b>167 819</b>	<b>182 874</b>
<i>Marchés organisés</i>						
<i>Marché de gré à gré</i>	5 180 764	418 999	301 971	6 552 076	167 819	182 874
• Swaps de taux	5 180 764	418 999	301 971	6 552 076	167 819	182 874
• Change à terme						
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<i>Marchés organisés</i>						
<i>Marché de gré à gré</i>						
<b>Dérivés de crédit</b>		- 1	- 2			
<b>TOTAL</b>	<b>5 180 764</b>	<b>418 998</b>	<b>301 969</b>	<b>6 552 076</b>	<b>167 819</b>	<b>182 874</b>

## V 2.2 - Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la micro-couverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

A chaque arrêté, les variations de marked to market

pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125%.

En cas d'interruption de la couverture (cession du dérivé) ou de rupture d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Le dérivé est transféré en dérivé de transaction et l'ajustement de valeur de l'instrument couvert est amorti linéairement sur la durée la plus courte entre celle du dérivé et la durée résiduelle de l'élément précédemment couvert. En cas de remboursement anticipé de l'élément couvert, la reprise est immédiate.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, les banques établissent une documentation présentant notamment, les éléments concernés (élément couvert et dérivé de couverture), la stratégie de couverture (risque couvert, qualification comptable de la couverture) et les modalités des tests d'efficacité (périodicité, résultats des tests...).

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Opérations fermes</b>	<b>6 684 102</b>		<b>80 458</b>	<b>3 029 150</b>	<b>25 113</b>	
<i>Marchés organisés</i>						
• Autres contrats						
<i>Marché de gré à gré</i>	6 684 102		80 458	3 029 150	25 113	
• Swaps de taux	6 684 102		80 458	3 029 150	25 113	
• Change à terme						
<b>Opérations conditionnelles</b>						
<i>Marchés organisés</i>						
<i>Marché de gré à gré</i>						
• Options de taux						
• Autre						
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>6 684 102</b>		<b>80 458</b>	<b>3 029 150</b>	<b>25 113</b>	

## V 2.3 - Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le caractère rétrospectif permet de s'assurer que le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert se situe dans les limites réglementaires 80%/125%. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

## V 2.4 - Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les *credit default swaps* sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les *Credit Link Notes* sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de liquidité, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

## V 3 - Actifs financiers disponibles à la vente

### V 3.1 - Dispositions générales

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans cette norme. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

À l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note V.1.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé. Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation PER est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque arrêté comptable sur l'existence d'indicateurs objectifs de pertes de valeur. Il est nécessaire qu'un événement postérieur à la comptabilisation ait eu lieu et que la perte soit supportée par l'entreprise. La notion d'indice objectif de dépréciation est la même que pour les crédits. Deux indices supplémentaires sont ajoutés pour les actions : des effets négatifs dus à un environnement technologique, juridique ou économique et surtout la baisse prolongée et significative du cours en dessous du coût d'acquisition.

Les tests de dépréciation sont réalisés dès lors que les indicateurs suivants sont réunis :

- pour les titres classés en placement dans les comptes sociaux : baisse de plus de 30% pendant 6 mois consécutifs ;
- pour les titres classés en participation dans les comptes sociaux : baisse de plus de 25% pendant 18 mois consécutifs.

Lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation, y compris la dépréciation durable pour les titres à revenu variable, la perte cumulée comptabilisée au poste « gains ou pertes latents ou différés » est exclue des capitaux propres et recyclée en résultat. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la valeur recouvrable, qui est, pour un titre à revenu fixe, obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt courant du marché et pour un titre à revenu variable la juste valeur à la date d'arrêté.

Suite à la détérioration des marchés financiers mondiaux survenue en 2008, la BRED Banque Populaire a modifié sa stratégie de détention de certains actifs à revenus fixes préalablement comptabilisés dans le portefeuille d'AFS. Ainsi en application de l'amendement du 13 octobre 2008 à la norme IAS 39, et compte tenu de la circonstance exceptionnelle décrite ci-dessus, la BRED Banque Populaire a transféré en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 ces actifs dans la catégorie L&R sur la ligne « Prêts et Créances sur la clientèle » du bilan consolidé. Le montant du transfert et l'impact du reclassement sont indiqués en annexe V.3.3.

Les pertes de valeur des titres à revenu variable classés en AFS sont enregistrées dans le PNB à la ligne « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins-value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Encours de crédit</b>		
• Prêts et créances		
• Autres		
• Créances rattachées		
<b>Titres</b>	6 510 947	8 452 002
• A revenu fixe	4 969 475	7 409 782
• A revenu variable	1 515 555	979 763
• Créances rattachées	25 917	62 457
<b>TOTAL</b>	<b>6 510 947</b>	<b>8 452 002</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## V 3.2 - Fonds communs de titrisation de créances

La totalité des parts et obligations des FCC Cristalys et Amaren II, représentant un montant de 706 761 milliers d'euros au 31 décembre 2008, se trouve comptabilisée en actifs financiers disponibles à la vente. Ces fonds contiennent un encours de prêts qui est traité comme tel dans notre ratio

de solvabilité. Une partie de ces encours est garantie par la Casden Banque Populaire pour 250 456 milliers d'euros. Toute opération, notamment de cession, donnera lieu à une information spécifique visant à préciser la réalité des risques portés à l'issue de sa réalisation.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>1) Incidences de la non consolidation du FCC Cristalys :</b>		
Créances titrisées brutes	162 044	214 181
Décote sur créances titrisées	- 12 691	- 12 691
Trésorerie	189 285	217 338
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>338 638</b>	<b>418 828</b>
Parts du Fcc Cristalys en titres de placement	303 648	418 828
Impacts sur capitaux propres : neutralisation décote	12 691	12 691
<b>2) Incidence de la non recomptabilisation des créances cédées à FCC Amaren 2</b>		
Créances titrisées brutes	372 068	445 189
Décote sur créances titrisées	- 19 231	- 19 231
Trésorerie	15 286	19 979
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>368 123</b>	<b>445 937</b>
Obligations du Fcc Amaren 2 en titres de placement	368 123	445 937
Impacts sur capitaux propres : neutralisation décote	19 231	19 231

En compte de résultat l'impact est non significatif

## V 3.3 - Transfert de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances »

De « Titres disponibles à la vente »	Montant initial du transfert	Achats cessions	Remboursement	Décote surcote	Variations devises	Créances rattachées	Montant au 31/12/2008
Vers « Prêts et créances »	521 227	6 906	- 24 644	102	50 937	- 109	554 419
créances rattachées							5 222

Le montant de la perte de valeur qui aurait été constaté en 2008 si ces transferts n'avaient pas eu lieu est de 41,6 millions d'euros.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

### V 4.1 - Dispositions générales

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des banques régionales sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ».

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe, ne sont pas significatifs.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le TIE.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque Populaire a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue).

Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « catch up method » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins de un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

### V 4.2 - Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (« *incurred losses* ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

- Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :
- les dépréciations individuelles ;
  - les dépréciations collectives.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

## Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La BRED Banque Populaire a identifié trois filières (Habitat, Consommation, Equipement) qui ont des caractéristiques de même nature. Les créances de ces portefeuilles, non dépréciées individuellement, font l'objet de provisions à partir d'un modèle de type Bâle II commun au Groupe des Banques Populaires et en cours d'homologation par la Commission Bancaire. Le montant de la provision est obtenu à partir des pertes attendues sur un horizon de deux ans en tenant compte d'un coefficient correcteur déterminé pour chacune des trois filières sur la base d'un jugement expérimenté. Ce coefficient, compris entre 1 et 3, repose à la fois sur des critères macro-économiques et sur les critères propres aux emprunteurs et aux actifs concernés.

La provision a été maintenue au bilan consolidé pour son montant de 81 millions d'euros.

## V 4.3 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Encours sains</b>			
Encours sains	V.4.3.1	6 307 146	8 219 151
Dépréciations collectives			
<b>Net</b>		<b>6 307 146</b>	<b>8 219 151</b>
<b>Encours douteux</b>			
Encours douteux		15 223	13 058
Dépréciations individuelles		- 9 717	- 8 686
<b>Net</b>		<b>5 506</b>	<b>4 372</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 312 652</b>	<b>8 223 523</b>

## V 4.3.1 - Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Le traitement des opérations de pensions livrées en référentiel IFRS est identique au traitement appliqué dans les comptes individuels, à la seule différence que les titres cédés doivent être identifiés chez le cédant puisque la contrepartie a la possibilité de les céder à son tour ou de les mettre en garantie.

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « prêts et créances ».

Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Comptes et prêts	3 404 911	1 795 456
Comptes ordinaires débiteurs	307 074	1 646 872
Titres non cotés à revenu fixe		
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	2 568 387	4 741 123
Autres	2 305	1 658
Créances rattachées	24 469	34 042
<b>TOTAL</b>	<b>6 307 146</b>	<b>8 219 151</b>

## V 4.4 - Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Encours sains</b>			
Encours sains	V.4.4.1	12 946 340	10 682 666
Dépréciations collectives		- 81 000	- 81 000
Autres retraitements		500	330
<b>Net</b>		<b>12 865 840</b>	<b>10 601 996</b>
<b>Encours douteux</b>			
Encours douteux		468 340	457 199
Dépréciations individuelles		- 371 420	- 362 573
<b>Net (1)</b>		<b>96 920</b>	<b>94 626</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 962 760</b>	<b>10 696 622</b>

(1) Le taux de couverture des encours douteux s'élève à 79% au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 4.4.1 - Encours sains sur la clientèle

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Location financement	V.4.4.2	125 606	98 207
Autres prêts et créances	V.4.4.3	10 839 228	9 311 538
Comptes ordinaires débiteurs		1 056 150	831 955
Titres non cotés à revenu fixe		559 936	202
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		251 572	324 412
Affacturage			
Autres		49 315	61 873
Créances rattachées		64 532	54 479
<b>TOTAL</b>		<b>12 946 339</b>	<b>10 682 666</b>

## V 4.4.2 - Opérations de location financement avec la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total
Encours clientèle		125 606	125 606		98 207	98 207
Encours douteux nets		1 570	1 570		1 258	1 258
Encours douteux		4 584	4 584		3 717	3 717
Dépréciations sur encours douteux		- 3 014	- 3 014		- 2 459	- 2 459
<b>TOTAL</b>		<b>127 176</b>	<b>127 176</b>		<b>99 465</b>	<b>99 465</b>

## V 4.4.3 - Autres prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Créances commerciales	223 517	478 275
Crédits à l'exportation	170 408	134 293
Crédits de trésorerie et de consommation	1 019 341	894 888
Crédits à l'équipement	4 425 858	3 407 385
Crédits à l'habitat	4 760 132	4 240 748
Autres crédits à la clientèle	239 973	155 949
<b>TOTAL</b>	<b>10 839 229</b>	<b>9 311 538</b>

## V 5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe BRED a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût

amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque.

Le Groupe BRED, n'a comptabilisé aucun actif financier dans cette catégorie.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 6 - Actifs et passifs d'impôts différés

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dues à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs/passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Principales sources d'impôts différés</b>		
GIE fiscaux	- 17 918	- 17 918
Réserves latentes de crédit-bail	- 3 274	- 2 517
Juste valeur sur instruments financiers et titres	- 102 185	- 91 567
Autres retraitements fiscaux sur instruments financiers	8 296	9 127
Provisions pour passif social	101 418	96 728
Provisions sur crédits, risque-pays, épargne et risques opérationnels	129 602	127 947
Assurance	44 147	2 546
Effet temps et autres provisions non déduites	34 515	32 211
Déficits ordinaires et ARD	5 599	6 224
Coût amorti	41 755	34 879
Plus-values latentes sur OPCVM	27 517	95 477
Retour de subvention du fonds collectif de garantie des Banques Populaires	5 277	10 553
Participation des salariés	30 066	28 310
Sous-valeurs affectées et autres décalages temporels	206 518	211 255
<b>Total des sources brutes d'impôts différés</b>	<b>511 333</b>	<b>543 255</b>
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	- 5 599	- 6 224
<b>Total des sources nettes d'impôts différés</b>	<b>505 734</b>	<b>537 031</b>
<b>Impôt différé comptabilisé</b>		
• Impôt différé au taux courant	168 576	179 010
• Impôt différé - Contributions et CSB	5 548	5 882
• Impôt différé au taux réduit		
<b>IMPOT DIFFERE TOTAL COMPTABILISE</b>	<b>174 124</b>	<b>184 892</b>
dont : • impôt différé actif	180 289	191 057
• impôt différé passif	- 6 165	- 6 165

Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 7 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF			
En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs et emplois divers	V.7.1.1	128 353	160 812
Comptes de régularisation	V.7.2.1	341 731	263 419
Comptes de régularisation de l'assurance	V.7.3.1	21 154	23 368
<b>TOTAL</b>		<b>491 238</b>	<b>447 599</b>

PASSIF			
En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs	V.7.1.2	256 811	232 954
Comptes de régularisation	V.7.2.2	649 942	569 130
Comptes de régularisation de l'assurance	V.7.3.2	26 434	29 203
<b>TOTAL</b>		<b>933 187</b>	<b>831 287</b>

### V 7.1 - Autres actifs et passifs divers

#### V 7.1.1 - Autres actifs et emplois divers

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Règlement d'opérations sur titres		
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers	556	306
Débiteurs divers	127 724	160 405
Créances rattachées	73	101
<b>TOTAL</b>	<b>128 353</b>	<b>160 812</b>

#### V 7.1.2 - Autres passifs

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dettes de titres		
Créditeurs divers	212 621	194 188
Règlement d'opérations sur titres		100
Autres	31 816	26 316
Dettes rattachées	12 374	12 350
<b>TOTAL</b>	<b>256 811</b>	<b>232 954</b>

### V 7.2 - Comptes de régularisation

#### V 7.2.1 - Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement	157 669	134 201
Compte d'ajustement	27 738	25 607
Charges constatées d'avance	25 159	12 141
Produits à recevoir	124 970	89 742
Autres charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	6 196	1 729
<b>TOTAL</b>	<b>341 732</b>	<b>263 419</b>

#### V 7.2.2 - Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement	142 645	42 014
Compte d'ajustement	25 607	25 607
Produits constatés d'avance	263 042	341 152
Charges à payer	168 497	130 991
Day one profit		
Autres	50 150	29 366
<b>TOTAL</b>	<b>649 941</b>	<b>569 130</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 7.3 - Comptes de régularisation de l'assurance

### V 7.3.1 - Comptes de régularisation de l'assurance - Actif

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6 578		10 633	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 894		10 716	
Créances nées d'opérations de réassurance	308		686	
Primes restant à émettre	297		286	
Frais d'acquisition reportés	1 077		1 047	
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>21 154</b>		<b>23 368</b>	

### V 7.3.2 - Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 140		12 288	
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 137		3 940	
Dettes pour dépôts reçus en espèces	6 157		12 974	
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>26 434</b>		<b>29 202</b>	

## V 8 - Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (cf. note V.9), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est

identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités du Groupe à l'exception de Prepar qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>Immeubles de placement</b>						
• En juste valeur (1)	137 313		137 313	125 463		125 463
• Au coût historique	15 334	- 4 146	11 188	16 493	- 4 140	12 353
<b>TOTAL</b>	<b>152 647</b>	<b>- 4 146</b>	<b>148 501</b>	<b>141 956</b>	<b>- 4 140</b>	<b>137 816</b>

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 98% de l'assiette concernée. La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 9 - Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les logiciels développés en interne sont évalués conformément à la norme IAS 38. Les coûts de la phase développement sont activés s'ils satisfont les six conditions précisées par cette norme (dont le critère de fiabilité de détermination des coûts) et les coûts de recherche sont obligatoirement inscrits en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du bien, mais sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/ couverture / étanchéité	20 - 40 ans
Fondations / ossatures	30 - 60 ans
Ravalement	10 - 20 ans
Équipements techniques	10 - 20 ans
Aménagements intérieurs	8 - 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité

n'excédant pas 8 ans pour les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée.

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail.

Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation, s'il existe des indices de dépréciations externes (baisse de l'activité, forte hausse des taux...) ou internes (obsolescence, dégradation physique, restructuration, arrêt de l'activité...). L'existence d'indices est appréciée à chaque arrêté intermédiaire et annuel. Le test de dépréciation aboutit à calculer la valeur recouvrable du bien, calculée comme le montant le plus élevé entre la valeur vénale nette et la valeur d'utilité actualisée avec un taux avant impôt.

La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 9.1 - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>381 792</b>	<b>- 201 436</b>	<b>180 356</b>	<b>377 151</b>	<b>- 189 919</b>	<b>187 232</b>
<i>Immobilisations en location financement</i>						
• Constructions						
• Autres						
<b>Immobilisations en propriété</b>	<b>381 792</b>	<b>-201 436</b>	<b>180 356</b>	<b>377 151</b>	<b>- 189 919</b>	<b>187 232</b>
• Parts de SCI						
• Terrains	29 812		29 812	29 850		29 850
• Constructions	120 190	- 65 893	54 297	114 137	- 60 274	53 863
• Autres	231 790	- 135 543	96 247	233 165	- 129 645	103 520
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>83 441</b>	<b>- 57 187</b>	<b>26 254</b>	<b>76 902</b>	<b>- 57 969</b>	<b>18 933</b>
• Droit au bail	46 127	- 33 853	12 274	45 919	- 32 878	13 041
• Logiciels	26 793	- 18 427	8 366	20 847	- 16 477	4 370
• Autres	10 521	- 4 907	5 614	10 135	- 8 613	1 522
<b>TOTAL</b>	<b>465 233</b>	<b>- 258 623</b>	<b>206 610</b>	<b>454 053</b>	<b>- 247 888</b>	<b>206 165</b>

## V 9.2 - Evolution des immobilisations au cours de l'exercice

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2007	Augmentation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre	Conversion	Autres	Valeur brute 31/12/2008
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>377 151</b>	<b>23 936</b>	<b>- 16 321</b>		<b>- 177</b>	<b>- 2 797</b>	<b>381 792</b>
<i>Immobilisations en location financement</i>							
• Constructions							
• Autres							
<i>Immobilisations en propriété</i>	<i>377 151</i>	<i>23 936</i>	<i>- 16 321</i>		<i>- 177</i>	<i>- 2 797</i>	<i>381 792</i>
• Parts de SCI							
• Terrains	29 850		- 38				29 812
• Constructions	114 137	2 013	- 13		- 136	4 190	120 191
• Autres	233 165	21 923	- 16 270		- 41	- 6 987	231 790
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>76 902</b>	<b>15 048</b>	<b>- 6 122</b>	<b>- 1 143</b>	<b>44</b>	<b>- 1 287</b>	<b>83 442</b>
• Droit au bail	45 919	770	- 562				46 127
• Logiciels	20 847	10 577	- 4 756		195	- 70	26 793
• Autres	10 135	3 701	- 804	- 1 143	- 151	- 1 217	10 521
<b>TOTAL</b>	<b>454 053</b>	<b>38 984</b>	<b>- 22 443</b>	<b>- 1 143</b>	<b>- 133</b>	<b>- 4 084</b>	<b>465 234</b>



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 10 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture.

Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

L'unique écart d'acquisition concerne l'achat en juillet 2007 de 51% du capital de la BCI Mer Rouge.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (*Discounted Cash Flow*).

## V 11 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti.

A l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an.

Lors des évaluations postérieures en date d'arrêté, la méthode du coût amorti consiste comme dans les comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

## V 11.1 - Dettes envers les établissements de crédit

Les dépôts et emprunts de la clientèle et des établissements de crédit sont considérés comme émis à des conditions de marché. Par conséquent, aucune décote n'est comptabilisée.

Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>1 068 002</b>	<b>202 538</b>
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>2 517 012</b>	<b>2 006 568</b>
• à vue	65 635	888 102
• à terme	2 451 377	1 118 466
<b>Valeurs données en pension</b>	<b>26 000</b>	<b>421 000</b>
• à vue		
• à terme	26 000	421 000
<b>Titres donnés en pension livrée</b>	<b>2 260 020</b>	<b>6 364 800</b>
• à vue		
• à terme	2 260 020	6 364 800
<b>Autres dettes</b>	<b>38 946</b>	<b>44 950</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>25 694</b>	<b>73 516</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 935 674</b>	<b>9 113 373</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 11.2 - Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>8 016 914</b>	<b>6 395 859</b>
• à vue	6 517 649	5 310 436
• à terme	1 499 265	1 085 423
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>77 949</b>	<b>2 300</b>
• à vue		
• à terme	77 949	2 300
<b>Valeurs données en pension</b>	<b>51 735</b>	<b>10 410</b>
• à vue	51 735	10 410
• à terme		
<b>Titres donnés en pension livrée</b>	<b>1 981 036</b>	<b>2 967 068</b>
• à vue		
• à terme	1 981 036	2 967 068
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>3 096 972</b>	<b>3 087 880</b>
<b>Comptes d'affacturage</b>		
<b>Dettes rattachées</b>	<b>28 293</b>	<b>25 508</b>
<b>Autres</b>	<b>46 441</b>	<b>53 405</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 299 340</b>	<b>12 542 429</b>

## V 12 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de montants significatifs. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Titres du marché interbancaire</b>		
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>4 221 444</b>	<b>5 588 543</b>
• BMTN	143 761	210 440
• CDN	4 077 683	5 378 103
<b>Emprunts obligataires</b>		
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>105 128</b>	<b>102 670</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>11 091</b>	<b>12 512</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 337 663</b>	<b>5 703 725</b>

## V 13 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

- **Les provisions mathématiques** correspondent principalement :
  - aux provisions pour primes non acquises constatant la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.
  - aux provisions d'assurances vie correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie.
- **Les provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## • Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différés

représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée.

Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins-values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donnent lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 98%), considérant qu'une quote-part des réévaluations reviendront aux assurés via la rémunération de leurs contrats.

• **Les autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Provisions mathématiques</b>	<b>3 980 861</b>	<b>3 965 605</b>
• Assurance vie	3 126 922	2 958 116
• Assurance IARD	810	1 181
• Représentatives de contrats en unités de compte	853 129	1 006 308
<b>Provisions pour sinistres</b>	<b>42 466</b>	<b>44 586</b>
<b>Provisions pour participation aux bénéfices</b>	<b>- 255 807</b>	<b>- 67 688</b>
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>39 419</b>	<b>54 463</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 806 939</b>	<b>3 996 966</b>

## V 14 - Dépréciations et provisions de passif

### V 14.1 - Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

En milliers d'euros								
	31/12/2007	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2008
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>465 274</b>	<b>184 803</b>	<b>- 23 339</b>	<b>- 49 111</b>	<b>38</b>	<b>379</b>	<b>110 676</b>	<b>688 720</b>
Encours sains	81 000							81 000
Encours en défaut	371 258	69 742	- 22 760	- 41 494	357		4 034	381 137
Autres dépréciations	13 016	115 061	- 579	- 7 617	- 319	379	106 642	226 583
<b>Provisions de passif</b>	<b>225 339</b>	<b>18 133</b>	<b>- 26 318</b>		<b>1 180</b>		<b>- 3 804</b>	<b>214 530</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>								
Risques de contrepartie	58 660	10 233	- 12 735		125	- 110	- 5 084	51 089
Risques de dépréciation	95					110		205
Engagements sociaux	100 494	6 025	- 1 569		10		64	105 024
Risques d'exploitation	33 810	1 875	- 12 014		1 045		1 216	25 932
Epargne réglementée	32 280							32 280
<b>TOTAL</b>	<b>690 613</b>	<b>202 936</b>	<b>- 49 657</b>	<b>- 49 111</b>	<b>1 218</b>	<b>379</b>	<b>106 872</b>	<b>903 250</b>
Effet résultat : (1)								104 168

(1) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau ci-après

permet de mesurer l'impact des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Effet net
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>- 39 795</b>	<b>- 88 741</b>	<b>- 128 536</b>
Charges générales d'exploitation	- 9 439	5 347	- 4 092
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>- 49 234</b>	<b>- 83 394</b>	<b>- 132 628</b>
Coût du risque	- 92 211	75 050	- 17 161
Gains ou pertes sur autres actifs	- 346	471	125
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 141 791</b>	<b>- 7 873</b>	<b>- 149 664</b>
Impôt sur le résultat		- 559	- 559
<b>Résultat net</b>	<b>- 141 791</b>	<b>- 8 432</b>	<b>- 150 223</b>

## V 14.2 - Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

A la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement).

L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

En milliers d'euros	Notes	31/12/2007					31/12/2008
		Augmentation	Utilisation	Conversion	Variations de périmètre	Autres	
Risques de contrepartie		58 660	10 233	- 12 735	125	- 110 - 5 084	51 089
Risques de dépréciation		95				110	205
Engagements sociaux		100 494	6 025	- 1 569	10	64	105 024
Risques d'exploitation		33 810	1 875	- 12 014	1 045	1 216	25 932
Épargne logement	V.14.3	32 280					32 280
<b>TOTAL</b>		<b>225 339</b>	<b>18 133</b>	<b>- 26 318</b>	<b>1 180</b>	<b>- 3 804</b>	<b>214 530</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Engagements sociaux-cumul de tous engagements

En milliers d'euros	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
<b>Engagements au 31/12/2008</b>			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	133 016	- 29 099	103 917
Ecart actuariels non enregistrés	16 507		16 507
Changements de régime restant à étaler	- 2 255		- 2 255
<b>Engagement total</b>	<b>147 268</b>	<b>- 29 099</b>	<b>118 169</b>

Ces engagements correspondent aux salaires payés par la BRED Banque Populaire seule, soit 93% des salaires totaux.

## Synthèse des engagements et des provisions

En milliers d'euros	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Provisions comptabilisées	64 465	24 138	3 690	7 262	99 555
Ecart actuariels non enregistrés	3 401	- 1 949		1 164	2 616
Changements de régime restant à étaler		1 342			1 342
<b>Engagement total au 01/01/2008</b>	<b>67 866</b>	<b>23 531</b>	<b>3 690</b>	<b>8 426</b>	<b>103 513</b>
Droits liquidés sur la période	- 3 533	- 358	- 422	- 381	- 4 694
Droits acquis sur la période		1 577	59	47	1 683
Coût financier	3 992	1 374	139	- 334	5 171
Rendement brut attendu des actifs	- 1 091	- 218			- 1 309
Variation des frais de gestion					
Versement de la période au fonds					
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		29			29
Ecart actuariels enregistrés sur la période			152		152
Autres éléments				3 330	3 330
<b>Variation enregistrée dans les « frais de personnel »</b>	<b>- 632</b>	<b>2 404</b>	<b>- 72</b>	<b>2 662</b>	<b>4 362</b>
Ecart actuariel sur engagements	5 236	1 326		- 52	6 510
Ecart actuariel / rendement des actifs	3 731	- 5			3 726
Autres écarts actuariels				- 174	- 174
<b>Variation des écarts actuariels non enregistrés</b>	<b>8 967</b>	<b>1 321</b>		<b>- 226</b>	<b>10 062</b>
Modification de régime intervenue dans la période					
Autres	261	- 29			232
<b>Coût non encore comptabilisé</b>	<b>261</b>	<b>- 29</b>			<b>232</b>
Autres éléments					
Autres variations					0
<b>Engagement au 31/12/2008</b>					
Provisions comptabilisées	63 833	26 542	3 618	9 924	103 917
Ecart actuariels non enregistrés	12 368	- 628		938	12 678
Changements de régime restant à étaler	261	1 313			1 574
<b>Engagement total au 31/12/2008</b>	<b>76 462</b>	<b>27 227</b>	<b>3 618</b>	<b>10 862</b>	<b>118 169</b>

Ces engagements correspondent aux salaires payés par la BRED Banque Populaire seule, soit 93% des salaires totaux.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 14.3 - Provisions épargne logement

Les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue à celui sur les Plans, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

## V 14.4 - Provisions pour risques opérationnels

Elle est fondée sur un recensement des risques avérés ; l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la direction.

Nous pensons que la fréquence et la mesure de l'impact doivent être appréciées au niveau de l'ensemble de la place et non dans un établissement en particulier. Ce type de risques est par nature rare et peut être de forte amplitude : dès lors sa survenance et sa mesure doivent être dans un premier temps observées sur le marché, puis dimensionnées à la taille de l'établissement.



L'actualité récente a rappelé que les activités de marché recèlent des risques opérationnels importants. Ils croissent avec la volatilité des marchés qui peut remettre en cause les modèles qui ont servi de fondement à la définition des stratégies. Dès lors que la confiance, fondement et garantie du bon fonctionnement d'un marché, a été altérée, le comportement des acteurs est profondément différent des anticipations que les stratégies déployées ont retenues. Il peut alors arriver que certains des opérateurs se sentant en difficulté soient amenés à mettre en œuvre des moyens visant à masquer les résultats réels. De plus, la tension qui règne dans ce type de contexte associée à l'instabilité des prix peut amener à la conclusion de contrats dont les conditions soient erronées et extrêmement désavantageuses pour l'établissement.

Malgré les efforts déployés pour garantir la validité des opérations, la découverte des incidents peut prendre des délais importants lorsqu'ils sont accompagnés de manœuvres de dissimulation.

La provision pour risques opérationnels qui était fin 2007 de 16 millions d'euros a été utilisée à hauteur de 5 millions d'euros lors de la perte sur la faillite de Lehman Brothers. Son solde au 31 décembre 2008 est maintenu à hauteur de 11 millions d'euros.



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 15 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

## V 15.1 - Encours

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Dettes subordonnées à durée déterminée</b>		<b>606 955</b>	<b>455 672</b>
Titres Super-Subordonnés			
Autres dettes subordonnées	V.15.2	606 955	455 672
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	V.15.2		<b>16 969</b>
<b>Actions de préférence</b>			
Dépôts de garantie à caractère mutuel		14 080	12 183
Dettes rattachées		14 475	8 076
<b>TOTAL</b>		<b>635 510</b>	<b>492 900</b>

## V 15.2 - Evolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2008				
		Emission	Rembour- sement	Conversion	Variation de périmètre	Autres
<b>Autres dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>455 672</b>	<b>186 000</b>	<b>- 34 717</b>			<b>606 955</b>
• Titres subordonnés						
• Emprunts subordonnés	455 672	186 000	- 34 717			606 955
<b>Autres dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	<b>16 969</b>		<b>- 16 969</b>			
• Titres subordonnés	16 969		- 16 969			
• Emprunts subordonnés						
<b>TOTAL</b>	<b>472 641</b>	<b>186 000</b>	<b>- 51 686</b>			<b>606 955</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 16 - Sorties des actifs et des passifs

### V 16.1 - Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis.

Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

Au 31 décembre 2008, le Groupe BRED ne détient pas d'actifs destinés à être cédés.

### Opérations de pension livrée

**Chez le cédant :** les titres ne sont pas décomptabilisés.

Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »).

Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

**Chez le cessionnaire :** il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées.

Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles à leur catégorie d'origine.

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

### Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme.

Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés.

Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

## V 17 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Conformément à la norme IAS 32 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-après présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate, figurent dans la colonne à vue.

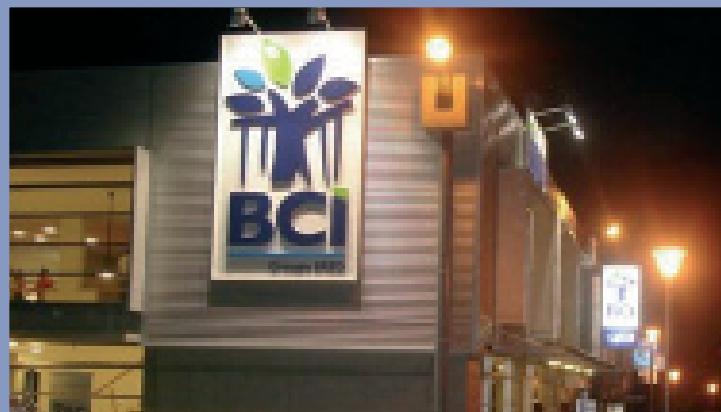


# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

En milliers d'euros	2008						Total
	A vue	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	
<b>EMPLOIS</b>							
Caisse et Banques Centrales	1 727 952						1 727 952
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	499 074	110 071	285 314	1 449 058	1 595 052	1 115 396	5 053 965
Instruments dérivés de couverture	22 517		33 087	82 053	281 342		418 999
Actifs financiers disponibles à la vente	345 616	148 677	314 815	766 074	3 828 008	1 107 757	6 510 947
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 076 427	421 574	288 727	338 944	166 217	20 763	6 312 652
Prêts et créances sur la clientèle	3 331 175	413 605	1 050 597	3 665 028	4 494 731	7 624	12 962 760
Actifs détenus jusqu'à échéance							
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>11 002 761</b>	<b>1 093 927</b>	<b>1 972 540</b>	<b>6 301 157</b>	<b>10 365 350</b>	<b>2 251 540</b>	<b>32 987 275</b>
<b>RESSOURCES</b>							
Banques Centrales	325						325
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	233 305	71 037	159 774	1 040 414	897 950		2 402 480
Instruments dérivés de couverture	4 062	3 020	6 404	268 997	99 946		382 429
Dettes envers les établissements de crédit	3 379 609	881 241	1 030 451	333 852	213 390	97 131	5 935 674
Dettes envers la clientèle	11 657 652	573 800	588 737	420 966	56 366	1 819	13 299 340
Dettes représentées par un titre	3 278 282	606 685	296 758	94 760	61 178		4 337 663
Dettes subordonnées	15 545	10 000	15 000	215 195	379 680	90	635 510
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>18 568 780</b>	<b>2 145 783</b>	<b>2 097 124</b>	<b>2 374 184</b>	<b>1 708 510</b>	<b>99 040</b>	<b>26 993 421</b>



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## V 18 - Opérations avec le réseau des Banques Populaires

En milliers d'euros	2008	2007
<b>Opérations de trésorerie</b>		
• Comptes à vue	76 354	1 493 745
• Comptes à terme	411 455	413 596
• Créances rattachées	5 577	5 326
Titres	153 861	96 117
Comptes de régularisation	2 376	4 669
Autres actifs		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>649 623</b>	<b>2 013 453</b>
<b>Opérations de trésorerie</b>		
• Comptes à vue	803 192	1 228
• Comptes à terme	4 884	7 426
• Dettes rattachées	288	318
Dettes représentées par un titre	13 436	17 319
Comptes de régularisation	6 926	8 431
Autres passifs	5 276	18 802
Dettes subordonnées	432 707	484 602
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 266 709</b>	<b>538 126</b>
<b>Hors bilan</b>		
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Cautions, avals, autres garanties reçues	1 741 128	1 377 734
Instruments financiers à terme	946 003	1 639 995
Engagements sur titres donnés		

## V 19 - Autres informations relatives aux actifs financiers

### V 19.1 - Actifs financiers donnés en pension

Ce tableau recense par nature la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs. Il s'agit des titres remis en pension livrée et des valeurs données (effets ou titres) en pension non livrée, qui sont maintenus à l'actif du bilan.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Instruments de capitaux propres		301 681
Instruments de dettes	4 815 649	9 099 393
Prêts et avances	78 486	434 237
Autres	32 773	
<b>TOTAL</b>	<b>4 926 908</b>	<b>9 835 311</b>

### V 19.2 - Actifs financiers restructurés

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	3 171	2 295
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
<b>TOTAL</b>	<b>3 171</b>	<b>2 295</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 19.3 - Juste valeur des actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2008					
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	JV selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de JV comptabilisée en résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 717 591	4 717 591	3 276 540	1 441 051		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	336 376	336 376		336 376		
Instruments dérivés de couverture (actif)	418 999	418 999		418 999		
Actifs financiers disponibles à la vente	6 510 977	6 510 977	698 491	5 809 366	2 497 960	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 334 272	6 312 652		6 334 272	6 334 272	
Prêts et créances sur la clientèle	13 285 009	13 043 427		13 285 009	13 285 009	
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs détenus jusqu'à leur échéance						
<b>TOTAL</b>	<b>31 603 224</b>	<b>31 340 022</b>	<b>3 975 031</b>	<b>27 625 073</b>	<b>22 117 241</b>	

## V 19.4 - Juste valeur des passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2008					
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	JV selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de JV comptabilisée en résultat
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 369 708	2 369 708	2 056 731	291 910		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	32 773	32 773		32 773		
Instruments dérivés de couverture (passif)	382 429	382 429		382 429		
Passifs financiers au coût amorti-Dettes auprès des établissements de crédit	5 825 494	5 935 674		5 825 494	5 825 494	
Passifs financiers au coût amorti-Dettes auprès de la clientèle	13 312 332	13 299 340		13 312 332	13 312 332	
Dettes représentées par un titre	4 322 512	4 337 663		4 322 512	4 322 512	
Dettes subordonnées	546 027	635 510		546 027	546 027	
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (passif)						
<b>TOTAL</b>	<b>26 791 275</b>	<b>26 993 097</b>	<b>2 056 731</b>	<b>24 713 477</b>	<b>24 006 365</b>	

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## V 20 - Engagements

### V 20.1 - Engagements de garantie

Les engagements de garantie non financières donnés (ou reçus) correspondent à des contrats intégrant une obligation (ou un droit) de livrer (ou de recevoir) des actifs non financiers si un défaut du débiteur intervient.

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;
- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;
- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le traitement IFRS de ces garanties ne s'appliquera qu'à compter de l'exercice 2006, la valeur nominale des engagements est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
<i>Aux établissements de crédit :</i>	123 635	90 216
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	89 158	58 933
• Autres garanties	34 477	31 283
<i>A la clientèle :</i>	2 085 002	1 665 238
• Cautions immobilières	74 498	60 110
• Cautions administratives et fiscales	41 147	73 211
• Autres cautions et avals donnés	1 239 363	898 584
• Autres garanties	729 994	633 334
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>2 208 637</b>	<b>1 755 454</b>
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit</b>	<b>1 321 174</b>	<b>1 201 940</b>



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## V 20.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

• **Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :**

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Lorsque les conditions financières accordées dans l'engagement sont inférieures aux conditions de marché, alors une décote est comptabilisée en charges, en contrepartie d'un compte de régularisation. Cette décote est ensuite intégrée au prêt et dans le calcul de son TIE.

• **Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.**

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS37 s'élève à :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Engagements de financement donnés</b>		
<i>Aux établissements de crédit :</i>	436 487	314 734
<i>A la clientèle :</i>	2 314 818	2 279 664
• Ouverture de crédits documentaires	82 955	82 804
• Autres ouvertures de crédits confirmés	2 211 664	2 172 157
• Autres engagements	20 199	24 702
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>2 751 305</b>	<b>2 594 398</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
• d'établissements de crédit	645 338	629 233
• de la clientèle	0	0
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>645 338</b>	<b>629 233</b>

## V 20.3 - Autres engagements

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Engagements donnés</b>		
• Valeurs affectées en garantie	68 400	41 610
• Transfert de créances privées	1 967 458	533 412
• Leasing immobilier		
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>2 035 858</b>	<b>575 022</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## Note VI - Notes relatives au compte de résultat

### VI.1 - Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilés » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts

et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance, Le Groupe BRED Banque Populaire n'a pas retenu cette catégorie.

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Banque Centrale, CCP	10 165	- 2	10 163	8 993	0	8 993
Intérêts sur titres	322 579	- 317 168	5 411	656 760	- 647 553	9 207
Prêts et créances	844 460	- 548 835	295 625	757 709	- 551 268	206 441
Sur les établissements de crédit	212 635	- 244 082	- 31 447	245 834	- 335 597	- 89 763
Sur la clientèle	585 178	- 265 292	319 886	485 645	- 194 709	290 936
Location financement	46 647	- 39 461	7 186	26 230	- 20 962	5 268
Dettes subordonnées		- 30 698	- 30 698		- 21 942	- 21 942
Autres		- 193	- 193		- 16	- 16
Instruments de couverture	35 675	- 33 489	2 186		- 3	- 3
Interruption de la relation de couverture (CFH)						
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	35 675	- 33 489	2 186		- 3	- 3
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	3 064		3 064	2 470		2 470
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 943</b>	<b>- 930 385</b>	<b>285 558</b>	<b>1 425 933</b>	<b>- 1 220 783</b>	<b>205 151</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## VI.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte bancaire, de garantie ou de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. En IFRS, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	982	- 585	397	974	- 1 540	- 566
Opérations avec la clientèle	127 439	- 7 959	119 480	120 264	- 9 702	110 563
Opérations sur titres	27 020	- 76	26 944	32 555	- 89	32 466
Opérations sur moyens de paiement	151 605	- 78 505	73 100	143 842	- 84 194	59 648
Prestations de services financiers	16 561	- 7 145	9 416	20 119	- 5 783	14 336
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	23 531	- 5 960	17 571	19 540	- 7 175	12 365
Autres	718	- 66	652	646	- 55	591
<b>TOTAL</b>	<b>347 856</b>	<b>- 100 296</b>	<b>247 560</b>	<b>337 942</b>	<b>- 108 537</b>	<b>229 404</b>

## VI.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture</b>	<b>188 532</b>	<b>234 980</b>
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	88 616	143 598
• dont Dérivés hors couverture	41 970	43 940
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option		
Autres	99 916	91 382
<b>Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert</b>	<b>23 115</b>	<b>- 5 180</b>
• Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	12 241	
• Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	10 874	- 5 180
- Variation de la couverture de juste valeur	- 107 801	133 256
- Variation de l'élément couvert	118 675	- 138 436
<b>TOTAL</b>	<b>211 647</b>	<b>229 800</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## VI.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	30 659	33 829
Résultats de cession	73 545	15 465
Pertes de valeur des titres à revenu variable	126	- 1 998
<b>TOTAL</b>	<b>104 330</b>	<b>47 296</b>

## VI.5 - Produits et Charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

En milliers d'euros	Notes	31/12/2008			31/12/2007		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	VI.5.1	- 34		- 34	303	- 363	- 60
Opérations de location simple							
Immeubles de placement		192 275		192 275	154 266		154 266
Autres immobilisations hors exploitation		16	- 368	- 352	16	- 365	- 349
<b>Sous total activités immobilières</b>		<b>192 257</b>	<b>- 368</b>	<b>191 889</b>	<b>154 585</b>	<b>- 728</b>	<b>153 857</b>
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance			- 74 551	- 74 551		- 103 190	- 103 190
Autres charges et produits d'assurance	VI.5.2	497 224	- 586 873	- 89 649	456 026	- 411 770	44 256
<b>Sous total assurance</b>		<b>497 224</b>	<b>- 661 424</b>	<b>- 164 200</b>	<b>456 026</b>	<b>- 514 960</b>	<b>- 58 934</b>
Autres produits et charges accessoires	VI.5.3	8 403	- 1 476	6 927	15 014	149	15 162
<b>TOTAL</b>		<b>697 884</b>	<b>- 663 268</b>	<b>34 616</b>	<b>625 625</b>	<b>- 515 539</b>	<b>110 085</b>



## VI 5.1 - Opérations de location financement

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	265		265	303		303
Dépréciation						
Autres produits et charges accessoires	- 299		- 299		- 363	- 363
<b>TOTAL</b>	<b>- 34</b>		<b>- 34</b>	<b>303</b>	<b>- 363</b>	<b>- 60</b>

## VI 5.2 - Autres produits et charges d'assurance

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	431 463	417 496
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	12 512	9 502
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit		751
Charges de prestations	- 449 125	- 378 355
Autres produits nets	- 84 499	- 5 138
<b>TOTAL</b>	<b>- 89 649</b>	<b>44 256</b>

## VI 5.3 - Autres produits et charges accessoires

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Activités immobilières		1 997
Prestations des services informatiques	846	2 813
Autres activités diverses	6 081	10 352
<b>TOTAL</b>	<b>6 927</b>	<b>15 162</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## VI.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel, tels que les charges

de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'actions, conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	- 167 365	- 162 870
Avantages de retraite et autres	- 38 853	- 36 527
Charges sociales	- 49 475	- 48 356
Intéressement et participation	- 45 867	- 43 350
Impôts et taxes liés aux rémunérations	- 18 260	- 18 865
Autres	1 397	- 3 260
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>- 318 423</b>	<b>- 313 229</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	- 18 207	- 16 206
Services extérieurs	- 74 353	- 83 938
Autres	- 84 944	- 66 252
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 177 504</b>	<b>- 166 396</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 495 927</b>	<b>- 479 625</b>

## VI.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note V.2), les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciations individuelles des créances » incorpore, en application des normes IAS32 et IAS39 les titres classés en « Prêts et Créances ».



# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

En milliers d'euros		31/12/2008			
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>- 10 733</b>	<b>12 735</b>			<b>2 002</b>
Engagement de financement	- 271	1 180			909
Autres	- 10 462	11 555			1 093
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>- 68 185</b>	<b>42 246</b>	<b>- 2 855</b>	<b>1 803</b>	<b>- 26 991</b>
Prêts et créances	- 68 185	42 246	- 2 855	1 803	- 26 991
- Dépréciations individuelles des créances	- 68 185	41 559	- 2 855	1 803	- 27 678
- Dépréciations collectives sur encours sains		170			170
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>5</b>			<b>5</b>
Autres	- 13 292	1			- 13 291
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 92 210</b>	<b>54 987</b>	<b>- 2 855</b>	<b>1 803</b>	<b>- 38 275</b>
dont :					
- Reprises de dépréciations devenues sans objet		54 987			
- Reprises de dépréciations utilisées		20 063			
<b>sous-total reprises :</b>		<b>75 050</b>			
- Pertes couvertes par des dépréciations		- 20 063			
<b>total reprises nettes :</b>		<b>54 987</b>			

En milliers d'euros		31/12/2007			
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>- 12 318</b>	<b>14 052</b>			<b>1 734</b>
Engagement de financement	- 459	1 586			1 127
Autres	- 11 859	12 466			607
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>- 52 554</b>	<b>36 212</b>	<b>- 2 341</b>	<b>28 278</b>	<b>9 594</b>
Prêts et créances	- 52 554	36 212	- 2 341	28 278	9 594
- Dépréciations individuelles des créances	- 52 554	36 212	- 2 341	28 278	9 594
- Dépréciations collectives sur encours sains					
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>					
Autres	- 578	5			- 573
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 65 450</b>	<b>50 269</b>	<b>- 2 341</b>	<b>28 278</b>	<b>10 755</b>
dont :					
- Reprises de dépréciations devenues sans objet		50 269			
- Reprises de dépréciations utilisées		23 508			
<b>sous-total reprises :</b>		<b>73 777</b>			
- Pertes couvertes par des dépréciations		- 23 508			
<b>total reprises nettes :</b>		<b>50 269</b>			

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## VI.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur	Resultat	Valeur	Resultat
Sociétés financières	110 491	8 699	105 293	5 329
Sociétés non financières	837	- 165	412	266
<b>TOTAL</b>	<b>111 328</b>	<b>8 534</b>	<b>105 705</b>	<b>5 594</b>

## VI.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation

ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL
Plus-values de cession nettes	353	795	<b>1 148</b>		325	<b>325</b>
Moins-values de cession nettes		- 781	<b>- 781</b>	- 38	- 182	<b>- 220</b>
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>14</b>	<b>367</b>	<b>- 38</b>	<b>143</b>	<b>105</b>

## VI.10 - Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. En 2007 l'unique écart d'acquisition concernait l'achat en juillet 2007 de 51% du capital de la BCI Mer Rouge, il était d'une valeur brute de 5 396 milliers d'euros. Dès la fin 2007 une première

prise en charge de 1 572 milliers d'euros a été effectuée en anticipation du résiduel probable après affectation. Fin 2008, aucune révision de valeur n'a été constatée.

Aucun nouvel écart d'acquisition n'est constaté en 2008 en l'absence d'acquisitions consolidées.

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Écarts d'acquisition positifs (dépréciation nette)	néant	- 1 572
Imputation des écarts d'acquisition négatifs		
<b>TOTAL</b>		<b>- 1 572</b>



## VI.11 - Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	2008	2007
<b>Charge d'impôt en consolidation</b>		
Impôt payé par le groupe intégré	– 30 000	– 65 000
Impôt territoire Outre-mer	– 165	– 240
Impôt des filiales non intégrées	– 6 397	– 2 021
<b>Total impôt liquidé</b>	<b>– 36 562</b>	<b>– 67 261</b>
Liquidation n – 1	236	303
Variation d'IS différé dans les comptes sociaux	821	574
Retraitement IS différé en consolidation	– 42 997	– 20 711
Excédent du produit chez BRED sur la charge filiale	– 2	82
Précompte minoritaires filiales intégrées	11	11
Contrôles fiscaux redressements d'impôt sociétés		– 1 599
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>– 78 493</b>	<b>– 88 601</b>

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés au taux de 34,43% en France et au taux local pour les filiales et succursales à l'étranger,
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation ou à des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/passifs d'impôts différés.

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## Note VII - Analyse sectorielle consolidée

### Bilan consolidé

En millions d'euros	2007			2008		
	Métropole	Outre-mer	Etranger	Métropole	Outre-mer	Etranger
<b>Emplois</b>						
Actifs financiers	16 785	8		11 975	9	
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 590	499	211	7 339	576	125
Prêts et créances sur la clientèle	8 107	2 530	60	10 331	2 516	116
Comptes de régularisation et actifs divers	614	52	- 17	670	53	- 29
Valeurs immobilisées	296	37	120	316	29	126
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>34 392</b>	<b>3 126</b>	<b>374</b>	<b>30 631</b>	<b>3 183</b>	<b>338</b>
<b>Ressources</b>						
Passifs financiers	2 926			2 752		33
Dettes envers les établissements de crédit	8 274	840	5	5 237	816	- 117
Dettes envers la clientèle	10 388	2 011	143	10 983	2 124	192
Dettes représentées par un titre	5 603	0	101	4 233		105
Opérations sur titres et divers	4 569	262	6	4 514	234	2
Provisions, capitaux propres et assimilés	2 530	115	119	2 781	140	123
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>34 290</b>	<b>3 228</b>	<b>374</b>	<b>30 500</b>	<b>3 314</b>	<b>338</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire



## Résultat consolidé

Quatre grands pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),

- Le pôle des activités de marchés,
- Le pôle étranger, regroupant les filiales bancaires à l'étranger,
- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion des fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

En millions d'euros	Pôle Commercial		Pôle Marchés		Pôle Opérations financières		Etranger	
	2007 IAS	2008 IAS	2007 IAS	2008 IAS	2007 IAS	2008 IAS	2007 IAS	2008 IAS
<b>PNB opérationnel</b>	<b>627,0</b>	<b>642,4</b>	<b>49,1</b>	<b>47,5</b>	<b>139,8</b>	<b>178,5</b>	<b>5,8</b>	<b>15,3</b>
Marge d'intérêts	334,4	336,9	48,4	46,8	139,8	178,5	4,8	12,7
Commissions	297,0	308,7	0,7	0,7			1,0	2,5
Produits accessoires	2,7	3,7						
Coût de financement des immobilisations	- 7,2	- 6,9						
<b>Charges</b>	<b>- 446,2</b>	<b>- 458,4</b>	<b>- 32,5</b>	<b>- 28,8</b>	<b>- 3,7</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 9,7</b>
<b>RBE opérationnel</b>	<b>180,7</b>	<b>183,9</b>	<b>16,6</b>	<b>18,7</b>	<b>136,1</b>	<b>174,5</b>	<b>1,4</b>	<b>5,5</b>
Coût du risque	- 15,0	- 19,7	0,0	- 18,9	25,0	0,5	0,7	- 0,2
<b>RNE opérationnel</b>	<b>165,8</b>	<b>164,2</b>	<b>16,6</b>	<b>- 0,2</b>	<b>161,1</b>	<b>175</b>	<b>2,1</b>	<b>5,4</b>
Plus-values nettes sur immos et titres					0,1	0,4		
Quote-part mise en équivalence					5,6	8,5		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>165,8</b>	<b>164,2</b>	<b>16,6</b>	<b>- 0,2</b>	<b>166,9</b>	<b>183,9</b>	<b>2,1</b>	<b>5,4</b>

# Annexe aux comptes consolidés de la BRED Banque Populaire

## Note VIII - Contribution des sociétés au résultat consolidé

En milliers d'euros	2007		2008	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>Consolidation par intégration globale</b>				
Entreprises à caractère financier				
<b>Etablissements de crédit</b>				
BRED Banque Populaire	165 003		158 226	
BCI Mer Rouge	1 129	- 1 085	2 809	- 2 699
BIC BRED	2 492		4 011	- 2
BRED Cofilease	639		1 136	
BRED Gestion	2 401		4 573	
BRED Vanuatu	- 232	41	- 875	154
Crédit Maritime Mutuel Outre-mer	37	- 122	92	- 298
Sociétés de caution mutuelle	65	- 1 083	30	- 574
Sofiag	2 334		9 257	
Sofider	14 751		20 302	
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>				
Cofibred	1 754		1 372	
LFI 4	6 401		3 485	
NJR Invest	10 802	- 29	22 897	- 62
Promepar Gestion	2 580	- 1	305	
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>				
Achat Pro	- 593	101		
Bercy Gestion Finance	4		4	
Bercy Patrimoine	- 1		- 1	
BGF+	35		37	
Cofeg	1		1	
Click and Trust	325	- 167	438	- 226
FCC Elide	- 179		- 91	
Foncière du Vanuatu	- 190		- 123	
Ipab			- 15	
LFI	111		0	
Perspectives et Participations	1		393	
Prepar Courtage	48		58	
SPIG	- 158		291	
Vialink	179		582	
<b>Assurances</b>				
Prepar IARD	2 462		2 473	
Prepar-Vie	12 053	- 16	219	
<b>Consolidation par intégration proportionnelle</b>				
SBE	552		574	
Trust and Pay	6	- 2		
<b>Consolidation par mise en équivalence</b>				
Agro- Audaces	653			
Banque Calédonienne d'Investissement	5 329		6 813	
B-process	- 387		- 165	
Socredo	0		1 885	
<b>TOTAL</b>	<b>230 407</b>	<b>- 2 363</b>	<b>240 993</b>	<b>- 3 707</b>

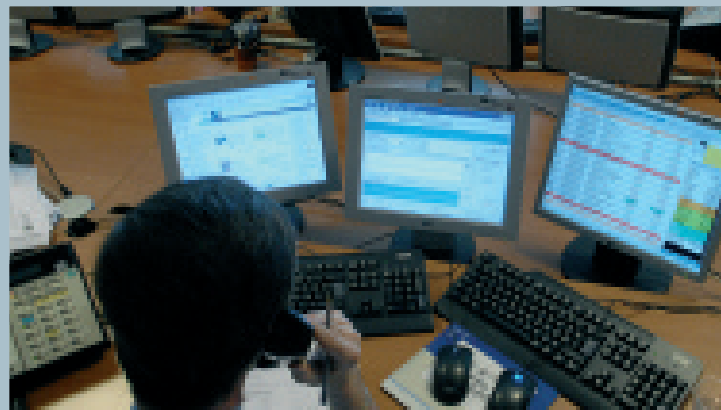


## Etats Financiers 2008

### Comptes sociaux

Bilan	122
Compte de résultat	124
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	128
Informations concernant les mandataires sociaux	129
Renseignements de caractère général	135

# Bilan de la BRED Banque Populaire



## ACTIF

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
Caisse, Banques centrales, C.C.P	1	1 673 964	1 042 604
Effets publics et valeurs assimilées	3	3 324 873	5 460 637
Créances sur établissements de crédit	4	6 776 160	8 487 516
Opérations avec la clientèle	5	9 768 279	8 655 160
Obligations et titres à revenu fixe	8	4 555 174	5 347 242
Actions et titres à revenu variable	9	475 868	609 449
Participations et autres titres détenus à LT	12	614 771	455 684
Parts dans les entreprises liées	12	810 230	1 084 437
Crédit-bail et LOA	15		
Location simple	15		
Immobilisations incorporelles	16 à 18	13 368	10 609
Immobilisations corporelles	16 à 18	166 012	172 225
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	20 et 21	183 909	190 031
Comptes de régularisation	20 et 21	450 794	343 890
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>28 813 402</b>	<b>31 859 484</b>

## HORS BILAN

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement donnés	40	2 637 537	2 489 195
Engagements de garantie donnés	41	2 193 750	1 771 506
Engagements sur titres		621 592	397 515

# Bilan de la BRED Banque Populaire

## PASSIF

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
Banques centrales, C.C.P	22		
Dettes sur les établissements de crédit	22 et 23	5 771 825	8 438 363
Opérations avec la clientèle	24	12 982 293	12 319 105
Dettes représentées par un titre	26	4 558 918	5 638 243
Autres passifs	27 et 28	2 181 405	2 455 258
Comptes de régularisation	27 et 29	588 105	526 862
Provisions pour risques et charges	30 et 31	255 669	270 395
Dettes subordonnées	36 et 37	625 170	484 603
Fonds pour risques bancaires généraux	38	89 833	89 833
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>39</b>	<b>1 760 184</b>	<b>1 636 822</b>
Capital souscrit		340 313	340 313
Primes d'émission		480 385	480 385
Réserves		688 843	614 835
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		39 740	32 325
Report à nouveau		70 000	34 592
Résultat de l'exercice		140 903	134 372
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>28 813 402</b>	<b>31 859 484</b>

## HORS BILAN

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement reçus	40	664 811	614 233
Engagements de garantie reçus	41	1 533 908	1 714 861
Engagements sur titres		287 610	785 486

# Compte de résultat de la BRED Banque Populaire

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	46	1 033 840	1 317 638
Intérêts et charges assimilés	46	- 824 456	- 1 168 864
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	47		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	47		
Produits sur opérations de location simple et assimilés	47		
Charges sur opérations de location simple et assimilés	47		
Revenus des titres à revenu variable	48	71 043	36 080
Commissions (produits)	49	333 060	318 831
Commissions (charges)	49	- 76 083	- 83 031
Résultat sur portefeuille de négociation	50	177 096	206 251
Résultat sur portefeuille de placement	51	- 50 160	1 934
Autres produits d'exploitation bancaire	52	7 799	6 831
Autres charges d'exploitation bancaire	52	- 826	- 1 340
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>671 313</b>	<b>634 330</b>
Charges générales d'exploitation	53	- 437 803	- 425 752
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		- 31 695	- 33 098
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>201 815</b>	<b>175 480</b>
Coût du risque	56	- 43 045	- 16 147
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>158 770</b>	<b>159 333</b>
Résultat sur actifs immobilisés	57	493	2 204
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>159 263</b>	<b>161 537</b>
Résultat Exceptionnel	58		25 000
Impôt sur les bénéfices	59	- 10 945	- 43 881
Dotations / Reprises FRBG et provisions réglementées		- 7 415	- 8 284
<b>RESULTAT NET</b>		<b>140 903</b>	<b>134 372</b>

Les comptes sociaux de la BRED Banque Populaire ont fait l'objet d'une certification sans réserves des Commissaires aux Comptes.

L'intégralité des comptes sociaux et le rapport général des Commissaires aux Comptes sont disponibles sur simple demande adressée au siège social de la BRED Banque Populaire, 8168 L, 18 Quai de la Rapée – 75604 Paris Cedex 12.

# Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Parts sociales : montant (1)	220 000	257 125	272 250	272 250	272 250
Nombre de parts émises	27 500 000	30 250 000	30 250 000	30 250 000	30 250 000
Certificats coopératifs d'investissement : montant			68 063	68 063	68 063
Nombre de certificats émis			7 562 500	7 562 500	7 562 500
Capitaux propres	860 051	897 818	1 539 254	1 636 822	1 760 184
<b>Résultat global des opérations</b>					
Produit net bancaire	549 502	554 948	593 481	634 330	671 313
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	217 465	207 908	225 243	263 182	263 073
Impôts sur les bénéfices	- 29 880	- 39 231	- 49 729	- 43 881	- 10 945
Participation des salariés due au titre de l'exercice	14 041	15 400	25 500	27 400	29 070
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	109 527	84 993	99 362	134 372	140 903
Report à nouveau avant affectation du résultat	- 4 988	- 39 810	10 000	34 592	70 000
Résultat porté aux réserves	50 727	66 880	29 682	74 008	114 359
Report à nouveau après affectation	25 000	10 000	70 000	70 000	70 000
Intérêts versés aux parts sociales (2)	8 800	8 113	9 680	12 100	12 100
Dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Investissement			néant	12 856	14 444
<b>Résultat par titre (part sociale et CCI depuis 2007 (3))</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,31	5,57	4,96	5,08	5,90
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,98	2,81	3,28	3,55	3,73
Intérêts versés à chaque part sociale (2)	0,32	0,29	0,32	0,40	0,40
Dividende versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement			néant	1,70	1,91
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 936	3 012	3 088	3 161	3 228
Montant de la masse salariale de l'exercice	118 065	124 399	135 071	145 729	144 176
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	72 588	72 739	75 358	79 735	83 244

(1) En novembre 2006 le nominal des parts a été porté de 8,50 euros à 9 euros par incorporation de réserves

(2) Les 2 750 000 parts nouvelles créées en 2005 portent jouissance à compter du 1er novembre 2005

(3) Les certificats coopératifs d'investissement émis en novembre 2006 portent jouissance à compter du 1er janvier 2007

# Tableau des filiales et participations

Informations relatives aux filiales et participations du Groupe BRED Banque Populaire

## 1 - Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur excède 1% du capital de la BRED ou de la filiale détentrice

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% de participation
<b>Participations détenues par la BRED</b>			
<b>• Filiales</b>			
BCI	62 850	36 729	35,00
BIC BRED	14 000	12 331	99,95
BRED Cofilease	12 200	3 134	100,00
Cofibred	180 000	68 667	100,00
LFI 4	40	2 048	100,00
	acomptes		
NJR Invest	389 000	1 000	99,99
SPIG	4 120	323	99,99
SBE	31 000	5 812	50,00
Sofiag	2 200	73 408	99,99
Sofider	40 000	35 678	99,99
<b>• Participations</b>			
Banque Fédérale des Banques Populaires	1 561 300	4 829 494	9,46
	acomptes		
BP Développement	396 664	155 870	3,09
<b>Participations détenues par Cofibred</b>			
<b>• Filiales financières non cotées</b>			
Banque Calédonienne d'Investissement (NC)	62 850	46 072	14,90
BCI Mer Rouge	8 343	- 560	50,00
BRED Gestion	12 892	6 126	100,00
BRED Vanuatu	16 518	- 251	85,00
Perspectives et Participations	7 000	296	99,997
Prepar Courtage	153	153	99,30
Promepar Gestion	2 000	2 853	99,95
Socredo	184 360	50 287	15,00
<b>• Autres filiales non cotées</b>			
Prepar IARD	800	1 758	99,98
Prepar-Vie	68 480	12 041	99,87
Foncière du Vanuatu	5 634	- 175	25,00
IPAB	5 000	11	100,00
<b>• Participations cotées</b>			
Hubwoo.com	31 507		13,58
<b>Participations détenues par BRED Gestion</b>			
B Process	564	1 647	49,31
Click and Trust	3 947	- 2 030	66,00
B G F +	1 290	- 280	99,99
<b>Participations détenues par SPIG</b>			
Foncière du Vanuatu	6 358		87,67
SCI Square des ARTS	152	- 135	50,00

## 2 - Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la BRED au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prets et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Brut	Net			
Filiales françaises	225 965	225 772	739 535	62 569	41 024
Filiales étrangères	388 999	388 999			
Participations françaises	812 787	809 964			29 800
Participations étrangères	266	266			36



Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires (PNB)	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
Brut	Net					
41 878	41 878	80 000	4 190	52 817	16 275	3 624
20 227	20 227	291 465	55 807	8 960	2 368	
12 196	12 196	107 549	2 572	3 320	764	400
272 449	272 449			21 020	19 187	
40	40			1 679	1 668	20 000
						17 000
388 999	388 999			26 363	22 959	
7 622	4 800			341	291	
18 000	18 000			11 871	1 102	
2 200	2 200			12 307	8 744	
48 502	48 502	260 520		32 678	20 247	
595 235	595 235			24 092	298 625	20 707
						8 390
16 621	16 621			11 253	- 3 023	487
22 848	22 848			52 683	16 275	1 543
10 394	10 394			14 910	5 740	2 095
23 171	23 171			6 685	2 114	1 007
10 199	10 199			1 585	- 972	
7 596	7 212			113	393	
2 129	694			161	58	
2 210	2 210			3 796	352	2 999
34 572	34 572			92 621	12 570	836
1 055	1 055			4 443	2 637	1 999
88 853	88 853			20 528	2 487	7 993
826	826			102	- 116	
5 000	5 000			35	- 15	
5 500	5 500			13 801	- 1 127	
9 304	3 986			5 578	71	
5 016	5 016			2 521	664	
1 290	936			40	37	
5 576	5 576	1 658		179	- 116	
76	76			1 544	182	

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008  
BRED Banque Populaire - 18, Quai de la Rapée - 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225 38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 1er avril 2009

Paris La Défense, le 1er avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Guy Flury  
*Associé*

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A*

Jean-Luc Decornoy  
*Associé*

Fabrice Odent  
*Associé*



# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général.

## Liste des mandats et fonctions

(articles L.225-102-1, al. 3 et L225-115-3e du Code de commerce) (l'activité principale est indiquée en caractères gras)  
(les mandats ayant pris fin en 2008 sont indiqués en italique)

### Président

Stève GENTILI

- **Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire,**
- Président du Conseil d'administration de : BRED Gestion, Natixis Pramex International, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, Spig, Natixis Institutions Jour,
- Président du Conseil de surveillance de Banque Internationale de Commerce - BRED,
- Vice-Président de Banque Fédérale des Banques Populaires,
- Administrateur de : Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Prepar Iard, Promepar Gestion, Société Marseillaise de Crédit,
- Membre du Conseil de surveillance de Prépar-Vie, Natixis,
- Représentant permanent de BRED Banque Populaire au Conseil d'administration de : Bicec- Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit, Banque Commerciale Internationale (BCI Congo), NJR Invest.
- *Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de LFI.*

### Vice-Présidents

François MARTINEAU

- **Avocat à la cour, Gérant de SCP Lussan et Associés,**
- Vice-Président de : Associations mutuelles le Conservateur, Assurances mutuelles le Conservateur,
- Administrateur de : AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Assurance Iard, Conservateur Finance,
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA.

Michel de MOURGUES

- **Consultant en entreprises,**
- Vice-Président de Promepar Gestion,
- Administrateur de : BRED Cofilease, Bred Gestion, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, Prepar Iard,
- Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Membre du Conseil de surveillance de Banque Internationale de Commerce - BRED.

Frédéric BOMPAIRE

- **Vice-Président de BFT Gestion, Professeur associé au Cnam,**
- Président-Directeur Général de Statère,
- Président du Conseil d'administration de Marianne,
- Président de BFT Lux Fund,
- Administrateur de : Bercy Gestion Finances +, Promepar Gestion, BFT Alternative Plc, BFT Long Only Ltd, BFT Long/Short Equities Ltd, BFT Olympia Star Ltd, Alma Global Macro plc, Alma Credit Arbitrage plc, BFT Relative Value Ltd, BFT Flexible allocation plc, BFT Diversified stratégies plc, BFT Commodities,
- Gérant de Bonus Par Sarl,
- Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de Sofider - Société Financière pour le Développement de la Réunion,
- Représentant permanent de BFT Gestion au Conseil d'administration de : BFT Monétaire, Agipi Energies,
- Censeur de Sequin.

### Secrétaire

Bruno BLANDIN

- **Gérant des Etablissements Claude Blandin & Fils Sarl,** Holding tête de Groupe, Caraïbes Marchand de biens, B6, Sca Bonne Mère, Sci Alpha, Sci Grand Theil Limoges, Sci B & P, Sci Beta, Sci Californie 97, Sci CBP, Sci de l'Angle, Sci l'Epi Epinay, Sci de l'Espérance, Sci de l'Union-Champigny, Sci Delta, Sci Descartes-Champs, Sci du Guesclin Dinan, Sci Energie, Sci Epsilon Voie Verte, Sci Forest hill, Sci Gamma, Sci la Droue Rambouillet, Sci la Pierre Plantée Ales, Sci les Neuvilliers-Vire, Sci Loire Sud Nantes, Sci Moise Polka, Sci Phil Villiers le Bel, Sci Prabat, Sci Pyrénées Paris 20ème, Sci Sentier de Falaise, Sci Thema, Sci Turgoti Cherbourg, Sci Wagram Etoile, Sci Eta Lareinty, Sci du Tregor Lannion, Sarl Efo 1, Sarl le Parc d'activité de Jabrun
- Président du Conseil d'administration de : C3F Sas, Agidis Services, Tridom, ECB Immo, Elit-Park, Elit Park-Nation 12,
- Administrateur de : BRED Cofilease, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre Mer, IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer), Medef Guadeloupe, Fedom (Fédération des Dom/Tom),
- Représentant permanent de Cofeg au Conseil d'administration de Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane,
- Consul Honoraire d'Allemagne aux Antilles Guyane.

# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général.

## Liste des mandats et fonctions

### Secrétaires-adjoints

Michèle CLAYZAC

- Présidente de l'Union des Acef du territoire BRED et de l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires de Paris et sa région,
- Présidente du Comité du sociétariat du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et du Conseil des sociétaires de la succursale BRED Banque Populaire de Saint-Maur-des-Fossés,
- Vice-Président de la Fédération Nationale des Acef Socacef,
- Administrateur de la Fnas.

Gérard KUSTER

- **Directeur de l'Éthique et de la Compliance du Groupe Suez.**

### Administrateurs

Serge ARNAUD

- **Ingénieur Général des Ponts-et-Chaussées.**

Jean-Claude BOUCHERAT

- **Président du Conseil économique et social d'Ile-de-France,**
- Président de : *Assemblée des Conseils économiques et sociaux régionaux de France, Centre hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-LaRue,*
- Vice-Président de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France,
- Administrateur de : Association de formation professionnelle Infa, Opac du Val-de-Marne,
- Membre du Conseil d'administration de la cellule économique du BTP et matériaux de construction,
- Membre du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de développement.

Jean-Pierre FOURÈS

- **Gérant de Eirpace Sarl,**
- Président du Conseil des sociétaires de la BRED Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,
- Administrateur de BRED Gestion.

Daniel GIRON

- Président honoraire de : Union professionnelle artisanale nationale, Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestelia Basse Normandie, Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.

Isabelle GRATIANT

- **Professeur (Université),**
- Administrateur de : Click and Trust, Prepar Courtage.

François MESSINA

- **Chef du service environnement et développement durable à Aéroports de Paris.**

Pierre MURRET-LABARTHE

- Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes,
- Président de : Commission de contrôle des marchés des sociétés d'autoroutes, Comité national de l'assurance en agriculture, Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM),
- Administrateur de Promepar Gestion.

Philippe NOYON

- **Gérant de Computer Component Service, Rivière Noire,**
- Président du : Conseil d'administration du Gimac Santé au travail, RPPST (Réseau de services de santé au travail),
- Administrateur de Spig.

Jacques SZMARAGD

- **Directeur Général de Mutuelle Centrale de Réassurance,**
- Administrateur de Monceau Assurances,
- Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Gérant de Szmaragd & Cie Sarl.

Georges TISSIÉ

- **Directeur à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME).**

Monique TRNKA

- **Consultant d'entreprises audiovisuelles,**
- Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Administrateur de : *Lfi*, Prepar Courtage, Prepar Iard, Spig.



## Renouvellement du mandat de six administrateurs

### Censeurs

André BÉRARD

- Administrateur de : Groupe Saputo Inc., Groupe Bmtc Inc., Transforce Inc., Bce Inc, Bombardier Inc,
- Ancien Président de la Banque Nationale du Canada.

Christophe-Jacques SAINT-AURET

- Administrateur de la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel.
- 1er Vice-Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer,
- 2e Vice-Président de la Fédération Nationale du Crédit Maritime Mutuel.

### Directeur Général

Jean-Michel LATY

- **Directeur Général de la BRED Banque Populaire,**

- Président du Conseil d'administration de Promepar Gestion,
- Président de Perspectives et Participations SAS,
- Vice-Président de l'OCBF,
- Administrateur de : Banque Chaix, Bercy Gestion Finances +, Caisse autonome de retraite du Groupe Banque Populaire, Natixis Global Asset Management, Prépar Iard,
- Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Représentant permanent de BRED Banque Populaire au Conseil d'administration de : Banque Calédonienne d'Investissement, BCI Mer Rouge, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane, Sofider - Société Financière pour le Développement de la Réunion, Natixis Interépargne,
- Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de Click and Trust.

---

## Renouvellement du mandat de six administrateurs

*(articles L225-115 et R225-83 du Code de Commerce)*

Stève GENTILI

Né le 5 juin 1949

est :

- Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire,
- Président du Conseil d'administration de : BRED Gestion, Natixis Pramex International, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, Spig, Natixis Institutions Jour,
- Président du Conseil de surveillance de Banque Internationale de Commerce - BRED,
- Vice-Président de Banque Fédérale des Banques Populaires,
- Administrateur de : Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Prepar Iard, Promepar Gestion, Société Marseillaise de Crédit
- Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie, Natixis,
- Représentant permanent de BRED Banque Populaire au Conseil d'administration de Bicec- Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit, Banque Commerciale Internationale (BCI Congo), NJR Invest.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil de surveillance de Natexis Asset Management,

- Administrateur de LFI, Natexis Banques Populaires,
- Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de LFI.

Monsieur Stève GENTILI est propriétaire de 2.200 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

François MARTINEAU

Né le 11 juin 1951

est :

- Avocat à la cour, Gérant de SCP Lussan et Associés,
- Vice-Président de : Associations mutuelles le Conservateur, Assurances mutuelles le Conservateur,
- Administrateur de : AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Assurance Iard, Conservateur Finance,
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA.

Il n'a pas exercé d'autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.

Monsieur François MARTINEAU est propriétaire de 1.495 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

# Renouvellement du mandat de six administrateurs

## Frédéric BOMPAIRE

Né le 4 avril 1954

est :

- Vice-Président de BFT Gestion, Professeur associé au Cnam,
- Président-Directeur Général de Statère,
- Président du Conseil d'administration de Marianne,
- Président de BFT Lux Fund,
- Administrateur de : Bercy Gestion Finances +, Promepar Gestion, BFT Alternative Plc, BFT Long Only Ltd, BFT Long/Short Equities Ltd, BFT Olympia Star Ltd, Alma Global Macro plc, Alma Credit Arbitrage plc, BFT Relative Value Ltd, BFT Flexible allocation plc, BFT Diversified strategies plc, BFT Commodities,
- Gérant de Bonus Par Sarl,
- Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de Sofider - Société Financière pour le Développement de la Réunion,
- Représentant permanent de BFT Gestion au Conseil d'administration de : BFT Monétaire, Agipi Energies,
- Censeur de Sequin.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Directeur central à la BFT,
- Directeur Général délégué de BFT Valor 2,
- Administrateur de BFT Bi Directional Ltd, Alma Eq Hedge plc,
- Membre de la Société Française des Analystes Financiers,
- Représentant permanent de BFT Gestion 2 au Conseil de Sequin,
- Représentant permanent de BFT Gestion au Conseil de Iéna Auro Mid,
- Représentant de Sp Boissière au Conseil de Marianne Ouverture Euro.

Monsieur Frédéric BOMPAIRE est propriétaire de 1.577 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

## Daniel GIRON

Né le 12 mai 1931

est :

- Président honoraire de : Union professionnelle artisanale nationale, Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestelia Basse Normandie, Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Président de : Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestalia Basse-Normandie, Gestelia Informatique, Cegibanor,
- Vice-Président du Conseil Régional de Basse-Normandie,
- Administrateur de SDP Rungis,
- Gérant de Eurl Cégé Informatique.

Monsieur Daniel GIRON est propriétaire de 694 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

## Pierre MURRET-LABARTHE

Né le 24 octobre 1938

est :

- Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes
- Président de la Commission de contrôle des marchés des sociétés d'autoroutes,
- Président du Comité national de l'assurance en agriculture,
- Président de l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM)
- Administrateur de Promepar Gestion.

Il n'a pas exercé d'autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.

Monsieur Pierre MURRET-LABARTHE est propriétaire de 360 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

## Monique TRNKA

Née le 10 mars 1931

est :

- Consultant d'entreprises audiovisuelles,
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie
- Administrateur de : Prepar Courtage, Prepar Iard, Spig.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de LFI
- Consultant pour l'International du Groupe Expand.

Madame Monique TRNKA est propriétaire de 536 parts sociales de la BRED Banque Populaire.



# Renseignements de caractère général

## Le cadre juridique de la BRED Banque Populaire

### Dénomination sociale et siège social

BRED Banque Populaire (Sigle : BRED)  
18, quai de la Rapée  
75012 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

**Registre du commerce et des sociétés :**  
552 091 795 RCS Paris  
Code APE : 6419 Z

### Durée de la société et exercice social

Sa durée est de 99 ans à compter du 7 octobre 1919.

Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

### Forme juridique et législation

La BRED Banque Populaire est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital fixe régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

La société est, en outre, soumise aux décisions de caractère général et notamment à celle relative au système de garantie du réseau des banques populaires, édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires dans le cadre des compétences dévolues à cette dernière par les articles L.511-30, L.511-31, L.511-32, L.512-11 et L.512-12 du code monétaire et financier.

### Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, la société a pour objet :

I - de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et plus généralement d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.

II - La société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L.311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L.321-1 et L.321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et, plus généralement, d'intermédiation en assurance.

III - La société peut effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### Clauses statutaires particulières

#### *Responsabilité des sociétaires*

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent (article 9 des statuts).

#### *Agrément*

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

En cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

En cas de refus d'agrément d'un cessionnaire, la société est tenue d'acquérir ou de faire acquérir les parts dans les trois mois suivant la décision de refus.

Les parts sont rachetées à un prix qui ne peut être supérieur à la valeur nominale. Si, au terme du délai ci-dessus, les parts n'ont pas été rachetées, le sociétaire cédant peut réaliser la cession initialement prévue (article 13 des statuts).

#### *Convocations aux assemblées générales*

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi ; notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins (article 29).



# Renseignements de caractère général



## *Conditions d'admission aux assemblées générales*

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un sociétaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le conseil d'administration régulièrement convoqué pour le jour de l'assemblée peut, lors d'une suspension de séance, statuer sur les amendements proposés au cours de l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

Le pouvoir n'est valable que pour une seule assemblée ; il peut cependant être donné pour l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les sociétaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation (article 31 des statuts).

## *Conditions d'exercice du droit de vote*

I. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des parts sociales composant le capital social, déduction faite des parts sociales privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Chaque part donne droit à une voix.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

II. En application de l'article L.512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25% du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société.

III. La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L.225-106 du code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants dudit code (article 33).

## *Modification des statuts*

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée, avec l'agrément de la Banque Fédérale des Banques Populaires, à apporter aux présents statuts toutes modifications utiles. Elle ne peut toutefois changer la nature, le caractère, l'objet, ni la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des sociétaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué (article 35 des statuts).

## *Droit des sociétaires*

Les sociétaires disposent du droit à l'information permanente et préalable aux assemblées des sociétaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires (article 36 des statuts).

## *Assemblée des titulaires de CCI*

Toute décision modifiant les droits des titulaires de CCI n'est définitive qu'après approbation de ces titulaires réunis en assemblée spéciale dans les conditions réglementaires (article 38 des statuts).



## *Répartition statutaire des bénéfices*

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

Le solde, augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé la somme nécessaire pour servir - dans la limite du taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération - un intérêt aux parts, sans que, en cas d'insuffisance des excédents d'exploitation d'un exercice, les sociétaires puissent le réclamer sur les excédents d'exploitation des années subséquentes, ainsi que la somme nécessaire pour la rémunération des CCI.

Le solde, après affectation aux réserves constituées par l'assemblée générale, est réparti entre les clients sociétaires conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les excédents provenant des opérations effectuées avec les clients non sociétaires ne doivent pas être compris dans les distributions de ristournes.

Tant que les diverses réserves totalisées, y compris la réserve légale, n'atteignent pas le montant du capital social, le prélèvement opéré à leur profit ne peut être inférieur à 15% des bénéfices.

Les pertes reportées par décision de l'assemblée générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque sociétaire, pour tout ou partie de l'intérêt mis en distribution, une option entre le paiement de l'intérêt en numéraire ou son paiement en parts sociales (article 40 des statuts).

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales, des ristournes ainsi que la rémunération des CCI votés par l'assemblée générale ordinaire ont lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Les sommes non réclamées dans les délais légaux d'exigibilité sont prescrites conformément à la loi (article 41 des statuts).

## Situation de dépendance

La BRED Banque Populaire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun fait exceptionnel, ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la BRED Banque Populaire.

## Renseignements relatifs au capital de la BRED Banque Populaire

### 1 • Composition du capital

Le capital actuel de la société est de 340 312 500 euros. Il est divisé en :

- 30 250 000 parts sociales de valeur nominale de 9 euros, toutes entièrement libérées, obligatoirement nominatives.

- 7 562 500 certificats coopératifs d'investissement de valeur nominale de 9 euros, intégralement libérés et tous de même catégorie.

La BRED n'a pas émis d'instruments financiers donnant accès au capital.

# Renseignements de caractère général

## 2 • Marché des parts sociales

Les parts sociales de la BRED Banque Populaire ne sont pas cotées. Les cessions – qui ont lieu essentiellement entre les clients de la banque – sont effectuées à la valeur nominale (9 euros) par virement de compte à compte et agréées par le conseil d'administration.

## 3 • Politique de dividendes

L'intérêt versé aux parts sociales a été de :

- 0,32 euro au titre de l'exercice 2003
- 0,32 euro au titre de l'exercice 2004
- 0,29 euro au titre de l'exercice 2005 (pour les parts portant jouissance au 1er janvier 2005).
- 0,32 euro au titre de l'exercice 2006
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2007.

## 4 • Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

Date de l'assemblée générale	Plafond global de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Augmentations de capital réalisées sur la base de cette autorisation
AGE du 14 novembre 2006	80 millions d'euros, par émission de parts sociales	26 mois	Néant
AGE du 14 novembre 2006	20 millions d'euros, par émission de certificats coopératifs d'investissement	26 mois	Néant



## Relations avec les correspondants bancaires et Commerce International

Direction Internationale

Téléphone : (33 1) 40 04 79 49  
Télécopieur : (33 1) 40 04 71 57  
e-mail : jean-pierre.lecroq@bred.fr  
SWIFT code : BREDDFRPP

---

## Relations et Risques Interbancaires

Direction Financière

Téléphone : 01 40 04 72 13  
Télécopieur : 01 43 47 26 21  
e-mail : herve.thiollet@bred.fr

---

## Relations avec la Clientèle Institutionnelle Française

Direction de la Clientèle Institutionnelle et des Etablissements Financiers

Téléphone : 01 40 04 73 71  
Télécopieur : 01 40 04 76 37  
e-mail : dcief@bred.fr

---

## Relations avec les Grandes Entreprises et l'International

Direction des Grands Comptes et de l'International

Téléphone : 01 40 04 75 91  
Télécopieur : 01 40 04 73 00  
e-mail : richard.duhem@bred.fr

---

## Salle des Marchés

Direction des Marchés de Capitaux

Téléphone : 01 43 44 97 90 - 01 40 04 70 91  
Télécopieur : 01 40 04 74 36  
e-mail : moneymarket@bred.fr

---

## Relations avec les Associations et les Organismes sans but lucratif

Direction et Agence Centrale de l'Economie Locale

Téléphone : 01 44 78 62 26  
Télécopieur : 01 44 78 62 19  
e-mail : economie.locale@bred.fr

---

## Agence Centrale des Tutelles

Téléphone : 01 44 54 82 73  
Télécopieur : 01 44 54 82 97  
e-mail : bred.tutelles@bred.fr

---

## Relations avec les Professions Réglementées

Administrateurs Judiciaires (DPRJ)

Téléphone : 01 40 04 77 29  
Télécopieur : 01 40 04 70 27  
e-mail : dpr@bred.fr

---

Professionnels de l'Immobilier (DPRI)

Téléphone : 01 40 04 75 48  
Télécopieur : 01 40 04 71 55  
e-mail : dpri@bred.fr

---

## Siège Social

18, Quai de la Rapée  
75604 Paris Cedex 12  
Téléphone : 01 48 98 60 00  
Télécopieur : 01 48 95 64 00  
www.bred.fr

---

## Relations Presse

Téléphone : 01 40 04 72 23  
Télécopieur : 01 40 04 70 99  
e-mail : francoise.la-balme@bred.fr

---

# Communiquer avec la BRED Banque Populaire c'est facile



## Dialoguez

face à face avec votre conseiller dans l'une de nos agences



## Téléphonez

### Depuis la métropole

(du lundi au vendredi de 8h à 22h - le samedi de 8h à 17h)

- à BRED Direct Services : 0 892 892 211 (0,34 €/mn)
- à BRED Direct Services Pro : 0 892 692 292 (0,34 €/mn)

### Depuis les Antilles, la Réunion, la Guyane, Mayotte

- Antilles : du lundi au vendredi de 6h à 16h, le samedi de 6h à 11h

- La Réunion : du lundi au vendredi de 11h à minuit,  
le samedi de 11h à 19h

- Guyane : du lundi au vendredi de 6h à 17h, le samedi de 6h à 12h

- Mayotte : du lundi au vendredi de 10h à 23h, le samedi de 1h à 19h

- à BRED Direct Services : 0 892 682 211  
(0,31 €/mn - Guyane 0,28 €/mn)

### Depuis l'étranger

- au + 33 892 892 211 ou au + 331 418 626 00  
(coût d'un appel international)



## Surfez

sur nos sites Internet

[www.bred.fr](http://www.bred.fr)

[www.bredbanqueprivee.com](http://www.bredbanqueprivee.com)



## Tapez

3614 code BRED

sur votre minitel Dispobank



## Ecrivez

à BRED Direct Courrier, 94018 Créteil Cedex

BRED Banque Populaire,

société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2  
et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs  
aux banques populaires et aux établissements de crédit,  
au capital de 340 312 500 d'euros, 552091795 RCS Paris

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00.